

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2024



Table des matières

ÉDITO DU DIRECTEUR GENERAL.....	4
LA COOPERATIVE ISIGNY SAINTE-MERE	5
PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE	5
MODELE D'AFFAIRES	7
GOUVERNANCE RSE	9
AMBITION #1 : AGIR LOCALEMENT	13
1.1 AGIR POUR UNE FILIERE LAITIERE VERTUEUSE	13
1.2 AGIR POUR LA BIODIVERSITE	16
1.3 AGIR POUR SOUTENIR NOS COMMUNAUTES LOCALES.....	19
2. AMBITION #2 : SANTE ET SECURITE DES CONSOMMATEURS	21
2.1 FAIRE DE LA QUALITE ET LA SECURITE DES ALIMENTS UNE PRIORITE ABSOLUE	21
2.2 SATISFACTION CLIENT	25
2.3 ÊTRE TRANSPARENT SUR NOS INGREDIENTS ET NOS PRODUITS	26
3. AMBITION #3 : PRODUIRE DURABLEMENT	29
3.1 REDUIRE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL A TRAVERS NOTRE EFFICIENCE ENERGETIQUE.....	30
3.2 ECONOMIE CIRCULAIRE	34
3.3 REDUIRE NOS PRELEVEMENTS ET PREVENIR LES RISQUES DE POLLUTIONS	37
3.4 RESPONSABILISER NOTRE CHAINE DE VALEUR.....	46
4. AMBITION #4 : BIEN VIVRE ENSEMBLE	49
4.1 LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL	49
4.2 NOS SALARIES.....	54
4.3 LES RELATIONS SOCIALES.....	68
4.4 CODE ÉTHIQUE ET CONDUITE DES AFFAIRES	71
5. PLAN DE VIGILANCE : CARTOGRAPHIE ET ANALYSE DES RISQUES	75
6. NOTE MÉTHODOLOGIQUE	78
7. LA TAXONOMIE VERTE.....	79
8. ANNEXES.....	81
8.1 EMISSIONS GES 2021 ET 2022 SELON LA METHODOLOGIE GHG PROTOCOL	81
8.2 CONCORDANCE AVEC LE REFERENTIEL GRI	83
8.3 CONCORDANCE AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD).....	84
8.4 TABLE DES ABREVIATIONS	85
8.5 TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	87
9 VÉRIFICATION PAR UN TIERS INDÉPENDANT	90
10. DATAPOINTS	95



**BIEN VIVRE
ENSEMBLE**

ÉDITO DU DIRECTEUR GENERAL

L'année 2024 a été une année charnière pour Isigny Sainte-Mère, marquée par des avancées significatives dans notre engagement en faveur du développement durable et de la lutte contre le changement climatique. Nous avons réaffirmé notre engagement à agir de manière responsable et durable en progressant sur notre stratégie environnementale à horizon 2030.

Conscients de l'impact de notre activité sur l'environnement, nous avons intensifié nos efforts pour planifier la réduction de notre empreinte carbone, optimiser nos ressources et favoriser une économie circulaire au sein de notre coopérative. Nos producteurs, nos collaborateurs et nos partenaires jouent un rôle central dans cette transformation, c'est dans cette optique que nous avons renforcé et développé la transparence sur les thèmes que nous jugeons pertinents et matériels. Ils participent activement à la construction d'un modèle plus vertueux et respectueux des femmes, des hommes et de la nature.

Cette démarche renforce notre engagement à offrir chaque jour un lait et des produits d'excellence, en harmonie avec notre terroir Normand d'exception. Nous sommes convaincus que performance économique et responsabilité environnementale peuvent et doivent aller de pair, nous poursuivons nos investissements et nos innovations pour concilier tradition et modernité, qualité et durabilité.

L'avenir de notre coopérative repose sur cette dynamique collective. Ensemble, nous continuerons à bâtir un modèle agroalimentaire durable, au service des générations futures.



Avant-Propos :

Le présent rapport se conforme aux exigences du Code de commerce français qui, dans ses articles L. 225-102-1 - et L 22-10-36 - rend obligatoire l'insertion dans le rapport de gestion d'une déclaration de performance extra-financière pour toute société employant plus de 500 personnes en France. Elle présente des informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

LA COOPERATIVE ISIGNY SAINTE-MERE

Présentation générale de l'entreprise

Fondée en 1909 en Normandie, la Coopérative Isigny Sainte-Mère est réputée mondialement pour ses produits laitiers élaborés dans le respect de la tradition et avec la plus grande exigence. C'est grâce à la richesse du lait de ses producteurs, reconnu comme une matière première d'exception, qu'Isigny Sainte-Mère élabore des beures, crèmes et fromages dont les saveurs uniques lui valent une renommée internationale.

Au cœur de la Normandie, dans la baie des Veys, entre terre et mer, l'herbe du terroir d'Isigny-sur-Mer est particulièrement riche et généreuse, offrant une terre de pâture unique pour que les vaches y produisent un lait de grande qualité.

Collecté dans un rayon de 50km autour de la Coopérative, le lait est acheminé aux sites de transformation Isigny Sainte-Mère et Chef-du-Pont toutes les 48h, afin qu'il conserve toutes ses qualités.

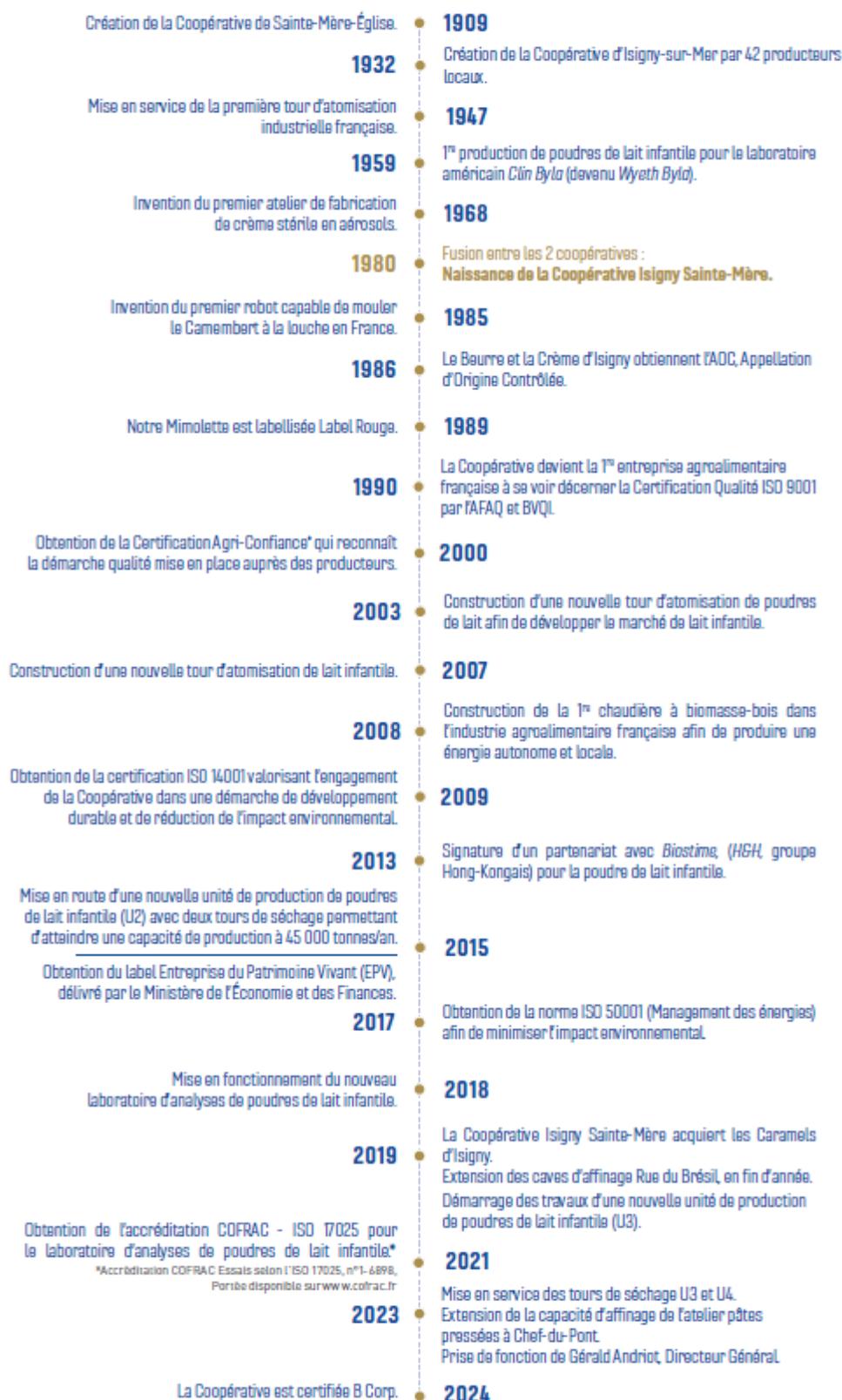


Figure 1: Photographie du site d'Isigny-sur-Mer



Figure 2 : Photographie du site de Chef-du-Pont

Histoire : qualité et innovation



3

Figure 3 : Historique de la coopérative Isigny Sainte-Mère

Modèle d'affaires

Le modèle d'Affaires d'Isigny Sainte-Mère, présenté ci-dessous, détaille les principaux leviers assurant à la Coopérative le moyen de créer de la valeur.

Cette valeur ajoutée permet, de façon pérenne, de rémunérer ses coopérateurs-associés, ses salariés et d'investir pour son développement.

La Coopérative Isigny Sainte-Mère est localisée en Normandie sur les sites d'Isigny-sur-Mer (14) et de Chef-du-Pont (50).



Figure 4 : Modèle d'affaire de la coopérative 2024

Zoom sur l'organisation :

L'entreprise a deux grandes catégories de produits : les produits frais qui comprennent les beurres, crèmes, fromages à pâtes molles, fromages frais, le cream cheese, les crèmes-aérosols et fromages à pâtes molles et une catégories produits secs avec les laits infantiles et les laits écrémés en poudre.

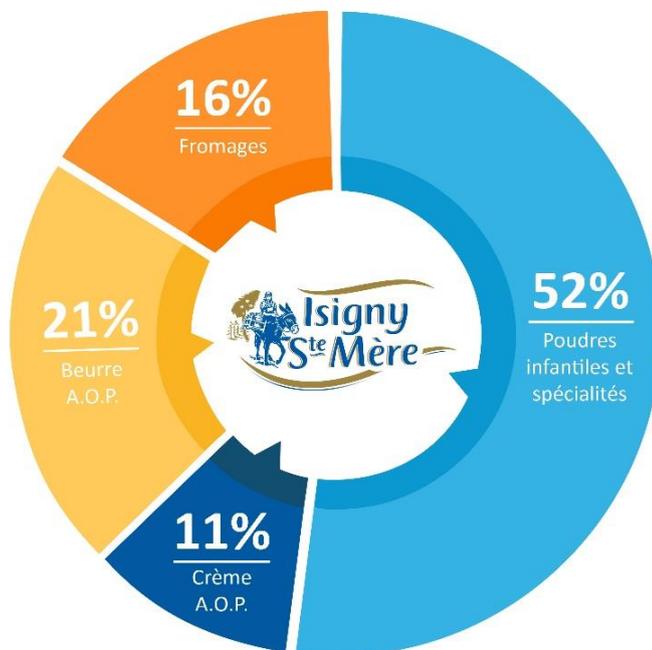


Figure 5 : Répartition du chiffre d'affaires 2024

Indicateur clés sur la coopérative (effectif sociaux)	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires annuel (en millions d'euros)	607,8	641,1	547,8
Dont ratio à l'export	60%	59%	55%
Tonnage de poudre infantile produit	45 100	43 756	34 956
Quantité de litres de lait collectée (en millions de litres)	263,6	265,6	272,0
Effectif moyen titulaire	1045	1095	1104
Effectif moyen intérimaire	210	198	187

Figure 6 : Tableau des indicateurs clés

Zoom sur la gouvernance du Groupe

Le Groupe est administré par un Conseil d'Administration de quinze personnes : quatorze administrateurs coopérateurs, tous élus par 592 coopérateurs et 30 délégués des trois sections de coopérateurs et une administratrice non-coopérateur représentant H&H Groupe qui détient des parts sociales de la coopérative.

Le bureau désigné au sein du conseil d'administration est composé d'un président, deux vice-présidents, 1 secrétaire, 1 trésorier et 3 membres.

La gestion opérationnelle du Groupe est dirigée par un Directeur Général et son comité de Direction composé de 9 directeurs représentant les différentes activités du Groupe.

Organigramme juridique

La Coopérative d'Isigny Sainte-Mère possède plusieurs filiales :

- La filiale SAS ISIACTIONS détient deux sociétés (Euromerchandise & Americamerchandises) dans lesquelles sont gérés les salariés et les bureaux commerciaux situés en dehors de l'Union Européenne.
- La filiale SAS STEP Capipontaine est une joint-venture avec la société Montblanc SAS pour administrer la station d'épuration (STEP) détenue en commun et exploitée par un prestataire.
- La SAS Caramels d'Isigny acquise en 2019 est une entreprise commerciale dont le chiffre d'affaires représente environ 1% du chiffre d'affaires consolidé soit 7,3 M€ et 40 salariés.

Par conséquent, dans le présent document, les chiffres présentés ne concernent que l'entreprise principale du groupe : la Coopérative d'Isigny Sainte-Mère.

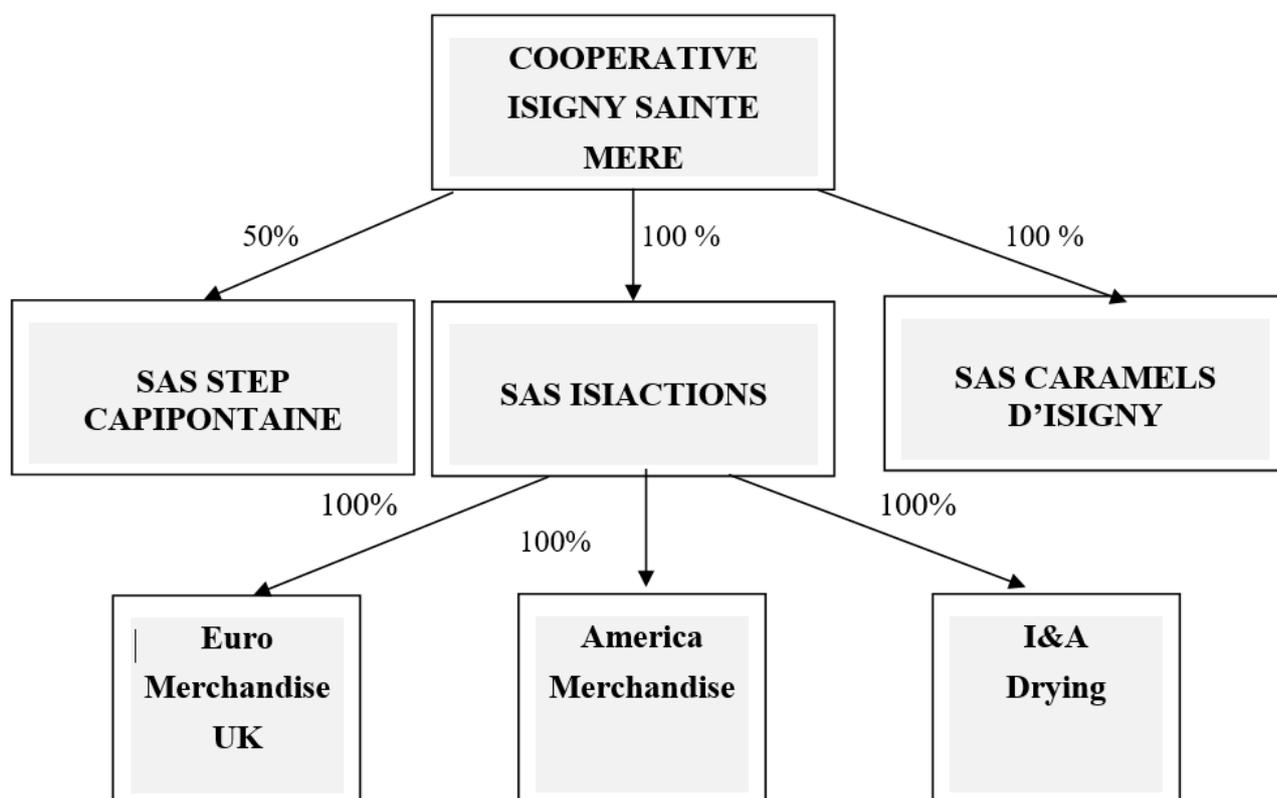


Figure 7 : Organigramme du groupe Isigny Sainte-Mère

Gouvernance RSE

Le **Comité Durabilité** a pour objectifs principaux de définir la stratégie RSE et les axes d'engagements de la Coopérative, d'évaluer les moyens mis en œuvre, et de suivre les résultats.

Une feuille de route a été rédigée afin d'accompagner la croissance régulière et durable de la Coopérative dans le respect des Hommes et dans la préservation de notre territoire et de sa biodiversité autour de 4 piliers :

- Agir localement
- Garantir la sécurité et la durabilité de nos produits
- Produire durablement
- Bien vivre ensemble

Ces piliers sont animés à travers des Comités Opérationnels qui s'assurent de l'avancement des actions et prennent les décisions.

Zoom sur nos certifications RSE

Depuis 2023, la coopérative a obtenu le label international B Corp. Ce label est peu connu du grand public mais il bénéficie d'une très grande visibilité au niveau des entreprises notamment aux Etats-Unis.

B Corp signifie Benefit Corporation, ce label est porté par l'ONG B Lab, qui évalue l'impact des entreprises sur la société et l'environnement.

En janvier 2025, B Corp regroupe plus de 9400 entreprises dans 100 pays dont 500 juste pour la France. L'organisation se positionne comme un leader dans la « construction du monde de demain », en mettant les organisations privées sur la voie d'une économie durable, dans l'intérêt de chacun et de celui des générations futures.

B Corp regroupe les entreprises les plus engagées du monde, investies dans une démarche RSE répondant aux normes les plus exigeantes en termes d'impact social et environnemental. Elle récompense ainsi les entreprises sur trois piliers fondamentaux :

- La performance et la maîtrise de son impact environnemental et sociétal ;
- L'engagement, notamment en l'inscrivant dans ses statuts d'entreprise ;
- La transparence sur ses actions et ses résultats.



Figure 8 : Illustration des thématiques du label B Corporation

Nous avons également un compte Ecovadis (Isigny Sainte-Mère-SCA-Groupe) et Sedex (ZC419188056).

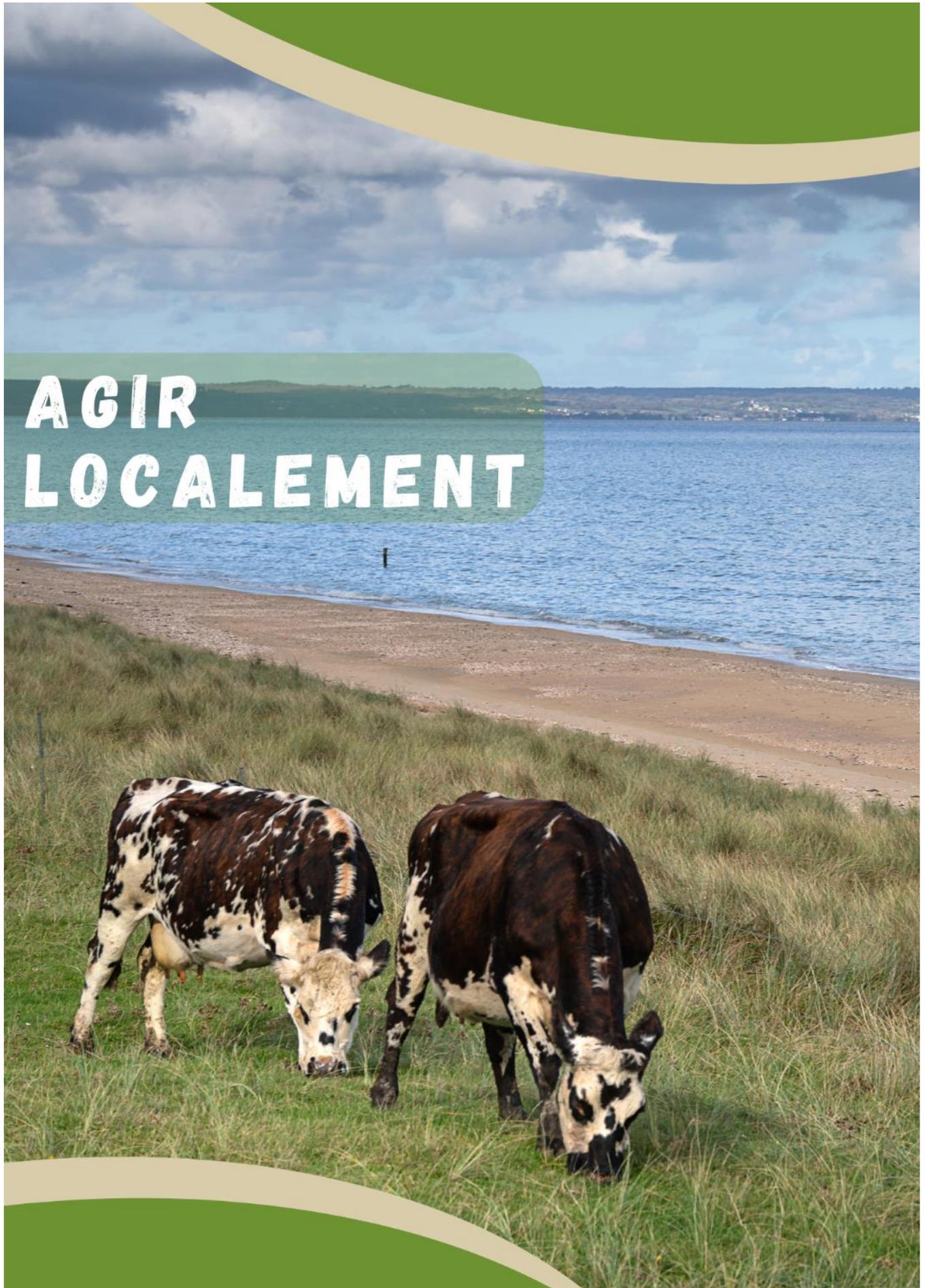
Stratégie et perspectives RSE

En 2025, la coopérative travaillera notamment sur la mise en œuvre du reporting extra financier en application de la Directive européenne dite « CSRD » transposée en droit français par l'Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023. Cette Directive est relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise. Elle institue la création de la matrice de double matérialité (détermination des parties prenantes pertinentes, définition des enjeux stratégiques, évaluation de l'importance des domaines d'actions RSE selon l'entreprise et du point de vue des parties prenantes).

Sur la base des objectifs fixés, les groupes de travail RSE font progresser les indicateurs de chaque pilier.

En 2024, les principaux axes de travail ont concerné :

- La réduction des consommations d'eau (pilier "Produire Durablement")
- La définition d'une stratégie de décarbonation ((pilier "Produire Durablement")
- L'animation de temps forts à destination des salariés (pilier "Bien-vivre ensemble")
- L'amélioration continue de la Santé-Sécurité des travailleurs (pilier "Bien-vivre ensemble")
- L'amélioration continue de la Qualité (pilier "Santé et sécurité des consommateurs")
- L'amélioration continue du modèle Agri-confiance (pilier " Agir localement")



AGIR LOCALEMENT

AMBITION #1 : AGIR LOCALEMENT

1.1 Agir pour une filière Laitière Vertueuse

1.1.1 Relation avec nos coopérateurs

GOUVERNANCE

Le service des “relations collectes” dépend directement de la Direction Générale. Il fait l’interface entre l’entreprise et les coopérateurs et participe au CA via le responsable « production lait ».

POLITIQUE

La relation entre la coopérative et ses producteurs adhérents est durable, scellée par un lien capitalistique avec des engagements réciproques fixés par les statuts et règlement intérieur :

- Pour les producteurs : « l’engagement de livrer la totalité de ses produits provenant exclusivement de son exploitation » défini par l’article 8 et la « constitution du capital social » défini par l’article 14 des statuts.
- Pour la coopérative : elle « s’engage à assurer la collecte de la totalité de la production laitière de lait de l’exploitation de l’adhérent définie en fonction de sa référence laitière, ... » dans l’article 1.3 du Règlement Intérieur.

De plus, depuis 2000, l’entreprise a mis en place un système de management de la Qualité des Elevages appelé, “Charte Agriconfiance®”, qui rentre dans le socle du règlement intérieur des coopérateurs.

Par ailleurs, une Charte des Bonnes Pratiques d’Elevage est respectée par 100% des éleveurs. Elle est bâtie sur sept piliers sur lesquels les producteurs s’engagent :

- La traçabilité des animaux ;
- La santé du troupeau ;
- L’alimentation des animaux ;
- L’hygiène de la production du lait ;
- La durabilité sociale ;
- L’environnement ;
- Le bien-être animal grâce au diagnostic Bovivell.

La coopérative peut suspendre la collecte si les prérequis mentionnés ci-dessus ne sont pas respectés selon l’article 1.3 du règlement intérieur.

1.1.2 Actions en faveur d’un revenu décent pour les éleveurs

Une des missions principales de la coopérative est de fournir le meilleur revenu possible pour nos 592 coopérateurs (au 1er janvier 2025) tout en maintenant une bonne compétitivité, nos capacités d’autofinancement et d’investissement dans l’outil industriel.

Cet engagement fort de la coopérative est reconnu à l’extérieur et fait la renommée de notre entreprise dans la presse locale et la presse spécialisée comme le démontre la figure n°9 ci-dessous.

Zoom sur la loi EGalim :

La loi du 30 octobre 2018 pour l’équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous dite « Loi EGalim » a facilité les négociations avec la grande distribution. En effet, elle encadre les réductions appliquées par les

grandes distributions sur les produits de consommation alimentaire et les promotions sur les produits alimentaires sont limitées à 34 %.

Notre prix du lait vu par la presse

L'Éleveur laitier est un magazine à destination des agriculteurs qui réalise un observatoire annuel des prix du lait. Historiquement la coopérative a toujours été bien placée sur ce baromètre, mais il est à souligner que le magazine utilise ses propres sources pour déterminer son prix moyen annuel. A l'exception de 2018, les prix constatés par le magazine sont toujours inférieurs au prix moyen calculé en interne.

En 2023 et 2024, la position de la coopérative dans le classement a reculé à la suite à l'envolée des prix du lait. Cependant avec les prix calculés en internes, nous serions respectivement 1^{er} pour l'année 2023 et 2^{ème} pour l'année 2024. Il n'existe pas à notre connaissance de mécanisme pour faire réviser ce classement.

€ / 1000 L	Indicateurs Prix du Lait Conventionnel hors montagne						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Place classement du magazine l'éleveur laitier (source magazine « L'Éleveur Laitier »)	1	1	1	1	1	7 (1)	6 (2)
Prix moyen annuel du lait d'Isigny Sainte-Mère (source magazine « L'Éleveur Laitier »)	398,05	407,41	399	406,2	495,11	511,62	509,56
Prix moyen du lait à Isigny Sainte-Mère (source interne)	397,6	413,14	408,25	428,81	513,64	532,92	537,05

Figure 9 : Prix du lait conventionnel hors montagne vu par la presse « éleveur laitier »

Notre prix du lait vu par la profession laitière

Le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL) a également des baromètres sur le prix du lait. En l'occurrence cette association calcule chaque année le prix de revient du lait basé sur une rémunération de deux SMIC par unité de main d'œuvre. Ce qui signifie qu'une exploitation de trois personnes permet de générer un revenu équivalent à 6 SMIC, ce qui permet aux agriculteurs de vivre décemment même dans le cadre d'une famille monoparentale.

Il est intéressant de noter que pour les années 2018 et 2020 où le prix de revient du lait pour 2 SMIC était légèrement supérieur à la valorisation faite par Coopérative, nous étions pour autant d'après le magazine « l'éleveur laitier » la laiterie payant le mieux le lait conventionnel hors montagne.

€ / 1000 L	Lait Conventionnel					
	Année	2018	2019	2020	2021	2022
Prix de revient du lait « Plan de filière » pour 2 SMIC par unité de main d'œuvre (source CNIEL)	400	403	411	416	427	485
Prix final du lait d'Isigny Sainte-Mère	397,6	413,14	408,25	428,81	513,64	532,92
Ecart en %	-0,6%	+2,5%	-0,7%	+3,0%	+16,9%	+9,0%

Figure 10 : Comparaison entre le prix de revient CNIEL et le prix final du lait

Note : Les indicateurs sur les prix du lait bio n'ont pas été traités dans ce rapport car peu représentatifs : ils ne représentent que 4% de la collecte.

1.1.3 Actions en faveur des économies d'énergies et du climat

Concernant l'amont, et plus particulièrement la production laitière, un travail de mesure et de sensibilisation est réalisé par le service ARC auprès des producteurs. En effet, les bovins sont naturellement responsables d'émissions de méthane entérique, un des constituants des GES. L'outil de mesure retenu est le CAP'2ER® (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Elevage de Ruminants). Cet outil d'évaluation et d'appui technique à destination des filières de ruminants permet d'établir le lien entre pratiques d'élevage et environnement en vue de s'engager dans une véritable démarche de progrès. L'unité de mesure retenue est le Kg Equivalent CO₂ / litre de lait. À la fin 2024, 80% des exploitations avaient réalisé leur bilan CAP'2ER.

Deux axes d'améliorations sont à l'étude :

- Assurer une croissance optimale des jeunes génisses pour baisser l'âge au vêlage et limiter le nombre d'animaux improductifs. Pour une même quantité de lait produite plus le nombre d'animaux sera faible meilleur sera le bilan carbone.
- Favoriser la séquestration du carbone par l'entretien ou l'implantation de haies bocagères et préserver les prairies permanentes. Les plans d'actions proposés dans les CAP'2ER sont réalistes et atteignables mais ambitieux.

Cet engagement est consolidé auprès de nos producteurs par la mise en place d'une prime de durabilité de 1€ / 1000 litres au 1er janvier 2025.

Engagement

90% des exploitations auront réalisé leur bilan CAP'2ER à fin 2025

La modernisation et l'automatisation des élevages génèrent des consommations additionnelles en électricité. Afin d'encourager les producteurs à s'engager vers des investissements vertueux favorisant les économies d'énergie, la coopérative accorde une aide financière de 500 € pour tout producteur qui s'équipe de pré-refroidisseur et/ou récupérateur de chaleur. La coopérative bénéficie d'un intérêt associé : les tanks à lait qu'elle met à disposition de ses producteurs sont beaucoup moins sollicités mécaniquement avec un allongement de leur « durée de vie ».

1.2 Agir pour la biodiversité

POLITIQUE

La protection de l'environnement et de la biodiversité est inscrite dans notre Politique QHSEE. Ces actions se déploient à tous les niveaux : de l'international, au national jusqu'à nos sites industriels

Engagement

L'entreprise agit pour augmenter le taux de normandisation des troupeaux voir ci-dessous 1.2.1



Figure 11 : Photographie des marais du Cotentin, commune de Chef-du-Pont (crédit photo Isigny Sainte-Mère)

Précisions sur l'implantation de nos sites de production

Le site de production d'Isigny-sur-Mer se situe dans le Parc Naturel Régional (PNR) des Marais du Cotentin et du Bessin.

Il s'agit d'un territoire exceptionnel qui revendique de nombreux classements nationaux et internationaux pour sa biodiversité :

- convention RAMSAR trame bleu et verte ;
- Zone protégée Natura 2000 ;
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1/2.

Si la présence d'une laiterie industrielle sur ce territoire peut surprendre, il convient de rappeler que notre implantation date de 1932 et qu'elle a contribué à pérenniser le modèle économique d'exploitation laitière basé sur les marais autour duquel s'est construit la biodiversité de notre territoire. Le modèle d'agriculture semi extensive des marais prôné par notre coopérative contribue à sa façon à renforcer la biodiversité locale.

Le site de Chef-du-pont est bordé par une ZNIEFF de type 1 à l'ouest et une ZNIEFF de type 2 au sud ainsi que des zones protégées Natura 2000. La création du site industriel date de 1909. Comme pour notre site principal, le fonctionnement de la laiterie contribue à l'agriculture des marais.

1.2.1 Agir pour la biodiversité régionale

Normandisation des troupeaux

La coopérative participe au plan de relance de la vache normande de la Région Normandie, dont les effectifs ont perdu 30% en dix ans au niveau régional. À ce titre, nous avons répondu en 2022 à l'appel

à manifestations d'intérêt de la région Normandie, afin d'aider financièrement les éleveurs qui veulent réintroduire la vache normande dans les troupeaux. Dans le cadre de ce partenariat, 114 producteurs Isigny ont souscrit un contrat tripartite avec la Région et Isigny. Ce partenariat (2023/2024) portait sur 513 animaux adultes et 369 génisses.

De plus, la coopérative a subventionné en direct la normandisation des troupeaux de ses producteurs les incitant à avoir 10% de vaches normandes dans leur effectif. Cela s'est traduit par une augmentation de notre ratio de vaches normandes passant de 30% à 33% dans les effectifs globaux de 2018 à 2024. Note : concernant la zone AOP Beurre et Crème d'Isigny, le ratio au 31/12/2024 est à 37%. Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de génisses normandes subventionnée par la coopérative en parallèle du plan régional.

Indicateur sur les génisses normandes	2022	2023	2024
Nombre de génisses normandes subventionnées annuellement	530	278	255

Figure 12 : Tableau de subventions des génisses normandes

Concernant le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, la Coopérative soutient financièrement le parc à travers un partenariat. Dans ce cadre, nous avons réalisé une sensibilisation du personnel à la biodiversité du Marais sous forme de conférence en mars 2024.

Label Bois Durable

Nos approvisionnements de bois pour notre chaudière biomasse respectent la directive européenne RED II « biomasse durable » depuis 2023. Cette directive garantit la durabilité de la biomasse forestière à travers différents critères :

- La légalité des opérations de récolte ;
- La régénération de la forêt dans les zones de récolte ;
- La régulation pour les zones protégées ;
- La préservation de la biodiversité ;
- La préservation de la qualité des sols ;
- Le maintien de la capacité de production à long terme de la forêt ;
- L'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie, concernant les émissions et les absorptions de CO₂.

1.2.2 Agir pour la biodiversité sur notre périmètre direct

Aides à la plantation et à la reconstitution des haies bocagères

En 2021, la Coopérative s'est engagée à soutenir les producteurs qui réimplanteraient des linéaires de haies bocagères à raison de 3€/mètre linéaire. Le bocage est une constituante intrinsèque du terroir d'Isigny au même titre que la pâture et la race normande. Son maintien est un garant pour la biodiversité. La réimplantation de jeunes haies participera également à la séquestration des émissions carbonées générées par l'élevage bovin.

Un dispositif additionnel de 3€ supplémentaire du mètre linéaire de haies via un partenariat avec le Groupe H&H signé fin 2022 et pérennisé sur 2023, 2024 et 2025, est venu compléter ce mécanisme d'aides financières privées en complément des aides publiques déjà existantes sur le territoire.

Indicateurs sur la plantation de haies bocagères	2021	2022	2023	2024
Nombre de km de plantations subventionnées chez nos producteurs	0,5	1,2	5	14

Figure 13 : Tableau des subventions concernant les plantations de haies bocagère



Figure 14 : Photographie de plantations de haies bocagère (crédit photo Isigny Sainte-Mère)

En 2024, nous avons lancé une réflexion avec notre fournisseur de Bois biomasse sur la mise en place d'une filière haies bocagères pour valoriser les haies de nos coopérateurs et aussi pour assurer le maintien et l'entretien des linéaires bocagers.

Compensation des projets industriels et surveillance de la biodiversité

En 2015, lors de la construction de sa deuxième usine de poudres infantiles, la Coopérative a fait l'acquisition, en guise de « rétrocession environnementale », de terres à vocation agricole situées en zone humide pour une superficie de 11,6 hectares, avec l'objectif de les restaurer en zone humide.

En compensation, nous avons restaurés : 4 Ha pour l'Unité 2 et 3,1 Ha pour l'Unité 3. De plus, nous avons créé deux mares compensatoires : une de 2200 m² à l'intérieur de notre site industriel pour l'unité 2 et une mare de 535 m² à proximité immédiate du site Unité 3.

L'ensemble a fait l'objet d'une surveillance de la biodiversité par une entreprise spécialisée tous les ans depuis trois ans. Le bilan de 2024 démontre que nos projets n'ont pas affecté significativement les zones protégées.

Projets futurs sur la biodiversité

En 2025 la coopérative prévoit de :

- réaliser un plan de gestion des haies (PGDH) sur nos propriétés foncières agricoles.
- réaliser un diagnostic biodiversité sur notre friche industrielle située à Isigny-sur-Mer.

Engagement

Planter au moins 5000 arbres sur nos propriétés foncières d'ici à 2030.

1.3 Agir pour soutenir nos communautés locales

1.3.1 Impacts positifs sur les communautés locales

Dons aux associations et organismes locaux

Isigny Sainte-Mère a donné pour 28 352 € en dons de produits ou dons financiers. Les principaux bénéficiaires sont les associations et organisations locales et les organisateurs d'événements locaux comme les comices agricoles.

Engagement

En 2025, la coopérative va mettre en place un programme seconde vie pour faire des donations de notre matériel informatique reformé aux écoles et établissements scolaires de nos communautés locales afin qu'il puisse servir à l'éducation des jeunes générations.

Participations aux évènements locaux

Isigny Sainte-Mère a affecté un budget d'environ 100 000 € pour ses partenariats en 2024. Cette année nous avons soutenu plusieurs évènements :

- Les commémorations du 80e anniversaire du Débarquement de Normandie
- Le Festival « A tire d'aile » sur les oiseaux migrateurs permettant d'explorer la richesse du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour faire découvrir la faune et la flore.
- Le Prix Bayeux Calvados des correspondants de guerre. Cet évènement consiste en la remise d'un Prix prestigieux à des journalistes du monde entier et des rencontres avec le public. Il permet de sensibiliser sur l'actualité internationale et la géopolitique.
- « Les Egaluantes » un festival de cinéma se déroulant à Carentan-les-Marais, qui a accueilli plus de 14 000 festivaliers en 2024. Isigny Sainte-Mère souhaite apporter son soutien au cinéma normand.

Partenariat avec les Restos du Cœur

Un partenariat a été signé avec les restos du Cœur (antenne située à AD14 28 rue Gaston LAMY 14120 Mondeville). Il est en place depuis 2023 et l'entreprise donne chaque mois au moins 250 fromages, ainsi que des livraisons ponctuelles en beurre doux 250g.

Il faut noter que la coopérative produit des poudres de lait infantile à destination des enfants à différents stades de malnutrition. Notre client spécialisé distribue ces produits via des programmes d'aide aux populations.

Autres partenariats en préparation

L'entreprise a collaboré avec les équipes de l'Université de Caen pour financer la "Fondation 1432", dont la création a été finalisée début 2025.

Nos équipes travaillent également à un partenariat de recherches avec le CHU de Caen et la Région Normandie sur l'allaitement maternel et la nutrition infantile.

1.3.2 Impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales

A ce jour, le seul impact négatif potentiel identifié sur les communautés locales est la nuisance sonore générée par nos activités industrielles pour la commune d'Isigny-sur-Mer. Ce sujet est traité dans le chapitre 3.2.2 et ce site ne fait pas l'objet de réclamation de riverain ou de mise en demeure des autorités sur le sujet.



2. AMBITION #2 : SANTE ET SECURITE DES CONSOMMATEURS

2.1 Faire de la qualité et la sécurité des aliments une priorité absolue

GOUVERNANCE

La qualité est le fondement de notre relation client et consommateur et l'une des clés du succès de l'entreprise. Sa gouvernance est assurée par la Direction Générale qui fixe les objectifs via la revue de Direction annuelle. Elle est basée sur des éléments fournis par notre système de management de la Qualité certifié.

POLITIQUE

La Coopérative place la Qualité et la Sécurité des aliments au plus haut niveau de priorité.

HYGIENE / SECURITE DES ALIMENTS

- Accompagner nos producteurs dans les meilleures pratiques d'élevage et de production laitière
- Développer nos standards pour garantir l'excellence de nos produits frais et secs (infantiles et spécialités)
- Déployer notre culture de la sécurité des aliments en responsabilisant l'ensemble de nos collaborateurs, fournisseurs et prestataires pour obtenir des produits sains et sûrs



Figure 15 : Extrait politique QHSEE

Certification

Les certifications Agri-confiance®, IFS (International Featured Standards), BRC (British Retail Consortium) et GB chine sont des normes / exigences de sécurité des aliments reconnues mondialement. Elles sont particulièrement importantes pour garantir la sécurité, la qualité et la conformité des produits alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Elles apportent à nos clients internationaux une confiance accrue et une preuve de la volonté d'amélioration continue des standards de la coopérative.

Isigny-sur-Mer	2022	2023	2024 (inopiné)
BRC	Grade B	Grade B+	Grade A+
IFS	Supérieur	Niveau de base	Supérieur

Figure 16 : Evolution des notations IFS et BRC pour le site d'Isigny-sur-Mer

Chef du Pont	2022	2023	2024 (inopiné)
BRC	Grade A	Grade B+	Grade A+
IFS	Supérieur	Supérieur	Supérieur

Figure 17 : Evolution des notations IFS et BRC pour le site de Chef-du-Pont

La culture de la Qualité des équipes : Food Safety Culture

Cet engagement se décline à tous les niveaux de l'entreprise via la « Food Safety Culture » : un engagement commun pour la sécurité des aliments.

Engagement

L'objectif est de sensibiliser 33% des salariés par an.

Indicateurs Food Safety Culture	2022	2023	2024
Taux de personnel (titulaires et intérimaires) sensibilisé aux bonnes pratiques d'hygiène	32%	40%	46%

Figure 18 : Indicateurs sur la sensibilisation à la Food Safety Culture

Afin de partager encore plus avec tous les salariés, une journée annuelle des préventions est organisée pour chacun des sites de la coopérative. L'objectif est partagé pour sensibiliser à la culture qualité des aliments lors de moments ludiques et conviviaux. Les thèmes abordés étaient cette année la conception hygiénique, les Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH) et un escape-game sur les bonnes pratiques de nettoyage. Toutes nos communications Food Safety Culture sont réunies autour d'un logo interne.



Figure 19 : Logo Food Safety Culture



Figure 20 : Photographies illustrant les animations autour de la Food Safety Culture

Nos labels alimentaires

De nombreux produits de la coopérative d'Isigny Sainte-Mère détiennent des labels alimentaires. Un label alimentaire est une certification qui permet d'attester de l'origine et/ou de la qualité du produit.

Il existe différents labels :

- L'Appellation d'Origine Protégée (AOP),
- Le Label Rouge,
- La certification Agriculture Biologique (AB).

Ces labels sont réglementés : tous ces produits doivent respecter un cahier des charges spécifique.

L'AOP désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont effectuées en respectant un savoir-faire reconnu dans une région spécifique. Quatre produits de la coopérative sont labellisés : Le beurre d'Isigny AOP, La crème d'Isigny AOP, Le camembert de Normandie AOP, Le Pont l'évêque AOP

Enfin, la mimolette bénéficie du Label Rouge et nos produits bio sont certifiés Agriculture Biologique.

Evaluation des risques HACCP

La maîtrise des risques (microbiologiques, chimiques, physiques, nutritionnels, allergènes et corps étrangers), et plus précisément de la sécurité des aliments, repose sur :

Un système d'analyse des dangers et des points critiques pour leur maîtrise, appelé HACCP (en anglais, Hazard Analysis Critical Control Point).

Engagements

- 100% des produits de la coopérative Isigny Sainte-Mère sont couverts par une analyse de risque HACCP visant à l'amélioration continue.
- 100% de nos ateliers de fabrication sont soumis à une inspection initiale et périodique de la Direction Département de la Protection des Populations (DDPP).

Cette méthode, internationalement reconnue par le codex Alimentarius et les autorités compétentes, permet d'identifier et de maîtriser les risques liés à la sécurité des aliments, via une approche structurée préventive reposant sur sept principes :

- Principe 1 - Faire une analyse des dangers et identifier les mesures de maîtrise.
- Principe 2 - Déterminer les points critiques pour la maîtrise (CCP).
- Principe 3 - Établir des limites critiques validées.
- Principe 4 - Établir un système pour surveiller la maîtrise aux CCP.
- Principe 5 - Établir les actions correctives à entreprendre lorsque la surveillance indique qu'un écart par rapport à une limite critique à un CCP s'est produit.
- Principe 6 - Valider le plan HACCP puis établir les procédures de vérification pour confirmer que le système HACCP fonctionne comme attendu.
- Principe 7 - Établir une documentation concernant toutes les procédures et tous les enregistrements appropriés à ces principes et à leur application,

Une revue annuelle de nos HACCP est réalisée par une équipe pluri compétente (production, maintenance, R&D, laboratoire, réglementaire, amélioration continue...) et pilotée par le service Qualité. Elle permet de nous assurer de sa pertinence et de prendre en compte les modifications (ingrédients, emballages, process, équipements, organisation, environnement ...) en lien avec nos produits et ainsi de déterminer la nécessité d'une éventuelle révision. De plus, un système de veille permettant d'identifier et de maîtriser les contaminants émergents est en place.

Dans un contexte de multiplication des normes, une adaptation réglementaire permanente est assurée par l'équipe Affaires Réglementaires

Suivi de la traçabilité

La traçabilité des substances destinées à être incorporées ou susceptibles d'être incorporées dans des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux est établie à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution.

Toutes les denrées alimentaires qui sont mises sur le marché sont étiquetées ou identifiées de façon adéquate pour faciliter leur traçabilité. Ceci à l'aide des documents ou informations pertinents conformément aux prescriptions applicables par la réglementation.

Suivi des pesticides et des contaminants

Une surveillance renforcée est assurée sur les fournisseurs d'ingrédients pour limiter les risques liés aux pesticides et aux contaminants les services Assurance Qualité Fournisseurs (AQF) assurent la conformité des ingrédients et l'absence de contaminants en liaison avec nos fournisseurs et nos laboratoires. Des contrôles spécifiques de contaminants sont réalisés sur le lait à réception et tout au long de la chaîne de production jusqu'au produit final grâce à notre réseau de laboratoire interne et externes.

Nos laboratoires d'analyse

Isigny Sainte-Mère dispose de deux laboratoires distincts pour répondre aux besoins analytiques des activités des produits frais et des poudres de lait. La mission de ces laboratoires est de répondre aux cahiers des charges des clients communiqués par les services Qualité respectifs. Pour ce faire, des plans de contrôle ont été établis conjointement sur l'ensemble des processus de production ; environnement, matières premières, articles de conditionnement, en-cours de production et produits finis.

Le défi est de répondre à ces cahiers des charges dans les délais nécessaires à la libération des produits pour satisfaire aux besoins des clients en émettant des bulletins d'analyses. La fiabilité des analyses est garantie par :

- l'utilisation de méthodes officielles ou internes validées,
- la participation à de nombreux audits,
- le respect de référentiels comme l'ISO 17025,
- la participation à de nombreux exercices inter-laboratoires nationaux et internationaux,
- la qualification des techniciens,
- les investissements dans des équipements récents répondant aux besoins analytiques
- l'engagement de la Direction de donner aux laboratoires les moyens nécessaires pour atteindre leurs missions, en toute indépendance.

Les équipes Laboratoires comptent une centaine de salariés qui réalisent plus de 1 000 000 analyses par an.

Cas de non-conformité sur les produits secs

Ces trois dernières années : nous n'avons pas eu de retrait, ni de rappel sur nos produits infantiles.

Cas de non-conformité sur les produits frais

Le 15 août 2024, un lot de camembert d'Isigny au lait micro-filtré a été bloqué avant libération pour présence de *Listeria monocytogenes*.

Des analyses en laboratoire externe ont permis de confirmer que l'origine de la contamination était le lait cru issu d'un seul et même producteur. Le producteur a été écarté de la collecte, le temps de mener les actions correctives et de régler les causes de la contamination. En parallèle, des essais ont été menés sur notre process industriel en place pour réaliser un double traitement du lait : thermisation et microfiltration.

Indicateurs Non-conformité	2022	2023	2024
Nombre de retrait	0	0	0
Nombre de retrait-rappel	1	1	1
Volume de produit rappelé (t)	3	4,8	4,8
Proportion de produit frais rappeler dans l'année (PPM)	105,6	164,2	158,5

Figure 21 : Indicateurs de non-conformité pour les produits frais



Figure 22 : Exemples de produits frais

2.2 Satisfaction Client

POLITIQUE

SATISFACTION CLIENTS

- Garantir la satisfaction de nos clients afin de pérenniser nos marchés et nos partenariats
- Proposer des produits de haute qualité organoleptique, microbiologique et nutritionnelle



Figure 23 : Extrait de la politique QHSEE

RESULTATS

L'entreprise mesure une partie de sa satisfaction client à travers les concours auxquels elles participent. Le plus prestigieux est sans aucun doute le Concours Général Agricole (CGA) de Paris.

Nombre de médailles au CGA	2022	2023	2024
Médailles d'Or	6	3	1
Médailles d'Argent	1	3	5
Médailles de Bronze	2	2	3
Total	9	8	9

Figure 24 : Répartition des médailles du Concours Générale Agricole de Paris

En 2023, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a décerné le Prix d'Excellence du Concours Général Agricole de Paris à la Coopérative laitière normande Isigny Sainte-Mère. Cette même année, nous avons reçu 7 médailles d'Or au Concours International de Lyon dont le trophée de l'année pour la Mimolette Extra-vieille Label Rouge (élu par le jury "meilleur fromage du monde").

De plus, la Crème Fraîche A.O.P. 35% M.G. d'Isigny a remporté le prix du Meilleur produit laitier de France au Concours International de Lyon en 2024 (catégorie produits laitiers) avec une note de 96/100.



Figure 25 : Meilleur produit laitier du Concours International de Lyon

2.3 Être transparent sur nos ingrédients et nos produits

Substances controversées

La Mimolette d'Isigny doit son aspect orange à la Norbixine de rocou. C'est un colorant alimentaire d'origine naturelle. Le rocou est aujourd'hui considéré comme potentiellement dangereux, avec un risque d'allergie. Les autorités Européennes ont démontré que la Norbixine de rocou ne soulevait pas de préoccupation quant à sa génotoxicité (source règlement UE : 2020/771). La Coopérative a reçu plusieurs alertes clients qui souhaiteraient qu'elle arrête de fabriquer de la mimolette de Rocou. Cependant, la mimolette détient le Label Rouge qui impose le rocou dans ce fromage. Depuis novembre 2024 le label rouge a été modifié et le bêta-carotène a été ajouté comme colorant autorisé. Des essais de process sont en cours.

Les hydrocarbures d'huiles minérales (MOH)

Il en existe deux types :

- Les MOAH (Mineral Oil Aromatic Hydrocarbons) ;
- Les MOSH (Mineral Oil Saturated Hydrocarbons).

Ces hydrocarbures contenus dans le lait étaient suspectés d'être dangereux. En 2022, la Commission européenne et les pays de l'UE ont fixé des seuils pour la présence de MOAH dans les produits alimentaires.

Les seuils de MOAH ne doivent pas dépasser les limites suivantes :

- 0,5 mg/kg pour les produits secs ;
- 1 mg/kg par denrées à forte teneur en matière grasse ;
- 2 mg/kg pour les huiles alimentaires et les graisses (beurre, margarine, etc.).

Les MOSH ne sont plus considérés comme dangereux.

Concernant les MOAH, les seuils réglementaires dépendent de la teneur en matière grasse (MG) des produits. Plus la teneur en MG est élevée, plus le seuil sera élevé. La Coopérative fait des contrôles régulièrement en prélevant aléatoirement des produits et du lait.

Les alkyls perfluorés et polyfluorés (PFAS)

La Coopérative travaille avec ses fournisseurs pour réduire au maximum les PFAS, dits polluants éternels, présents dans certains emballages. L'objectif est de trouver des solutions alternatives aux PFAS jusque-là utilisés pour leurs propriétés anti-graissantes dans les papiers beurre.

Controverses potentielles sur notre gamme de produits

Le pays d'origine du produit est indiqué au dos de nos emballages. Une page de notre site internet est dédiée à l'histoire de la crème fouettée d'Isigny Sainte-Mère. Les raisons de cette fabrication y sont expliquées. Concernant la provenance du lait, il provient de l'Union Européenne pour éviter des coûts de séchage et transport supplémentaires. Cela évite au lait de faire de nombreux kilomètres en transport ce qui augmenterait considérablement l'empreinte carbone et pourrait altérer sa qualité.

Dans le gaz propulseur des aérosols est utilisé du protoxyde d'azote. Sans ce gaz, il est impossible de confectionner les bombes aérosols. La Commission Européenne souhaite diminuer l'usage du protoxyde d'azote en prévenant les dangers de son utilisation. Le règlement Européen REACH encadre l'utilisation de substances chimiques, dont le protoxyde d'azote, pour que son usage ne soit pas détourné. A ce jour, notre fabricant n'est techniquement pas en mesure de nous proposer un gaz alternatif compatible avec les normes agroalimentaires.



PRODUIRE DURABLEMENT

3. AMBITION #3 : PRODUIRE DURABLEMENT

GOUVERNANCE

Les deux sites de production de la Coopérative sont certifiés ISO 14 001 (depuis 2008) et ISO 50 001 (depuis 2017). Ces systèmes de management imposent une revue de direction périodique réalisée annuellement et pilotée par la Direction Générale et Technique.

Les objectifs sont déclinés dans des comités opérationnels :

- **Un comité stratégique ISYWATT** pour définir les objectifs et projets à moyen et long terme, intégrant l'équipe Energie & la Direction Générale de l'entreprise.
- **Des comités de pilotage par secteur** sont réalisés régulièrement pour avancer sur les sujets – des points terrains pour réaliser les plans d'actions, intégrant l'équipe énergie, les responsables de production & de maintenance.

POLITIQUE

Nos priorités sont :

ENVIRONNEMENT / ENERGIES

- Accompagner nos producteurs dans leur démarche de diminution de leurs impacts environnementaux
- Supprimer les risques de pollution et renforcer la biodiversité de notre territoire
- Réduire notre impact environnemental au travers de notre efficacité énergétique
- Développer l'éco-conception en améliorant la recyclabilité de nos emballages et en diminuant la quantité mise sur le marché.



Figure 26 : Extrait de la politique QHSEE

La Coopérative Isigny Sainte-Mère a pleinement conscience de l'impérieuse nécessité de préserver l'environnement et de réduire son impact environnemental. Ce travail a été initié dès 2008 par l'installation d'une chaudière Biomasse-Bois certifiée durable, couvrant près de 40% des besoins actuels en vapeur.

En termes de stratégie, les démarches de performance énergétique et de décarbonation sont couplées, c'est-à-dire que les trois piliers suivants sont utilisés dans l'ordre pour réduire notre impact :

- **Eviter** : réduire nos consommations par des évolutions d'installations et la réutilisation de la récupération de la chaleur fatale.
- **Réduire** : réduire nos consommations par l'optimisation des process et le maintien pérenne de cette performance.
- **Compenser** : augmenter notre part d'énergies renouvelables au détriment des énergies fossiles.

Engagements

- La Coopérative formalise actuellement ses trajectoires de réduction carbone conformément aux cibles SBTi, ce travail aboutira courant 2025.
- Atteindre une réduction de -30% en tonnes CO2 en 2030 vs 2022, sur les scopes 1 & 2 non-flag (émissions non liées à l'agriculture), associé à un objectif de réduction de consommation énergétique de -10% en MWh en 2030 vs 2023.

3.1 Réduire notre impact environnemental à travers notre efficacité énergétique

3.1.1 Analyse de l'empreinte carbone

La coopérative a mesuré son empreinte carbone avec la méthode GHG Protocol pour les années 2021 et 2022. Ce calcul intègre toutes nos activités et filiales sauf les Caramels d'Isigny.

La coopérative a mesuré les scopes 1 et 2, correspondants à toutes les sources d'émissions liées à la production (scope 1 direct, scope 2 indirect). Les émissions de GES, liées à l'amont et à l'aval de la production, dit scope 3, représentent la part principale de l'empreinte Carbone.

Note : Les empreintes 2023 et 2024 seront fournies dans le prochain rapport.

Empreinte Carbone	2021	2022 Année de référence
Scope 1 (t CO2)	24 564	28 322
Scope 2 (t CO2)	2 233	2 105
Scope 1 & 2 (t CO2)	26 797	30 427
Scope 3 (t CO2)	383 494	479 614
Scope 1 & 2 & 3	410 291	510 041
Incertitude	± 43%	± 28%
Intensité (t eq CO ₂ / M€)	812	839

Figure 27 : Tableau des empreintes carbonées et intensité carbone de la coopérative

La principale source d'émissions du Scope 1&2 est l'énergie consommée pour la fabrication de vapeur

Les principales sources d'émissions principales Scope 3 sont :

- Les achats de lait ;
- Le transport de marchandise amont et la distribution ;
- Le transport des visiteurs / clients ;
- La fin de vie des produits vendus ;
- Les biens immobilisés.

Zoom sur la relation entre l'énergie et l'empreinte carbone

La consommation absolue d'énergie a augmenté de 0,9%, les émissions absolues de CO₂ d'environ 7,7%, l'électricité de 0,6%. Ces augmentations sont dues à l'arrêt pour maintenance de la chaufferie bois et des mises en service des unités U3 et U4 en 2024.

La coopérative a amélioré la performance des chaufferies Gaz et Bois sur l'année 2024 d'en moyenne 1,2% malgré un Pouvoir Calorique Inférieur PCI du bois de 2,59 MWh/t (inférieur à 2,7 MWh/t).

Les unités U3 et U4 ont consommé plus de vapeur, avec une augmentation de 5,2% en vapeur usine.

Indicateurs Energie	2022	2023	2024
Conso Elec (GWh)	62,6	65,7	66,8
Conso Gaz (GWh)	148,0	144,3	157,1
Conso Bois (GWh)	85,4	90,9	82
Tonne CO ₂ (scope 1 & 2)	28 900	28 300	30 700
Ratio Tonnes de CO ₂ / M € de CA	47,54	44,14	56,04

Figure 28 : Tableau des consommations d'énergies de la coopérative

Zoom sur les consommations énergétiques du site d'Isigny

En 2024, le site d'Isigny sur mer qui représente la majorité des consommations énergétiques de l'entreprise a généré les consommations suivantes.

2024	
Types d'énergies	Consommations Isigny
Electricité	61 565 MWh
Biomasse	82 040 MWh PCI
Gaz naturel	147 591 MWh PCS
<i>Dont Vapeur</i>	190 906 MWh th

Figure 29 : Tableau des consommations d'énergies pour le site d'Isigny-sur-Mer

Rappels :

- La Biomasse utilisée est du Bois certifié durable au titre de la réglementation RED II (Renewable Energy Directive – Version II - Directive européenne n° 2018-2001) selon le référentiel SURE-EU ("Sustainable Resources Verification Scheme"). Les émissions de CO₂ associées à la biomasse sont considérées égales à 0 tonne CO₂/ tonne bois.
- La vapeur étant produite par des chaudières biomasse et gaz naturel, sa consommation ne s'ajoute pas aux autres énergies.

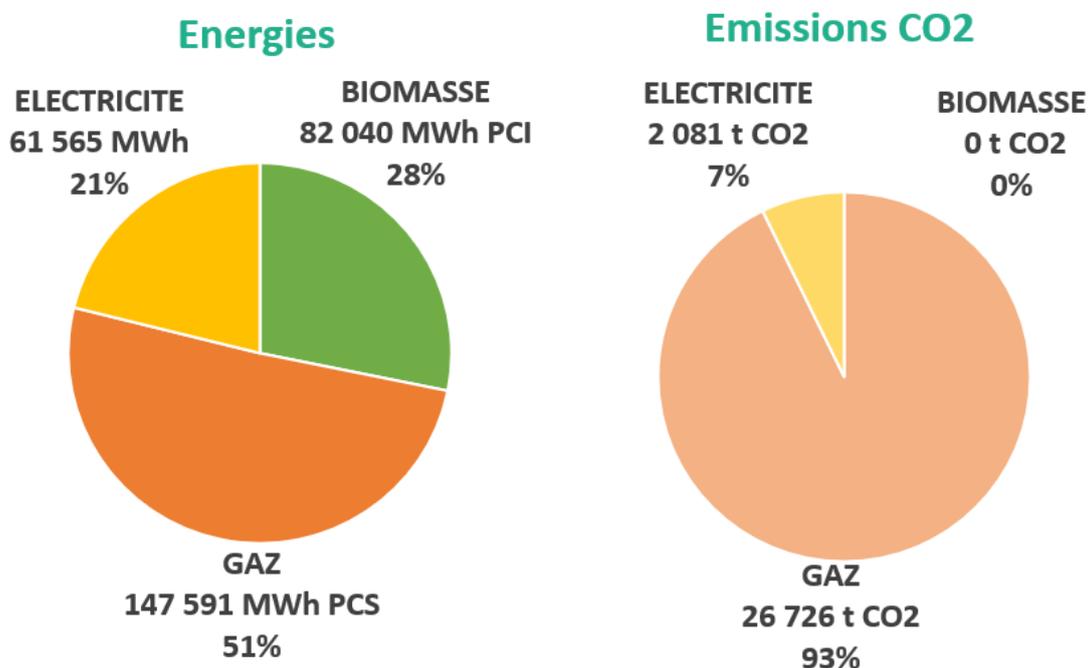


Figure 30 : Répartition des énergies primaires & émissions CO₂ pour 2024 (site d'Isigny-sur-Mer)

Zoom sur les consommations énergétiques de Chef-du-Pont :

2024	
Types d'énergies	Consommations Chef-du-Pont
Electricité Réseau	5 243 MWh
Electricité Solaire	8 MWh (démarrage nov-24)
Gaz naturel	9 524 MWh PCS
Dont Vapeur	7 619 MWh th

Figure 31 : Tableau des consommations énergétiques pour le site de Chef-du-Pont

Note : la vapeur étant produite par la chaudière gaz naturel, sa consommation ne s'additionne pas aux autres énergies.

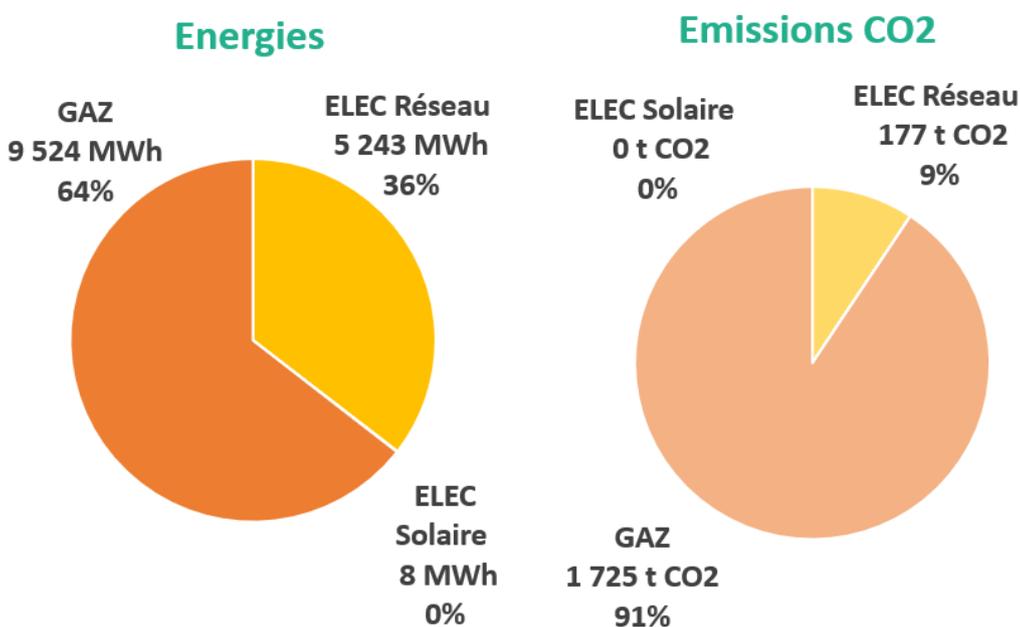


Figure 32 : Répartition des énergies primaires & émissions CO₂ pour 2024 (site de Chef-du-Pont)

3.1.2 Actions techniques engagées et moyens mis en œuvre

RÉSULTATS

Réalisé 2021 - 2024 :

- Mise en place de récupération de chaleur sur deux unités de production ~ 4 GWh Gaz /an soit 700 t CO₂ évitées /an
- Amélioration de la maîtrise et de la gestion des chaufferies sur le site – optimisation des rendements et récupération d'énergie ~ 2 GWh Gaz & Bois /an évités soit 180 t CO₂ évitées
- Amélioration de la maîtrise des Nettoyages en Place & Machines à Laver (actions eau & énergies) ~400 MWh/an évités soit 50 t CO₂.
- Mise en place d'une chaudière biomasse bois dès 2008 en parallèle des chaudières gaz sur le site d'Isigny-rur-mer, entre 15 000 et 16 000 t CO₂ évitées chaque année depuis 2008 !
- Augmentation et optimisation de la part Biomasse-Bois avec une modification de l'installation qui nous permettra d'atteindre 120 000 t en 2025 VS 100 000 t en 2024

- Mise en place d'une centrale photovoltaïque de 300kWc sur le nouveau bâtiment ONE MILLION du site de Chef-du-Pont, démarrée en fin d'année 2024.
- Etudes d'implantations en cours sur le site d'Isigny-sur-Mer pour chaque nouveau bâtiment, parking et parc à boues.

PLAN D' ACTIONS

Planifié 2025 - 2030 :

- Remplacement de l'intégralité des utilités (chaudière-Pompe à chaleur-Compresseur) du site de Chef Du Pont. ~ 3 GWh/an évités soit 600 t CO₂ évitées
- Optimisation de la consommation, en limitant les transferts de vapeur et condensats dans le site. ~ 6 GWh /an soit 1 000 t CO₂ évitées /an
- Mise en service d'une pompe à chaleur sur l'unité de production Unité 2 (Prod Froid, Purges chaufferie) ~ 5 GWh/an soit 1500 t CO₂ /an estimées
- Projet de récupération de chaleur fatale sur nos Eaux de concentrations de matières laitières à U1 ~ 10 GWh/an soit 2500 t CO₂ /an estimées
- Poursuite des optimisations de rendements utilités (chaufferie, froid, AC, condensats). Cible ~ 2 GWh/an soit 200 t CO₂ estimées
- Réductions des pertes via marches à vides des installations. Cible ~ 2 GWh/an soit 200 t CO₂ estimées

3.1.3 Actions de sensibilisation engagées et moyens mis en œuvre

Différentes actions ont été engagées sur le site pour sensibiliser et communiquer sur les sujets environnementaux et énergétiques, notamment :

- Initiées en 2022 – communications à l'ensemble des salariés :
 - Journal interne trimestriel – avec une à deux pages dédiées aux sujets énergies/environnement – avec une sensibilisation sur les différentes thématiques.
 - Communications d'indicateurs usine & d'informations spécifiques :
 - Diffusion d'indicateurs dans tous les services
 - Mise en place d'écrans de communication (15 écrans) avec une part Environnement/Energie ('Petit acte, grand impact' ; actions réalisées, quiz...)
- Initiées sur les années passées et en évolution tous les ans : journée de prévention annuelle Qualité Hygiène Sécurité Environnement Energie– avec intégration d'un quizz environnement/énergie permettant à chacun de tester des connaissances sur les sujets, avec un zoom sur 2024 sur les énergies & la décarbonation.
- Initiées sur les années passées et en évolution tous les ans : audit de sensibilisation sur secteur.
- Initiées en 2024 : Fresque du climat pour le conseil d'administration et le comité de Direction – en cours de déploiement pour l'ensemble des collaborateurs entre 2025 et 2027
- En cours de création pour 2025 – création d'une formation/sensibilisation dédiée Energie-Environnement pour tous les salariés (2h)

3.2 Economie Circulaire

3.2.1 Eco conception

L'entreprise a formalisé en 2024 sa charte d'écoconception. Elle permet de caractériser tous les emballages, afin de prioriser ses actions afin de réduire leurs impacts.

Nous utilisons une majorité de matières recyclées ou contenant un % recyclé pour nos emballages :

- Cartons FSC,
- Acier,
- Aluminium,
- Verre (avec environ 76% de verre recyclé).

En 2024, nous avons intégré des matières recyclés dans nos barquettes tranches mimolette.

Nos axes de progrès sont :

- Les papiers de contact alimentaire : comme le papier beurre ou le papier-fromager,
- Le plastique de contact alimentaire (pot crème)
- Le papier Kraft
- La limitation du nombre de couleur sur nos décors

La recyclabilité de nos produits

Nos produits alimentaires génèrent peu de déchets directs hormis les emballages pour lequel des consignes de tri sont systématiquement présentes lorsque le produit est à destination des consommateurs des marchés français et européens.

Les principales réalisations de l'année 2024 sont :

- La mise en place d'un papier fromager recyclable sur 90% des références camemberts
- La réduction de matière plastique de 1 gramme par pot sur nos fromages frais
- La réduction de matière métal de 10% par aérosols sur nos crèmes chantilly

En 2025, des études de faisabilité sont en cours avec la R&D pour utiliser du papier beurre recyclable. Concernant les boîtes de fromage en bois, il n'existe pas actuellement de filière de tri structurée pour son recyclage à grande échelle. Fin 2023, la commission européenne a amendé son projet de règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR) pour retirer les boîtes de fromages de ce texte.

Enfin, l'entreprise paie son écocontribution à l'organisme Citéo afin de participer aux frais des filières de recyclage et d'agir pour réduire, réemployer et recycler les emballages et les papiers.

Zoom sur l'Analyse de Cycle de Vie (ACV)

Notre ambition est de disposer d'une Analyse de Cycle de Vie (ACV) par famille de produits. Nous avons identifié sept familles de produits dans l'entreprise. A ce jour nous disposons de deux ACV (28%) et une troisième a été initiée fin 2024. Elle sera terminée fin 2025.

Engagement

En 2030, 100% de nos familles de produits auront fait l'objet d'une analyse de cycle de vie.

3.2.2 Gestion des déchets

La gestion des déchets est pilotée selon la norme ISO 14001 par les équipes du service Logistique et accompagnée par un prestataire extérieur. Les objectifs de ce processus sont fixés durant la Revue de Direction annuel sur l'Environnement.

Engagement

En 2030, valoriser 95% des déchets internes de la coopérative contre 92% aujourd'hui.

Afin de suivre et de tracer l'ensemble des flux de déchets de notre site, nous tenons à jour un registre des déchets qui trace l'ensemble des enlèvements de déchets effectués sur nos sites.

RÉSULTATS

La Coopérative a produit 8 510 tonnes de déchets en 2024. Les déchets sont orientés vers différentes filières définies par le type de déchets et peuvent être valorisés. Le détail est visible dans le chapitre 9.

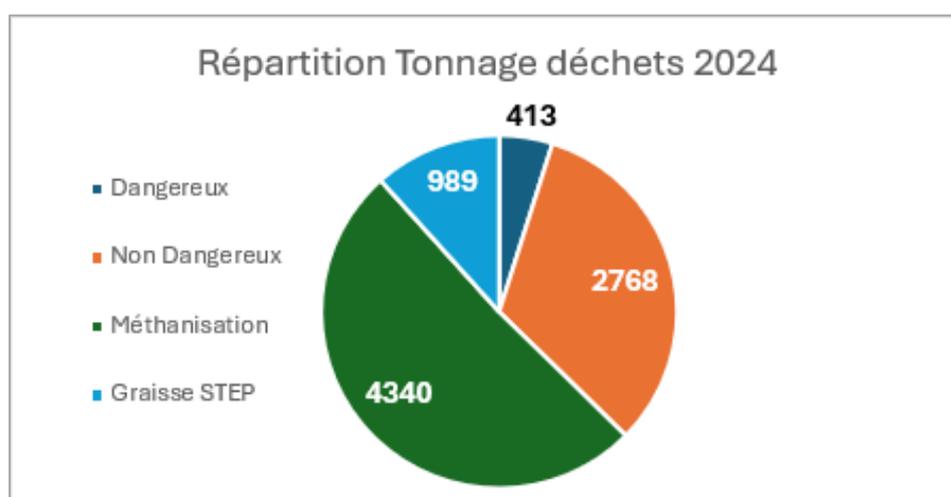


Figure 33 : Répartition des tonnages déchets produits en 2024 (tous sites)

Zoom sur la méthanisation

La méthanisation est notre premier exutoire pour nos déchets. Elle valorise 63% des déchets totaux. La majorité de la matière organique de la Coopérative envoyée à la méthanisation est utilisée par un prestataire situé à moins de 10 km et réinjectée dans le réseau gaz de ville. Isigny Sainte-Mère est également connectée à ce réseau.

Zoom sur les déchets dangereux

Les déchets dangereux représentent 4,85% (413 tonnes en 2024) des déchets produits en 2024, 7% sont revalorisés. Ils sont traités via des filières spécialisés pour limiter les impacts significatifs sur l'environnement.

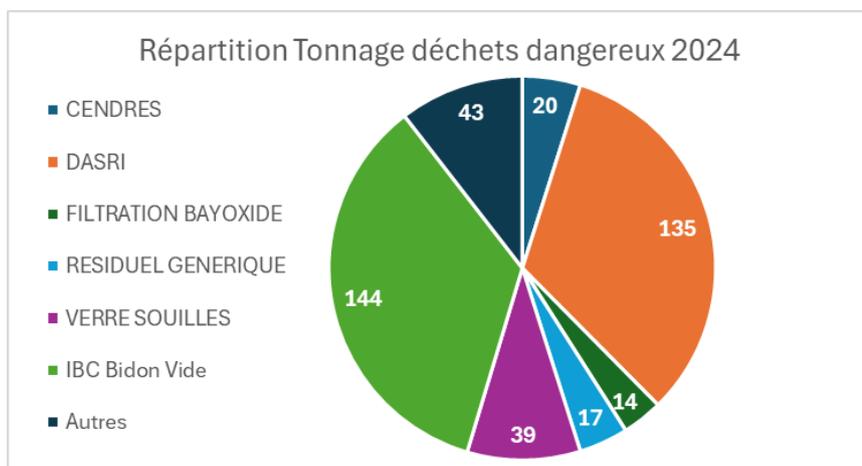


Figure 34 : Répartition du tonnage de déchets dangereux

Zoom sur les déchets non-dangereux

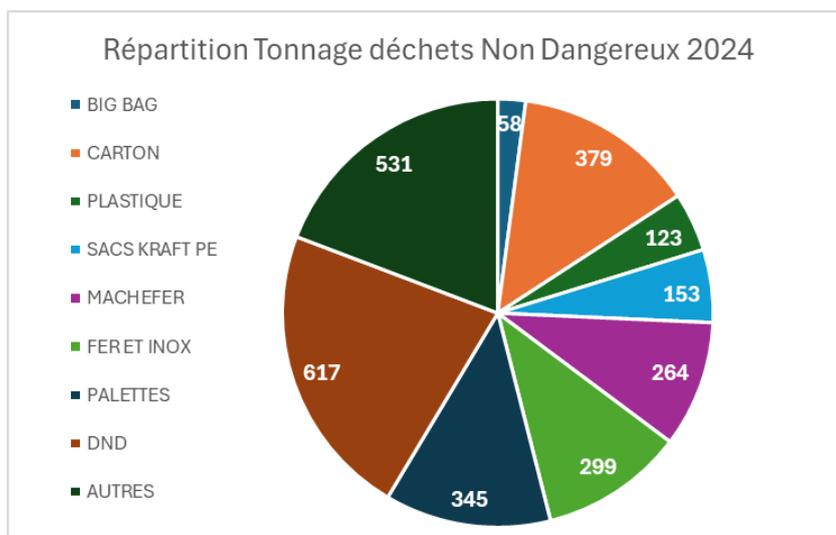


Figure 35 : Répartition du tonnage de déchets non-dangereux

Zoom sur les modes de traitement final

La Coopérative valorise 92% de ses déchets (7826 tonnes en 2024). Ils peuvent être recyclés, valorisés (épandage, utilisés comme source d'énergie, etc.). Environ 8 % sont destinés à l'élimination (mise en décharge, dépôt contrôlé sur le sol, etc.).

Zoom sur les déchets destinés à l'élimination

En 2024, le poids total des déchets destinés à l'élimination est de 655 tonnes : moins de 10% de notre production annuelle de déchets.

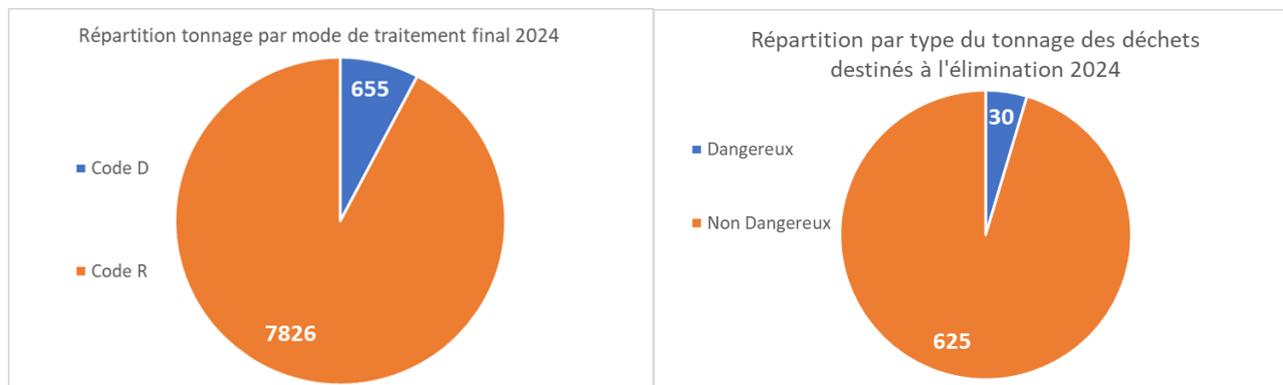


Figure 36 et Figure 37 : Répartition des déchets destinés à l'élimination

3.3 Réduire nos prélèvements et prévenir les risques de pollutions

3.3.1 Réduire nos prélèvements d'eaux liés à nos activités industrielles

Situation géographique

Nos sites industriels ne sont pas situés dans des zones de stress hydrique. Les aquifères où nous puisons nos besoins en eau appartiennent à la masse d'eau MESO HG 402. Selon le Bureau Recherches Géologiques et Minières (BRGM) cette masse d'eau est stable en quantité et il n'y a pas de risque significatif identifié.

La Normandie bénéficie d'un climat tempéré avec des précipitations en toutes saisons. Les nappes d'eaux souterraines se remplissent l'hiver avec l'humidité apportée par le décalage vers le sud de la dépression d'Islande et la saison estivale est généralement douce.

L'entreprise dispose de forages à proximité de ses usines : 4 pour le site d'Isigny-sur-Mer et 1 pour le site de Chef-du-Pont.

POLITIQUE

La gestion de l'eau entrante et sortante est assurée par le service Technique. Ces objectifs sont pilotés et suivis via notre système de management de l'environnement certifié ISO 14 001.

Engagements

- En 2023, l'entreprise a adhéré au Plan de sobriété hydrique national et s'est engagé dans un plan sur trois ans pour réduire la consommation d'eau du site d'Isigny de 20%, à fin 2025.
- En 2030, l'entreprise s'engage à ré-utiliser 75% de ses Eaux de Concentration de la Matière Laitière (ECML) contre 43% aujourd'hui.

Le site d'Isigny sur mer est le principal pôle de consommation. Trois types d'eaux sont utilisés :

- Les eaux de forages, puisées dans des nappes phréatiques via quatre forages situés à proximité pour Isigny Sainte-Mère et un forage sur le site de Chef-du-Pont.
- Les eaux du réseau de ville, utilisées pour des sanitaires à Isigny Sainte-Mère, utilisées pour les sanitaires et certains process à Chef-du-Pont.
- Les ECML (Eaux de récupération de matières laitières) à Isigny Sainte-Mère – récupérées lors de la concentration du lait, elles sont réutilisées aujourd'hui vers nos utilités.

Sur le site de Chef-du-Pont, seules les eaux de forages & les réseaux d'eaux de ville sont utilisés. Il n'y a pas de production d'ECML in situ.

La totalité des eaux utilisées est considérée en eau douce au titre des normes GRI (< 1000 mg/L SDT).

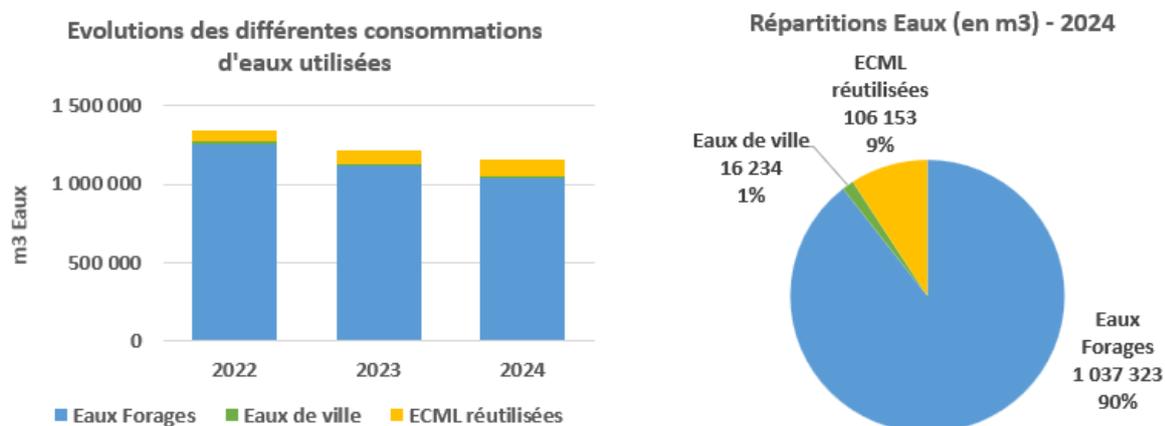


Figure 38 : Graphiques sur les consommations d'eau 2022 à 2024 (site d'Isigny-sur-Mer)

Bilan Global eau (en m ³)	2022	2023	2024	% Evolution 2024 VS 2022
Eau forage	1 254 138	1 114 633	1 037 323	-17%
Eau de ville	19 574	15 672	16 234	-17%
ECML réutilisées	70 000	80 246	106 153	+ 52%
Total	1 343 712	1 210 551	1 159 710	-14%

Figure 39 : Tableaux sur les consommations d'eau 2022 à 2024 (site d'Isigny-sur-Mer)

Zoom sur le site de Chef-du-pont

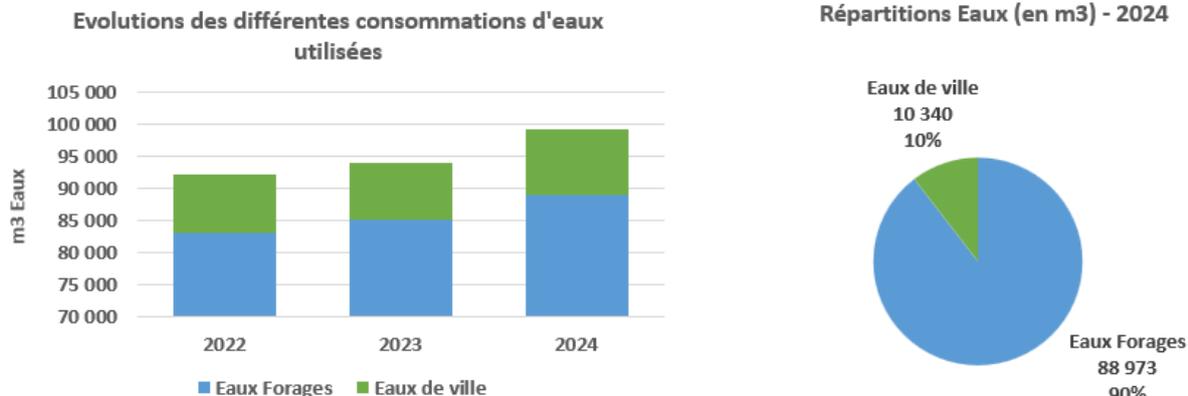


Figure 40 : Graphique sur les consommations d'eau 2022 à 2024 (site de Chef-du-Pont)

Bilan Global eau (en m ³)	2022	2023	2024	% Evolution 2024 Vs 2022
Eau forage	83 009	85 055	88 973	7%
Eau de ville	9 089	9 086	10 340	14%
Total	92 098	94 141	99 313	8%

Figure 41 : Tableau sur les consommations d'eau 2022 à 2024 (site de Chef-du-Pont)

RÉSULTATS

Réalisation 2023-2024

Un plan d'actions conséquent a été réalisé sur le sujet, les principales actions sont les suivantes :

Indicateur eau réseau (en m ³)	2022	2023	2024
Pertes des eaux du réseau	42 791	38 225	7 253

Figure 42 : Tableau sur les pertes d'eau du réseau de 2022 à 2024

Indicateur traitement de l'eau (en m ³)	2022	2023	2024
Pertes du traitement de l'eau	112 731	74 102	54 898

Figure 43 : Tableau sur les pertes de traitement d'eau de 2022 à 2024

Isigny-sur-Mer

- Réparations des réseaux amont Forage 5/Forage 6 (Fuites Forages) ~ -750 m³/sem
- Optimisation & maintien de la performance du traitement d'eau entrée Usine ~ -1400 m³/sem
- Réduction et recirculation des eaux de garnitures pompes (Ateliers) ~ - 1000 m³/sem
- Gestion & Réutilisation des ECML (Utilisation STEP / NEP Camion / Chaufferies) ~ -550 m³/sem
- Optimisation des lavages et fonctionnement NEP / MàL ~ -400 m³/sem
- Réutilisation des ECML (Utilisation TAR Tour aérorefrigérante Froid & Process U2) ~ -400 m³/sem
- Démarrage Nouvelle NEP REP ~ - 400 m³/sem

Chef-Du-Pont

- Réduction et recirculation des eaux de garnitures pompes ~ - 110 m³/sem
Pour autant la consommation d'eau sur le site à augmenter suite à la mise en route de notre nouvel atelier de conditionnement.

PLAN D'ACTION

Projection 2025 – 2030 – démarche Eau :

Les actions suivantes sont les actions principales prévues en réalisation dans les années à venir, auxquelles viendront s'ajouter des actions d'optimisations/sobriété au fur et à mesure des suivis :

Isigny-sur-Mer

- Réduction et recirculation des eaux de garnitures pompes ~ - 110 m³/sem
- **Prévues 2025/2026 :**
- Mise en service Forage F10 (gestion traitement d'eau) ~ - 400 m³/sem
- Optimisation et centralisation NEP Poudre Unité 1 ~ -150 m³/sem
- Recirculation des eaux de garnitures pompes (Ateliers) ~ - 200 m³/sem
- **Actions en études pour long terme – horizon 2026 - 2030**
- Réutilisation ECML sur les TAR Process
- Réutilisation ECML sur réseau Eau Usine
- Refonte d'autres NEP Usine & Potentielles NEP infinies
- Réutilisation Eaux sortie STEP pour utilités Usine
- **Gain potentiel fort (-10 à -15%) avec investissements conséquents associés**

Chef-Du-Pont

- Réduction et recirculation des eaux de garnitures pompes ~ - 15 m³/sem
- Remplacement de la chaudière avec récupération condensats ~ - 10 m³/sem

RÉSULTATS & PROJECTIONS

Isigny-sur-Mer

En 2024, l'entreprise a réduit de 17% ses prélèvements d'eau sur l'année 2024 vs 2022 sur le Périmètre complet de l'usine et même 22% de réduction en déduisant les démarrages d'installations Unité 3/Unité 4.

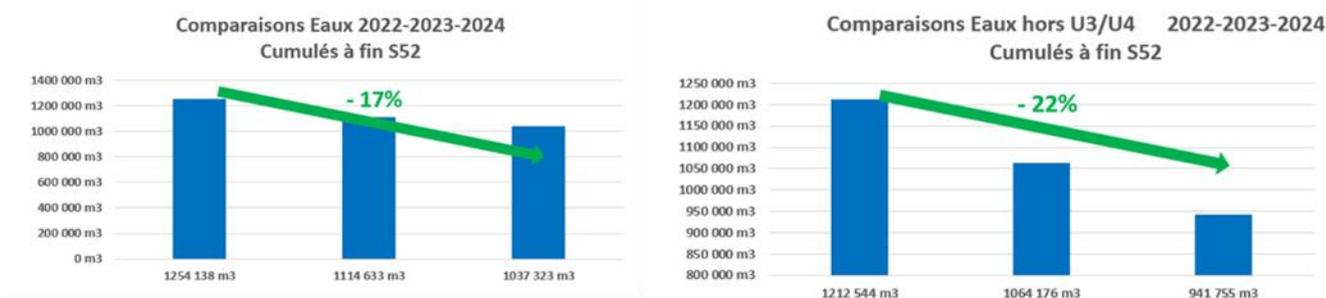


Figure 44 : Réduction des prélèvements d'eaux souterraines

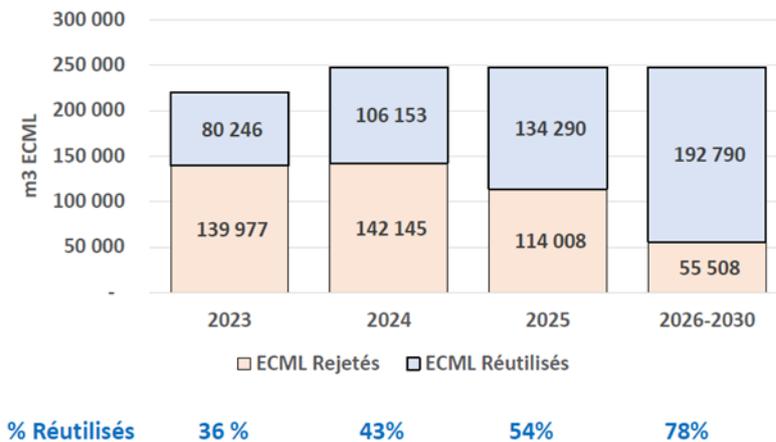


Figure 45 : Augmentation actuelle de la part d'eaux réutilisées (ECML) et projections

Chef-Du-Pont

En 2024, à Chef-du-Pont, les consommations d'eaux ont augmentées de 8% au global. Ceci est lié aux augmentations de production propres du site de 1% de lait traité, mais également à l'agrandissement de l'usine (augmentation de la capacité de stockage de mimolettes et de la mise en place de laveur d'air).

Engagement

En 2030, stabiliser cette valeur de prélèvement d'eau pour revenir au niveau de 2022.

3.3.2 Limiter l'impact des incidents environnementaux

En 2024, la majorité des incidents environnementaux a concerné des déversements et pertes de matières considérés comme mineurs car sans impact sur l'environnement.

Cependant quatre incidents ont été classés comme significatifs et ont fait l'objet d'une transmission de rapport d'incident à la DREAL :

- Départ de feu maîtrisé à la suite d'une défaillance électrique d'une résistance chauffante.
- Rejet d'eau de sortie STEP non conforme, à la suite d'un dégazage dans un clarificateur. Maîtrisé sans rejets au milieu naturel via l'orientation en lagunage de sécurité.
- Fuite sur canalisation d'envoi des eaux usées vers la STEP Capipontaine à Chef du Pont. Pas de conséquences humaines, sociales, économiques.
- Fuite sur raccord de pompe et système de fermeture de rétention non fonctionnel au niveau du stockage de produits chimiques en vrac soude. Le produit a été orienté vers la STEP d'Osmanville.

Rapports d'incidents environnementaux majeurs transmis à la DREAL	2022	2023	2024
Nombre d'incidents majeurs transmis à la DREAL	0	2	4

Figure 46 : Tableau des incidents majeurs transmis à l'inspection des installations classées

Il est à souligner que ces quatre incidents ont fait l'objet d'une analyse de cause documentée et d'un plan d'actions correctives et préventives. L'entreprise n'a pas reçu de rappel ou de mise en demeure de l'inspection des installations classées sur ces quatre incidents.

3.3.3 Pollution des eaux

À Isigny sur mer, après son utilisation, la majorité des eaux rejoint la station d'épuration où elle est traitée et épurée pour respecter notre arrêté préfectoral. Elle est ensuite rejetée dans le milieu via la rivière l'Aure. Les eaux perdues sont le plus souvent évaporées à travers les Tours aéroréfrigérantes ou rejetées au milieu comme concentrat d'osmose inverse. Les travaux d'optimisation des consommations des deux dernières années ont aussi un effet positif sur le ratio d'eau traitée épurée pour la station d'Osmanville.

Indicateurs Eaux rejetées dans le milieu	2022	2023	2024
Volume totale d'eau utilisée	1 343 712	1 210 551	1 159 710
Volume d'eau traité à la STEP (m ³)	1 036 886	1 006 195	994 588
Volume d'eau perdue (m ³)	306 826	204 356	165 122

Figure 47 : Tableau des volumes d'eau traités à la station d'épuration d'Isigny-sur-Mer



Figure 48 : Station d'épuration du site d'Isigny Sainte-Mère

À Chef-Du-Pont, après son utilisation, la majorité des eaux rejoint une station d'épuration « La Capipontaine » partagée avec l'entreprise Mont-Blanc. L'eau y est traitée et épurée pour respecter notre arrêté préfectoral. Elle est ensuite rejetée dans le milieu via la rivière du Merderet.

Indicateurs Eaux rejetées dans le milieu	2022	2023	2024
Volume d'eau traitée à la STEP (m ³)	83 141	102 295	107 909

Figure 49 : Tableau des volumes d'eau de la coopérative traités à la station Capipontaine



Figure 50 : Station d'épuration « La Capipontaine » sur la commune de Chef-du-Pont

Zoom sur la Demande Chimique en Oxygène (DCO)

En 2024, les rejets DCO en entrée de station d'épuration sur le site d'Isigny sur mer ont évolué à la baisse : -12,40% grâce aux actions d'améliorations menées et la baisse d'activité sur la poudre.

Indicateurs DCO	2022	2023	2024
DCO Total en entrée de STEP (en kg)	2 200 292	2 407 354	2 108 804
Ratio Année N Vs N-1	+6,81%	+9,41%	-12,40%

Figure 51 : Tableau de la DCO entrante en station d'épuration d'Isigny-sur-Mer

En 2022, la modification de qualité de chlorure ferrique a permis d'améliorer la concentration en Zinc dans le rejet en référençant le produit ECOFERRIC 40% eau potable EN888. En effet ce chlorure ferrique contenant une concentration de Zinc moindre permet de diminuer la concentration en Zinc de nos rejets d'eau épurée de notre station d'épuration.

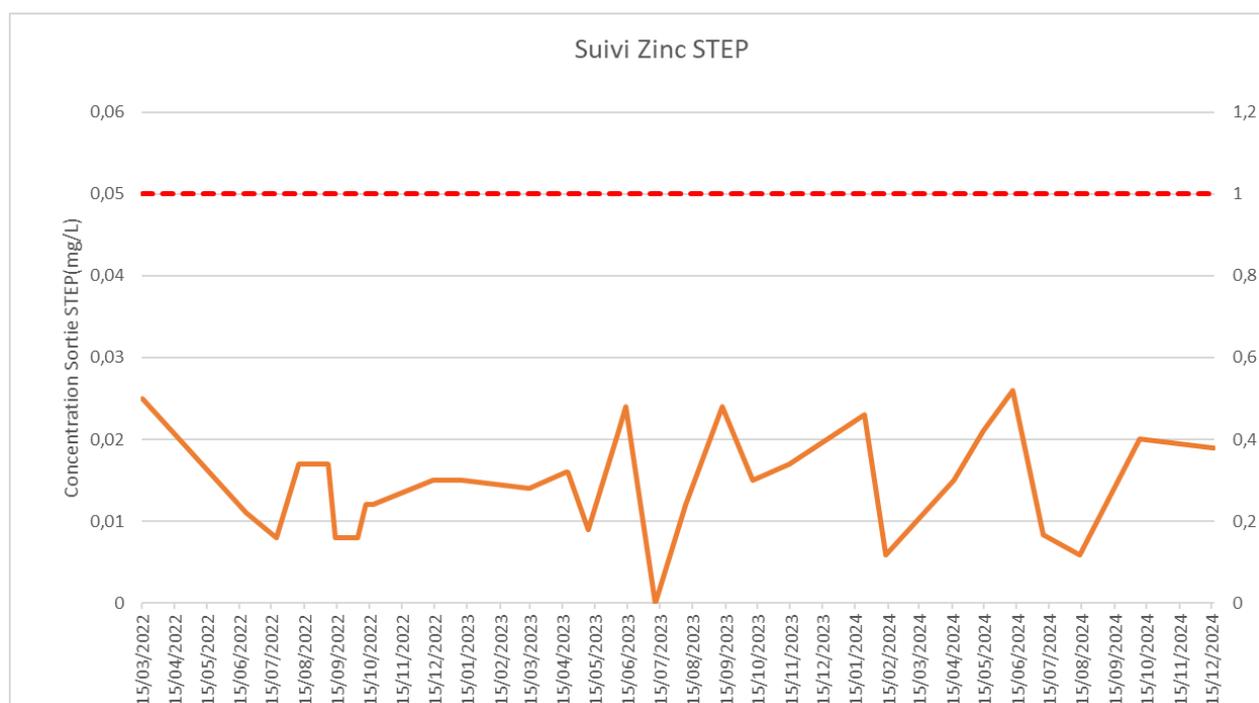


Figure 52 : Graphique d'évolution de la teneur en zinc au rejet entre mars 2022 et décembre 2024

3.3.3 Pollution de l'air

Le site d'Isigny Sainte-Mère représente la majorité des émissions dans l'air.

Les deux principales sources sont les chaudières de production de vapeur et les tours de séchage. Ces unités sont conçues sur la base des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) issue de la transposition en droit français de la Directive sur les Emissions Industrielles (IED).

Engagement

En 2030, réduire la quantité de polluants rejetés dans l'air par la mise en service de l'Unité 3 et de l'Unité 4. Ainsi que d'arrêter la Tour 5.

Indicateur chaudière en kg/année	2023	2024
Nox	10 587	9 801
SOx	110	37
Polluants organiques persistants (POP)	0.51	0.41
Composés organiques volatils (COV)	0	0
Polluants atmosphériques dangereux (PAD)	17	14
Particules en suspension (PS)	3 584	2 965

Figure 53 : Répartition des polluants produits par les chaudières du site d'Isigny-sur-Mer

Les indicateurs sur les chaudières sont réalisés par deux méthodologies combinées pour évaluer les pollutions jusqu'à aujourd'hui :

- Basées sur les analyses continues réalisées dans nos fumées de chaufferies par des baies d'analyses qualifiées à cette effet (conformité ICPE 3110)
- Pour les données non disponibles en continu, les analyses réglementaires des combustions estimées sur l'année (avec le temps de fonctionnement des chaufferies)

Côté chaufferies Gaz, le fonctionnement est satisfaisant et suivi ; des technologies de brûleurs modulants performants – améliorant la combustion et limitant les pollutions.

Côté chaufferie Biomasse, le fonctionnement est satisfaisant et suivi, l'amélioration du rendement de combustion participant aux diminutions de polluants ; quelques décalages sur les mesures de poussières, avec un plan d'actions de remplacements de manchettes sur le système de filtration des fumées en cours sur 2024/2025 pour améliorer cette performance.

Indicateur tour de séchage en t/an	2022	2023	2024
Particules en suspension (PS) en tonnes	125,1	73,3	56,9

Figure 54 : Répartition des polluants produits par les tours de séchage

En deux ans, la coopérative a réduit de 53% les quantités de poudre de lait rejetées par nos tours de séchage en optimisant nos process. Nos résultats vont continuer à s'améliorer significativement avec la mise en service des Unités 3 et 4 et l'arrêt de la Tour 5

3.3.4 Autres nuisances

Nuisances Sonores

Les nuisances sonores sont surveillées et mesurées conformément à l'arrêté préfectoral concernant la Coopérative. La localisation des installations d'Isigny-sur-Mer en milieu semi-urbain de communes rurales ne suscite pas de problématiques significatives pour l'entreprise. En effet, la circulation des poids lourds évite le centre-ville grâce à une bretelle d'accès directe sur la route nationale 13. Une campagne de mesure du bruit d'émergence est planifiée début 2025. Si des écarts sont constatés, ils donneront lieu à un plan d'actions correctives.

Enfin, plusieurs mesures préventives ont été prises sur l'Unité 3, basées sur les Meilleures Technologies disponibles (MTD) :

- L'orientation des cheminées des tours de séchage dans le sens des vents dominants,
- L'achat de technologie silencieuse sur nos tours aéroréfrigérantes,
- La mise en place de silencieux sur les puits sonores émergents,
- La plantation d'arbres pour amortir les nuisances sur la limite Ouest du site

Nuisances olfactives

Nos activités ne génèrent pas de nuisance olfactive spécifique.

Seules nos deux stations d'épuration (STEP) sont susceptibles d'émettre les nuisances caractéristiques des installations mais elles sont éloignées des centres urbains. En 2024 nous n'avons pas eu de réclamations ou de plaintes sur le sujet des nuisances olfactives.

3.4 Responsabiliser notre chaîne de valeur

POLITIQUE

Depuis 2022, la coopérative dispose d'une Politique des Achats qui définit les principes fondamentaux cadrant les relations commerciales avec ses fournisseurs de biens et services, et ses sous-traitants, dans le respect des exigences qualité, des lois et des réglementations applicables en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), tout en tenant compte des dimensions éthiques et durables. Cette charte est utilisée pour les fournisseurs qui n'ont pas déjà un référentiel RSE.

Indicateurs sur les Achats Responsables	2022	2023	2024
% de fournisseurs ayant un référentiel RSE ou signé la charte fournisseur	77,4%	78,6%	85,4%
Nombre d'audits fournisseurs réalisés	46	42	45

Figure 55 : Tableau sur l'engagement RSE des fournisseurs (périmètre ingrédients et emballages)

Ces travaux ont contribué à renforcer nos procédures de qualification de nouveaux fournisseurs pour y intégrer notamment les aspects relatifs à la RSE et l'anti-corruption. Le critère RSE lors de l'analyse de la criticité des fournisseurs est d'instaurer des plans de progrès pour les partenaires les plus à risques. Note : les 14,6% de fournisseurs non chartés en 2024 ne représentent que 3,1% du chiffre d'affaires Achat Emballage & Ingrédients.

Favoriser les achats de proximité

La Coopérative privilégie les achats de proximité. Elle contribue ainsi à dynamiser l'économie régionale car son premier pôle de dépenses concerne l'achat de la matière laitière. Cette matière est collectée dans un rayon de 50km de l'entreprise. L'entreprise pratique aussi l'achat de lait de source extérieure mais il ne représente que 10% environ du volume total et sont comptabilisés comme étant situés à plus de 50km de l'usine.

Indicateurs sur les achats de proximité	2022	2023	2024
% des achats ingrédients et matières réalisés à moins de 50km	29%	31%	37%

Figure 56 : Tableau sur les achats de proximité

Lutter contre la déforestation

En liaison avec la réglementation européenne EUDR pour lutter contre la déforestation, l'entreprise a identifié trois familles de produits de base au sein de la liste de l'EUDR. Le processus de diligence raisonnée est en cours et n'a pas identifié de risques majeurs sur notre chaîne de valeur à date.

Engagement

Terminer le processus de diligence raisonnée EUDR de nos fournisseurs pour le bois, le soja et les palmiers à huile pour fin 2025.

Bois

Nous n'importons pas directement de bois, mais sommes utilisateurs de palettes (code douanier 4415) que nous approvisionnons auprès de fournisseurs européens. Nous utilisons également du papier et du carton pour nos opérations mais ces produits ne sont pas concernés par cette réglementation.

Soja

Nous n'importons pas directement de soja, mais cet aliment sous forme tourteau de soja (code douanier 2304) peut rentrer dans de faibles proportions dans l'alimentation animale des producteurs de la coopérative.

Cependant dans le cadre de notre Charte Agriconfiance®, tous nos producteurs utilisent un aliment garanti sans OGM (<0.9%). Cet aliment est reconnu par l'observatoire DURALIM comme non déforestant. Dans les faits, nos producteurs utilisent principalement des sources locales d'alimentation animale en réintégrant des tourteaux de colza dans les rations. Les producteurs sont soutenus dans leur démarche via une prime additionnelle « NON OGM ».

La graine de soja est également la base d'un additif : la lécithine de soja E322 couramment utilisée dans les formules de lait infantile. Il s'agit d'une molécule extraite de l'huile des graines de soja mais le code douanier de cet ingrédient n'est pas listé dans la réglementation EUDR.

Palmier à Huile

Nous n'importons pas directement d'huile de palme (code douanier 1511) depuis l'Asie, mais nous en achetons en Europe à des importateurs dans le cadre de nos activités de poudres infantiles.

Engagement

100% de nos achats directs d'huile de palme sont certifiés RSPO, le suivi et la traçabilité des lots sont assurés par notre service Assurance Qualité Fournisseur.

De plus, certains de nos clients exigent des « blends » d'huiles végétales dont ils maîtrisent les concentrations et les certifications, le plus souvent à des fins de confidentialité des recettes. Ces blends sont des mélanges de plusieurs huiles végétales et additifs. Ils contiennent de l'acide palmitique (code douanier 2915 70), des acides oléiques (code douanier 3823 12) et de la tripalmitine dont les concentrations varient en fonction des formules et du cahier des charges. Pour ces blends nous avons prévu de mener un processus de diligence raisonnée sur les fournisseurs.

Enfin l'huile de palme est également liée à la fabrication d'un additif : Le palmitate d'ascorbyle (E304) qui est dérivé de la fermentation du dextrose de maïs et de l'huile de palme. Le code douanier de cet ingrédient n'est pas listé dans la réglementation EUDR.

Zoom sur la teneur en huile de palme et dérivés palmitiques dans nos produits

Nos produits frais et le lait en poudre écrémé ne contiennent pas d'huile de palme.

Certains de nos laits infantiles contiennent des huiles de palme et des dérivés selon le cahier des charges de nos clients. Chaque lait étant unique nous préférons communiquer ci-dessous le ratio moyen basé sur nos achats d'huiles, de blends et de notre tonnage de poudre fabriqué.

	2022	2023	2024
Ratio moyen d'huile de palme dans la poudre infantile	16,3%	15,6%	17,3%

Figure 57 : Tableau sur le ratio moyen d'huiles de palme dans les poudres infantiles



**BIEN VIVRE
ENSEMBLE**

4. AMBITION #4 : BIEN VIVRE ENSEMBLE

La coopérative d'Isigny Sainte-Mère s'attache à mettre tout en œuvre pour le respect des droits humains dans toutes ses activités et opérations. Elle adhère aux principes fondamentaux des droits de l'homme et aux principales conventions internationales, à savoir le Pacte mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations unies et de l'OCDE, les conventions internationales de l'OIT.

4.1 La Santé et la Sécurité au travail

GOUVERNANCE

La Coopérative place la Sécurité et la Santé de son personnel au plus haut niveau de priorité. Les engagements de la Direction sont formalisés dans notre politique QHSEE remise à jour chaque année.

Nos priorités :

SANTE / SECURITE DES COLLABORATEURS

- Prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Promouvoir et renforcer la culture Sécurité de l'entreprise par le biais de visites comportementales de sécurité et de causeries
- Orienter nos décisions et nos actions pour améliorer le bien-être et la Qualité de Vie au Travail (QVT)



Figure 58 : Extrait politique QHSEE

La gouvernance de la santé et la sécurité est assurée par la Direction Générale qui fixe les objectifs sécurité en début d'année sur la base des éléments factuels suivants : la performance sécurité (accidents / incidents / maladies professionnelles) de l'année précédente, des risques prioritaires identifiés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le bilan annuel sur l'utilisation des outils de la culture Sécurité dans l'entreprise.

Ces objectifs sont déclinés dans un Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT). Son pilotage est assuré par les membres du service 3SE : Santé, Sécurité, Sureté et Environnement.

L'avancement du PAPRIPACT et les faits saillants en sécurité sont suivis trimestriellement par les élus du CSE membres de la CSSCT. Les conclusions de ces réunions sont ensuite transmises à l'ensemble du CSE. Les procès-verbaux de ces réunions font l'objet d'un retour de communication aux salariés de l'entreprise.

RISQUE, POLITIQUE

Systeme de management

Le Système de Management de la Sécurité et de la Santé au Travail (SM-SST) assure la conformité de l'entreprise à ses obligations réglementaires vis-à-vis des travailleurs salariés, des intérimaires et sous-traitants de l'entreprise, notamment au regard du Code du Travail, du Code de la Sécurité Sociale et de la Santé Publique. Les seules exceptions sont : la filiale des Caramels d'Isigny qui disposent d'un SM-SST indépendant et n'est pas couverte par le présent rapport, ainsi que les travailleurs dont l'entreprise n'assure par le contrôle du travail, ni du lieu de travail.

Identification des risques

La coopérative identifie les dangers liés au travail et évalue les risques afin d'appliquer une hiérarchie de contrôle, soit de manière ponctuelle (après un incident ou à l'occasion d'un projet travaux neufs), soit de manière périodique à travers des "Commission des risques" avec à minima un représentant des travailleurs de la zone, un membre du service 3SE et un représentant de la CSSCT. En 2024, nous avons réalisé 2 commissions des risques, en 2025 nous en avons planifié 4. La méthodologie utilisée est garantie par une procédure documentée et l'intervention d'un consultant extérieur à la société. Les résultats sont consultables par le personnel à travers le document DUERP.

Concernant les incidents Sécurité, le personnel peut remonter toutes les situations à travers une "fiche évènement". Elle permet de connaître les faits saillants et les circonstances mais aussi de proposer, à ce stade, des actions immédiates ou correctives pour prévenir les risques de suraccidents et éviter une nouvelle occurrence. Ces fiches sont centralisées au service 3SE qui assure l'enregistrement et, le cas échéant, l'enquête assistée des élus du CSSCT. Ceci dans le cas des accidents du travail avec et sans arrêt. Les actions qui découlent de ces évènements sont le plus souvent gérées directement au niveau de l'atelier ou du service concerné, sauf dans le cas d'actions techniques complexes ou mettant en œuvre d'autres secteurs de l'entreprise. Dans ces cas, elles sont suivies dans le plan d'actions du service 3SE.

En cas de danger grave et imminent pour sa Santé et sa Sécurité, un travailleur est autorisé à se retirer immédiatement de la situation dangereuse à condition de ne pas mettre en danger les autres travailleurs. Cet évènement est ensuite documenté et fait l'objet d'une analyse immédiate selon la procédure en vigueur dans l'entreprise. Ce processus est rarement utilisé dans l'entreprise malgré un niveau annuel important de situations dangereuses. Ces évènements sont traités de manière rapide et pro-actives et ne nécessitent pas d'aller au conflit ou au blocage avec les équipes.

Indicateurs sur les risques Santé Sécurité	2022	2023	2024
Nombre de "commissions des risques" réalisées	4	4	2
Nombre de Situations dangereuses et de presqu'accident remontés par les travailleurs	405	283	311
Nombre de procédures de droit de retrait	0	0	0

Figure 59 : Tableau sur les indicateurs sécurité

Service de santé au travail

L'entreprise travaille en liaison avec le Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST) de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) Côtes Normandes pour assurer le suivi médical des salariés. Nous disposons d'un local dédié aux visites, de deux infirmières de Santé au Travail (IDE-ST) salariées basées à l'infirmerie du site d'Isigny sur mer, ainsi que de trois salles de soins réparties sur les différents ateliers pour accueillir les blessés en attendant les secours. Concernant les Sauveteurs Secouristes du Travail (SST), l'entreprise dispose de deux formateurs internes et maintient un effectif d'au moins 15% de SST (en prenant en compte les effectifs intérimaires) afin de couvrir le maximum d'équipes et de postes de travail. Cette pratique est en ligne avec les recommandations de l'INRS.

Indicateurs Santé au Travail	2022	2023	2024
Nombre de Visites Médicales réalisées	743	870	729
Nombre de soins réalisés par les infirmières	155	208	393
Nombre de SST en activité	NC	NC	210

Figure 60 : Tableau des indicateurs d'activité santé au travail



Figure 61 : Sensibilisation aux gestes de premier secours

Participation et consultations des travailleurs

La participation et la consultation des travailleurs sur la santé et la sécurité s'effectuent via un Comité Social d'Entreprise (CSE) de 24 titulaires et remplaçants élus parmi les trois collèges : 18 employés et ouvriers, 4 agents de Maîtrise et 2 Cadres. Le CSE se réunit 11 fois par an. Les consultations relatives à la Santé et Sécurité sont abordées trimestriellement ainsi que le retour de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) qui se réunit quatre fois par an. En dehors des réunions ordinaires, le CSE peut être saisi de façon extraordinaire dans le cadre par exemple d'accidents graves.

PLAN D'ACTION

Promotion de la santé des travailleurs

L'entreprise communique également de manière volontaire sur les risques Santé extra-professionnels. Principalement sur le risque de cancer et l'hygiène de vie (sommeil / alimentation). En 2024, le pôle Santé de la coopérative a animé deux temps forts sur la Santé : une participation à la course & marche féminine de *la Rochambelle* à Caen (14) au profit de la recherche contre le cancer du sein a réuni 70 collaboratrices. De plus, deux journées de sensibilisation coanimées avec la Ligue contre le Cancer et la MSA ont été réalisées dans le cadre de la Campagne *Octobre Rose* sur nos deux sites industriels ; 145 collaboratrices et collaborateurs ont participé à cette sensibilisation.



Figure 62 : Photographie de la sensibilisation octobre rose sur les risques de cancer du sein

Prévention et réduction des risques liés aux affaires

Concernant notre chaîne de valeur, nous agissons proactivement sur la Santé-Sécurité de nos agriculteurs coopérateurs à travers les audits Agriconfiance® et par la réalisation systématique d'un protocole de collecte. De même, nous imposons à travers la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage (CBPE) la formalisation d'un DUERP et le respect des règles de prévention du risque chimique.

Concernant la Santé : en 2021 une enquête sur le bien-être au travail des coopérateurs a été réalisée et ses conclusions partagées en Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales. Elle a mis en évidence les bons niveaux de rémunération de la coopérative permettant aux éleveurs de financer de la mécanisation et de la robotisation afin de faciliter leur travail. Un des axes de progrès se situe dans la capacité pour les éleveurs à prendre des congés. En 2024, la coopérative a co-financé un voyage d'une semaine en Chine pour les dix couples de coopérateurs ayant terminé en tête du challenge Qualité.

Concernant les travailleurs de la chaîne de valeur aval, ce sont essentiellement des activités de transport et de distribution, nous n'avons pas identifié de risques significatifs parmi nos principaux clients ou nos partenaires logistiques.

Travailleurs intérimaires

Tous les travailleurs intérimaires de l'entreprise sont couverts par notre SM-SST. Ils bénéficient de la même formation d'accueil et du même niveau de formation Santé-Sécurité que les travailleurs salariés.

Indicateurs Sécurité Intérimaires	2022	2023	2024
Effectif moyen d'intérimaires	210	198	187
Nombre d'audit Sécurité (Observation en Milieu de Travail) réalisés	30	114	84
Ratio (%)	14 %	56 %	45 %

Figure 63 : Tableau des indicateurs sécurité intérimaires

RESULTATS

Accidents du travail

L'entreprise utilise la définition française de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour le calcul des indicateurs de Taux de Fréquence et Taux de Gravité. Les accidents reportés ci-dessous sont les accidents du travail déclarés par l'entreprise à la MSA et pour lequel la MSA a reconnu la prise en

charge des accidents ou ne s'est pas encore prononcée à la date du 01/02/2025*. Cela signifie que d'une année à l'autre, les taux de fréquence ou taux de gravité sont susceptibles d'être modifiés si des prises en charge sont refusées ou si les salariés font une rechute d'accident sur une autre année.

Travailleurs salariés de la coopérative			
	2022	2023	2024
Nb de décès	0	0*	0**
Taux de décès	0	0	0
Nb d'accident graves (avec arrêt)	51	55	52
TF1	33,3	34,2	31.8
Nombres d'heures travaillées	1 530 728	1 606 179	1 635 332

Figure 64 : Tableau de l'accidentologie salarie de la coopérative

* décès dû à un accident de trajet domicile travail

** décès du 26/01/2024 dont la prise en charge est non statuée par la MSA au 01/02/2025.

Travailleurs intérimaires

Tous les travailleurs intérimaires de l'entreprise sont couverts par notre SM-SST. Ils bénéficient de la même formation d'accueil et du même niveau de formation Santé-Sécurité que les travailleurs salariés.

Travailleurs intérimaires			
	2023	2024	2024
Nb de décès	0	0	0
Taux de décès	0	0	0
Nb d'accident graves (avec arrêt)	28	19	24
TF1	71,9	54.5	69
Nombres d'heures travaillées	389 350	366 433	347 485

Figure 65 : Tableau de l'accidentologie intérimaire de la coopérative

L'année 2024 s'est achevée avec un résultat Sécurité en amélioration de 10% sur le taux de fréquence 1 mais en dégradation de +50% sur le taux de fréquence intérimaire et le taux de gravité. En moyenne un accidenté du travail est resté en arrêt pendant 32 jours calendaires en 2024. Les maladies professionnelles sont en hausse également.

Ces chiffres décevants demeurent tout de même en amélioration par rapport aux années 2019-2020 qui ont constitué un pic dans l'accidentologie du site.

L'analyse des accidents démontre l'efficacité des mesures prises en 2023 et 2024 sur l'accidentologie chimique et les blessures aux yeux. La tête de Pareto des accidents 2024 est : la manutention manuelle (dos, épaule et blessures aux mains), les chutes de plain-pied et les malaises.

En parallèle, l'engagement du personnel et l'encadrement en Sécurité reste fort via :

- La remontée par le terrain de 311 situations dangereuses (+15%)
- Une forte implication des managers et des services dans la prévention avec 1997 Visites Comportementales de Sécurité effectuées (+12%).
- La mise en place par la Direction d'un budget sécurité par atelier pour un total de 250.000 € investis dans l'entreprise.

4.2 Nos salariés

Les Hommes et les Femmes qui travaillent pour la coopérative sont le maillon essentiel qui fait fonctionner l'entreprise.



Figure 66 : Valeurs de la coopérative Isigny Sainte-Mère

GOUVERNANCE

La Direction des Ressources Humaines est rattachée à la Direction Générale et siège au Comité de Direction de l'entreprise. Ses missions comprennent la paie, la gestion des embauches, le développement des compétences et le dialogue social.

4.2.1 Effectif des travailleurs

L'effectif total des salariés de la Coopérative au 31 décembre 2024 est de **1 104** personnes (contre 1 095 personnes fin 2023), soit une augmentation de 9 personnes sur l'année 2024. L'ancienneté moyenne est de 9,68 ans pour un âge moyen de 40,45 ans.

Pérennité des emplois : 96,6% de nos salariés sont en CDI

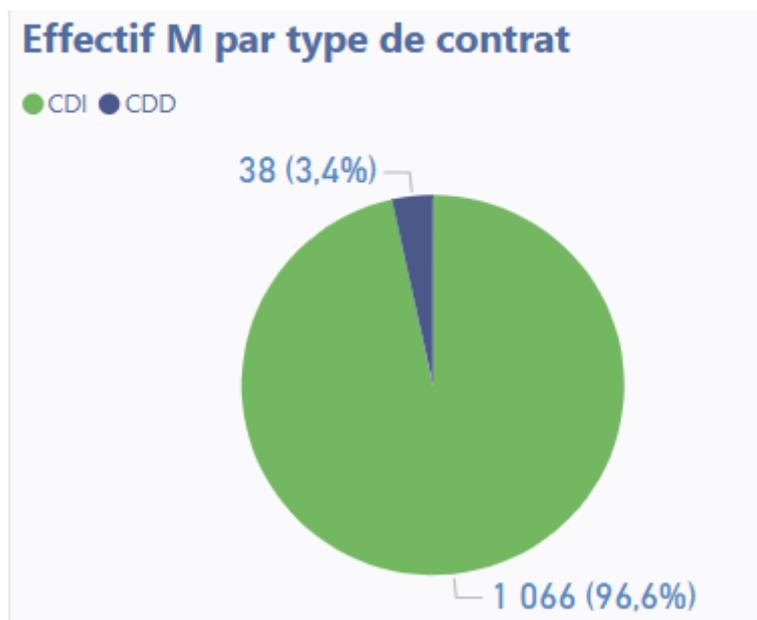


Figure 67 : Répartition des effectifs par type de contrat

Répartition des effectifs CSP et genre

La répartition par genre reste stable par rapport à l'année précédente (34,5% de femmes contre 34,0 % en 2023) du fait de la nature industrielle de l'activité de la Coopérative et des conditions de travail (manutention physique, température, bruit, ...).

Effectifs 2024		
Effectif total (présent au 31-12)	1104	
	Homme	Femme
Total	723	381
Agent de maîtrise	90	84
Assimilé Cadre	10	6
Cadre	67	26
Employé	12	57
Ouvrier	544	208

Figure 68 : Répartition des effectifs par Catégories SocioProfessionnelles (CSP)

L'entreprise dispose d'un fort taux d'encadrement (cadre, assimilé cadre) : 9,8% soit 1 cadre pour 10 employés et agents de maîtrise.

Tranche d'âge	2022	2023	2024
Moins de 20 ans	12	15	22
20-24 ans	80	83	80
25-29 ans	149	145	135
30-34 ans	155	167	158
35-39 ans	146	155	157
40-44 ans	134	145	142
45-49 ans	133	126	138

50-54 ans	115	127	127
55-59 ans	96	110	120
60 ans et plus	25	22	25
Effectif total	1045	1095	1104

Figure 69 : Répartition des effectifs par tranche d'âge

4.2.2 Actions en faveur du recrutement

Politique de recrutement

La coopérative accorde une importance particulière au recrutement des travailleurs : notre processus interne garantit un recrutement éthique, ouvert à toutes et à tous, sans discrimination et gratuit. Notre processus interdit la rétention de documents d'identité ou les passeports. Les travailleurs reçoivent des contrats écrits rédigés dans une langue qu'ils comprennent ; Nos engagements s'appliquent aussi à notre partenaire CRIT Intérim, chargé du recrutement des intérimaires. En cas d'écart suspecté à la présente politique, les réclamations sont traitées via notre ligne éthique.

L'année 2024 a été l'occasion de renouveler les partenariats avec les partenaires locaux de l'emploi et de la formation.

- Participation à plusieurs salons de recrutement
- Investissement dans les solutions dématérialisées de recrutement sans CV via les réseaux sociaux (Facebook ; Instagram),

Afin de dynamiser et favoriser la mobilité interne, un "Comité de Mobilité" a été mis en place et se tient tous les mercredis entre les chefs de services, notre prestataire de travail temporaire et les équipes RH de la coopérative.

Embauches

Avec 75 embauches de personnes en CDI en 2024, les activités de recrutement ont été fortement ralenties en 2024 du fait de la forte baisse de production de lait infantile (- 25 %). Ce ralentissement a impacté favorablement le Turn-Over de l'entreprise.

2024						
Contrat	CDI			CDD		
Statut	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Agent de maîtrise	3	1	4	0	4	4
Cadre	5	3	8	0	0	0
Employé	2	8	10	2	9	11
Ouvrier	40	13	53	12	5	17
Total	50	25	75	14	18	32

Figure 70 : Tableau des embauches 2024

Départs

2024		
Statut	Total des départs par statut	Nombre de démissions par statut
Agent de maîtrise	19	6
Assimilé Cadre	3	3
Cadre	6	4
Employé	18	0
Ouvrier	55	18
Total	101	31

Figure 71 : Tableau des départs 2024

Indicateurs sur le turnover annuel (par type)	2022	2023	2024
Turnover Annuel	12,65%	12,65%	9.54%
Taux de départ Annuel	10,67%	8,86%	9.22%
Taux de départ volontaire A	4,52%	3,96%	3,38%

Figure 72 : Tableau du turn-over

4.2.3 Égalité de traitement

Le principe du respect d'autrui appelle la réciprocité, chacun de nous ayant des droits à faire valoir et des devoirs à remplir. C'est pourquoi Isigny Sainte-Mère attache autant d'importance aux uns qu'aux autres, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales. Ce principe recouvre notamment le respect des droits des personnes, de leur dignité en toutes circonstances et de leurs singularités, ainsi que le respect des cultures

Engagement

Le CODIR doit progresser en termes d'égalité Homme/Femme. La coopérative vise les objectifs de la loi Rixain, qui promeut un ratio de 30% de femmes membres des cadres dirigeants et membres d'instances dirigeantes à partir du 1er mars 2026.

Diversité au sein des organes de gouvernance

En 2024, la représentativité des femmes au sein des instances dirigeantes (Conseil d'administration et Comité de Direction) a progressé à la suite du départ d'un membre du Conseil d'Administration qui a été remplacé par une Administratrice stagiaire. Cela permet à l'entreprise d'atteindre un ratio de 26% de femmes dans les instances dirigeantes, un objectif proche de celui attendu pour le 1^{er} mars 2026. L'axe de progrès restera le taux de féminisation des cadres dirigeants membres du CODIR.

Indicateurs des instances dirigeantes	Femmes	Hommes
Membres du Conseil d'Administration	6 (35%)	11 (65%)
Membres du CODIR	1 (10%)	9 (90%)
Total des membres	7 (26%)	20 (74%)

Figure 73 : Tableau de répartition hommes / femmes sur les instances dirigeantes 2024

Index égalité H/F

En ce qui concerne l'égalité Hommes / Femmes, l'entreprise est couverte par un nouvel accord sur l'égalité des hommes et des femmes qui couvre la période 2024-2026.

L'Index, sur 100 points, est composé de 5 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations. La plupart des données à prendre en compte figurent dans la base de données économiques et sociales des entreprises (BDES).

Indicateurs Egalité Hommes-Femmes	2022	2023	2024
Index Egalité Hommes-Femmes « Coopérative »	87	88	88
Index Egalité Hommes-Femmes « France »	86	86	88

Figure 74 : Tableau de comparaison sur les index égalité hommes-femmes

Pour 2024 nos notations sont les suivantes :

- Indicateur écart de rémunération : 38 / 40
- Indicateur écart de taux d'augmentation : 20 / 20
- Indicateur écart de taux de promotion : 15 / 15
- Indicateur retour de congés maternité : 15 / 15
- Indicateur hautes rémunérations : 0 / 10

Equité Salarié

Le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes pour chaque catégorie professionnelle est présenté ci-dessous. Des écarts subsistent, mais il est à noter que chaque population intègre des personnes de coefficients/échelons différents et des temps de travail différents. L'écart de salaire moyen s'est réduit de 2% en 2024.

Rémunération moyenne du mois de décembre (de l'effectif permanent)						
Année	2022		2023		2024	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Statut						
Agent de maîtrise	3 042,14	2 823,1	3 088,58	2 889,72	3 248,44	2 954,53
Assimilé cadre	3 706,6	3 433,7	3 885,8	3 561,62	4 177,62	3 544,88
Cadre	6 314,51	4 606,41	6 323,64	4 750,31	6 287,67	4 966,85
Employé	2 299,65	2 315,94	2 459,89	2 337,46	2 485,86	2 417,57
Ouvrier	2 289,71	2 167,54	2 337,02	2 221,38	2 420,87	2 307,18
Total	2 827,12	2 491,89	2 828,24	2 603,9	2 929,95	2 680,86

Figure 75 : Rémunération moyenne du mois de décembre (de l'effectif permanent)

Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs handicapés (RQTH)

La coopérative déploie beaucoup d'énergie à maintenir dans l'emploi des travailleurs ayant la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH). Ce processus peut se heurter à des postes de travail parfois incompatibles sur le plan physique. Cela nécessite donc la coordination des services RH, Santé au Travail ainsi que l'aide du service de prévention de la MSA et de son médecin du travail.

Malgré la hausse importante de l'effectif ces dernières années, la taxe versée annuellement à l'AGEFIPH est en baisse.

Engagement

L'entreprise ambitionne de continuer ses efforts dans ce domaine et d'améliorer le % de salariés ayant une RQTH.

Indicateurs sur les Travailleurs Handicapés	2022	2023	2024
Taux d'emploi des personnes ayant une reconnaissance « Handicap » (en %)	5,38	5,91	5,70
Montant de la taxe (en €)	21 382	0	0

Figure 76 : Tableau sur l'évolution du taux d'emploi des travailleurs avec une RQTH

4.2.4 Politique Salariale et salaire décent

POLITIQUE

La rémunération des travailleurs est conforme au droit français et aux droits des pays où sont installés nos travailleurs expatriés du service Commercial. Elle est payée à l'heure ou au forfait jour selon les types de contrats de travail. Les éléments de rémunération variables sont basés sur la réglementation française, ainsi que les conditions de travail et la performance.

Notre objectif est de maximiser les salaires des salariés tout en veillant à la compétitivité de l'entreprise et à une répartition aussi équitable que possible.

RESULTAT

L'épargne salariale au sein de la Coopérative est un élément majeur de la rémunération globale des salariés. C'est un point d'attractivité, qu'il faut relever et la direction de l'entreprise a pris l'initiative de renégocier un avenant à l'accord d'intéressement 2022-2024 afin de garder cet outil comme un outil de performance collective.

Définition du salaire minimum vital

Nous nous basons sur les données du site WageIndicator.org qui est l'une des deux références reconnues par le label B CORPORATION. Ces données confirment que pour 2024, le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) en France est supérieur ou égal au Salaire Minimum Vital.

Aujourd'hui, tous nos salariés à l'exception des alternants et apprentis ont un salaire « hors prime » supérieur au SMIC, soit 97% de l'effectif en 2024. Concernant les alternants et apprentis, ils font l'objet d'une grille spécifique plus favorable que le légal, sachant qu'ils sont quasiment exonérés de charges et, par conséquent, leur salaire brut est proche du salaire net.

En 2024, la grille salariale de l'entreprise fixe le niveau minimal de rémunération à : 1 936.61 € brut pour 151,67 heures travaillées au Niveau 2 Echelon 1. Cela représente 12,77 €/heure (contre 11,88 €/h Coopérative Isigny Sainte Mère – DPEF 2024

au 1^{er} novembre 2024 pour le SMIC français) ; soit 7% de majoration sachant que ce niveau est peu utilisé dans l'entreprise (0,0036% des effectifs)

De plus, tous les salariés, y compris les alternants et apprentis perçoivent une prime de 13^{ème} mois qui augmente significativement leur salaire de 8,3%, ainsi que des primes d'intéressement et de participation pour une valeur moyenne de 2861,39 € pour un statut Employé en 2024.

Perspectives et travaux

Nous nous attendons à voir évoluer les définitions de salaire décent et de salaire minimum vital en 2025 à travers les standards de B Corporation et les recherches que nous avons l'intention de mener pour alimenter notre réflexion sur les salaires et les revenus décents de nos salariés et coopérateurs. Note : le sujet du revenu des coopérateurs est traité dans la partie 1 : « Agir localement ».

4.2.5 Avantages sociaux

Les salariés de l'entreprise disposent de nombreux avantages sociaux dont l'accès obligatoire à une mutuelle d'entreprise, une retraite supplémentaire et un contrat de prévoyance. Tous ces dispositifs sont en partie financés par l'entreprise.

Zoom sur les congés

Le nombre moyen de congés payés est de 25 jours ouvrés pour une année de présence. Les heures de nuit sont les heures travaillées entre 21h et 6h, elles sont majorées à 40%.

Les employés et ouvriers bénéficient de jours supplémentaires :

- + 2 jours ouvrés après 15 ans d'ancienneté
- + 3 jours après 20 ans d'ancienneté
- + 4 jours après 25 ans d'ancienneté.

Selon leur statut, les salariés ont le droit à des RTT, par exemple : ceux l'organisation du temps de travail est une mensualisation de 39h par semaine auront le droit à 23 RTT par année civile. La coopérative a un accord plus favorable sur les congés de fractionnement.

Congé parental

La coopérative applique la réglementation française en matière de congé de naissance et d'accueil de l'enfant. Voici la répartition de ces journées de congés par catégories socio-professionnelles.

Statut	2022	2023	2024
Agent de maîtrise	234	518	829
Assimilé Cadre	126	0	56
Cadre	74	347	0
Employé	661	498	205
Ouvrier	2 226	1 974	1 748
Total	3 321	3 337	2 838

Figure 77 : Indicateurs des jours d'absence pour maternité ou paternité

De plus, la convention collective de l'entreprise prévoit à son article 65 un congé pour les mères de famille : *Toute salariée bénéficie d'un jour de congé supplémentaire par enfant à charge de moins de quinze ans et vivant à son foyer.*

Mutuelle

Tous les salariés de la Coopérative, sans distinction de position hiérarchique, de rémunération, disposent d'une mutuelle santé prise en charge à 75% par l'employeur. Cependant, ils peuvent décider de la refuser s'ils peuvent prouver qu'ils sont déjà couverts par une mutuelle équivalente.

Télétravail

La Coopérative offre la possibilité aux salariés d'effectuer du télétravail une journée par semaine si c'est compatible avec l'activité du service. A travers une charte et un avenant au contrat de travail que les salariés doivent signer. Le télétravail s'effectue sur la base du volontariat et de la compatibilité du poste. En 2024, 0,06% des salariés ont signé un avenant de télétravail.

Cohésion d'équipe et Qualité au Travail

Depuis 2023 tous les managers disposent d'un budget « cohésion d'équipe » de 75€ par employé pour animer la vie de leur service et célébrer les succès.

4.2.6 Formation des salariés

Répartition des formations

Indicateurs Formation	2022	2023	2024
Cumul du nombre heures réalisées	15 997	17 950	14 730
Cumul du nombre stagiaires	3 429	3 544	2 460
Nombre d'heures moyen par salarié	15,61	16,70	13,38

Figure 78 : Tableau des indicateurs formations de 2022 à 2024

En 2024, le nombre d'heures de formation, comparativement à 2023, a diminué de 18% afin de s'adapter au contexte économique. Nous avons donc atteint 14 730 heures de formation. Ainsi, un salarié a suivi en moyenne au moins deux jours de formation.

Les formations sécurité, hygiène et qualité restent primordiales pour maintenir un niveau élevé de sécurité des hommes et de sécurité sanitaire. Cela représente 58% du plan de formation en heures. Les formations management représentent plus de 13%, soit près de 2000 heures cette année. Ceci est dû au déploiement de la formation management cadre qui entre dans notre démarche stratégique Cap 2030.

En 2024, l'effort plan de développement des compétences représentait 2,02% de la masse salariale brute (rémunérations soumises à cotisations) de la Coopérative et plus de 3,06% si l'on inclut la contribution obligatoire formation de 1%.

Les répartitions des formations par sexe et par CSP sont disponibles ci-dessous :

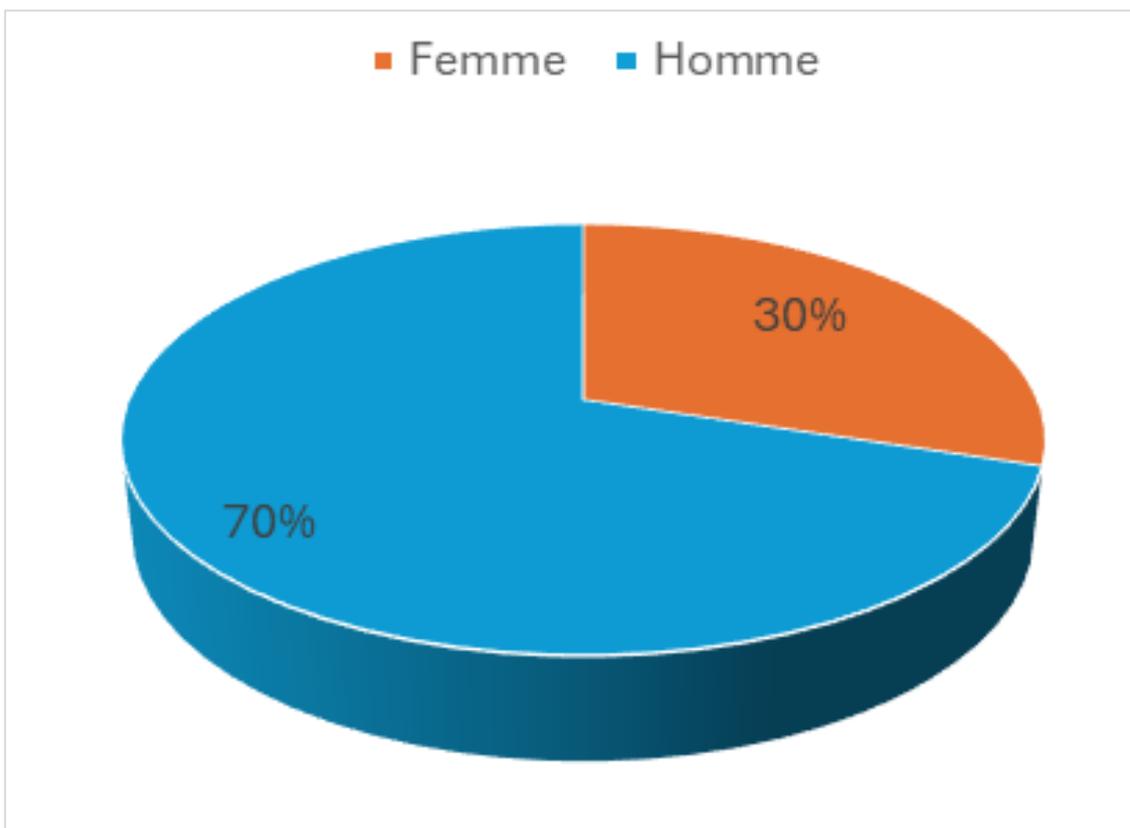


Figure 79 : Graphique Répartition des formations par genre 2024

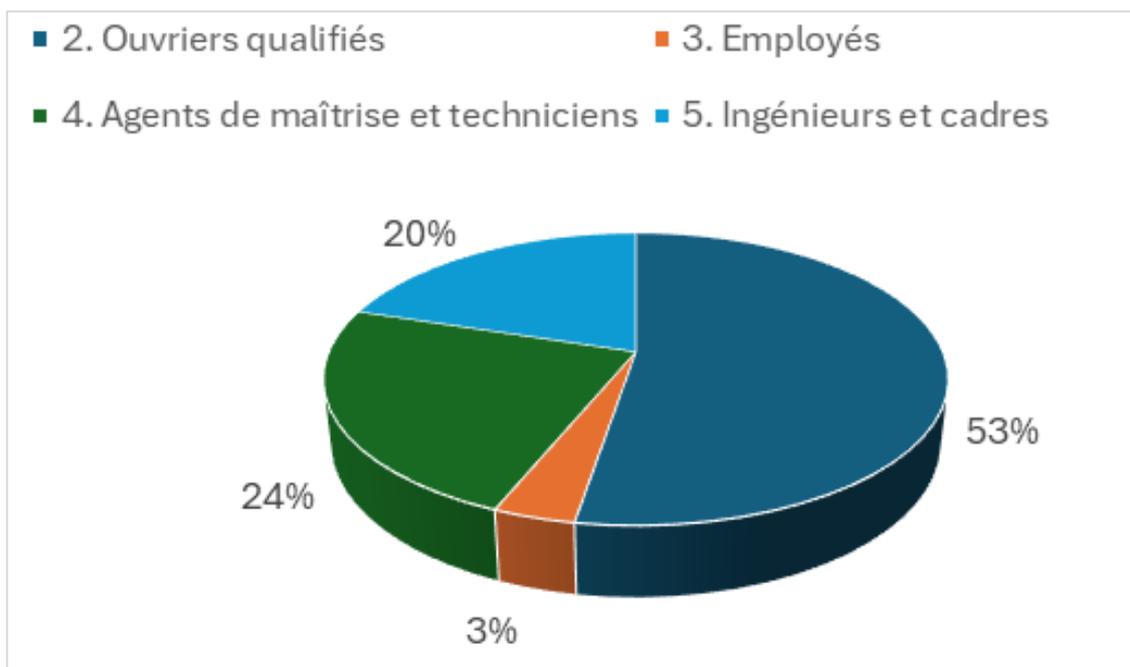


Figure 80 : Graphique de répartition des formations par CSP en 2024

Le maintien de la compétence des salariés

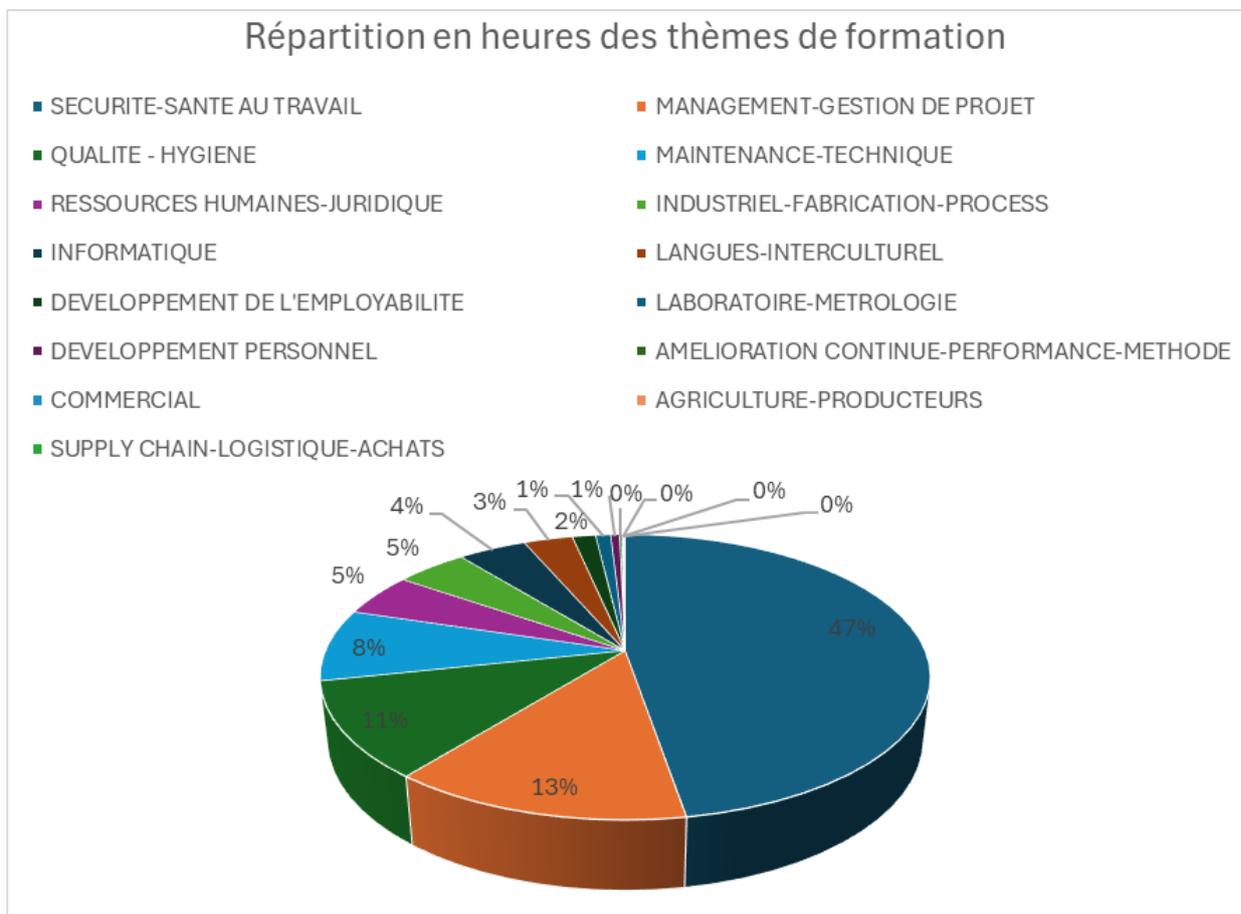


Figure 81 : Graphique de répartition des formations 2024 par thématique

Nous n'avons pas de programme d'aide à l'employabilité future car le bassin d'emploi est en tension du fait de la très forte densité d'entreprises agroalimentaires sur le territoire.

Entretien Individuel de Performance (EIP) et Entretien Professionnel

Le taux de réalisation atteint 92% pour les encadrants (CSP cadre dirigeant, cadre, assimilé cadre et agent de maîtrise) comme pour la campagne non-encadrants (CSP ouvrier/employé).

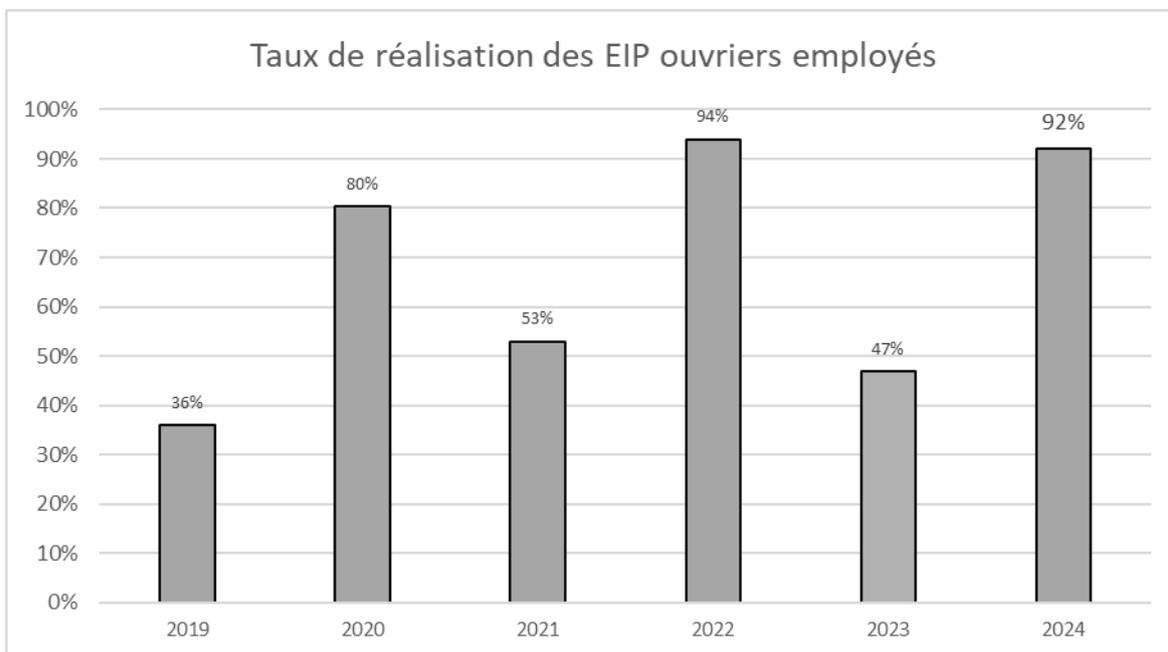


Figure 82 : Graphique sur le taux de réalisation des EIP Ouvriers / Employés

Les EIP sont effectués tous les deux ans, conformément aux recommandations de l'État.

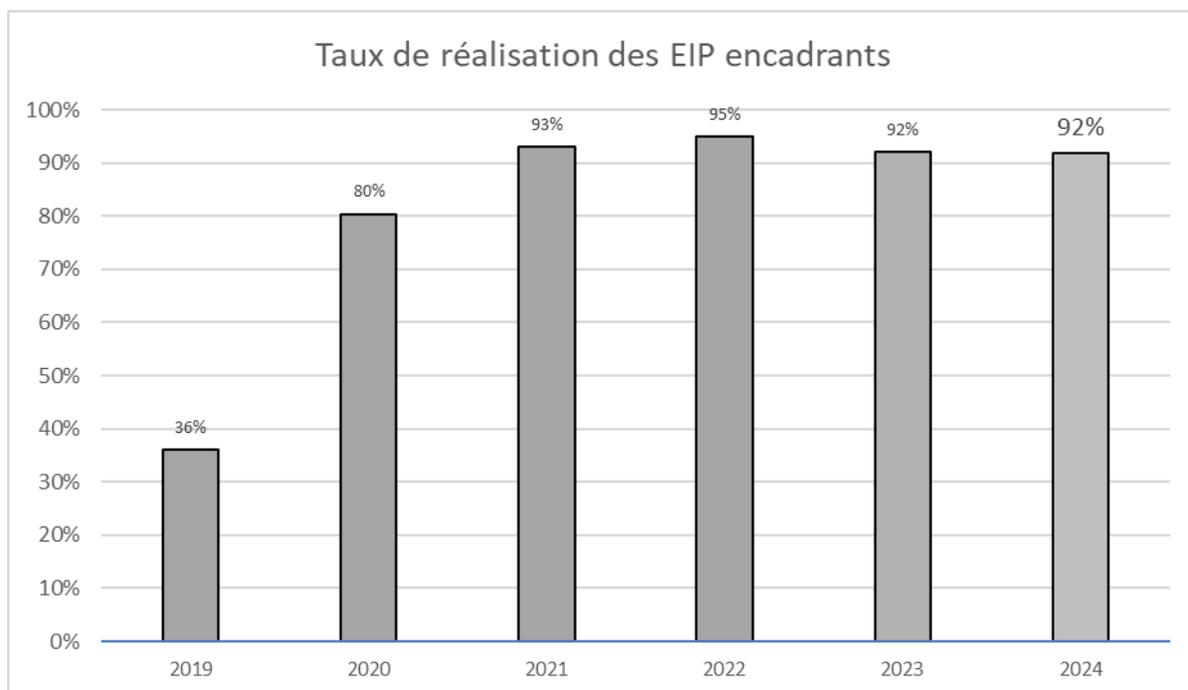


Figure 83 : Graphique sur le taux de réalisation des EIP cadres en 2024

En 2024 :

83 mobilités (changement d'emploi) / promotions (changement de niveau) + catégorie socioprofessionnelle

21 changements de catégorie socioprofessionnelle

Formations des travailleurs

La formation et la sensibilisation des travailleurs aux risques professionnels est une des priorités de l'organisation. La Sécurité représente plus de 50% de notre plan de formation. Elle représente un volume de 7,8h de formation par salarié et par an.

- Tous les travailleurs salariés et intérimaires reçoivent un accueil au poste dématérialisé pour expliquer les règles QHSEE en vigueur dans l'entreprise. Cet accueil est suivi d'une formation renforcée au poste.
- Les travailleurs sous-traitants reçoivent une sensibilisation à travers un accueil dématérialisé ou directement via les plans de prévention.



Figure 84 : illustration de nos douze règles d'or sécurité

Autres actions en faveur de la formation et des compétences :

La Coopérative continue de s'associer à de nombreux établissements scolaires et d'enseignement supérieurs afin de mettre en valeur la Coopérative et de mener des actions de recrutement. Elle propose régulièrement des visites pour faire découvrir les métiers de la transformation laitière.

Concernant les formations longue durée : la situation au 31 décembre 2024 est la suivante :

- Nombre de salariés en CPF (Compte Personnel de Formation) de Transition Professionnelle : 0
- Nombre de salariés en contrat d'apprentissage : 29
- Nombre de salariés en contrat de professionnalisation : 5

La Coopérative continue à miser sur l'alternance pour capitaliser sur les métiers sensibles comme la maintenance et le process. Le nombre d'alternants a augmenté de 33% en 1 an.

Engagement

Atteindre la barre des 3% d'alternants (nb alternants moyen/effectif total moyen) au cours de l'année 2025.

4.2.8 Actions en faveur du personnel / de l'inclusion du personnel

Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

La Coopérative Isigny Sainte-Mère est actrice à l'occasion de plusieurs évènements :

- Une journée sportive inter-sites et interservices réalisée le 29 juin 2024 qui a lieu annuellement afin de promouvoir le sport à travers des animations : tournoi de foot pour adultes et enfants, randonnée familiale à pied et à vélo, tournoi de pétanque, course à pied, jeux d'extérieurs.



Figure 85 : Photographie journée sportive 2024

- Une journée « Tous au Match » réalisée le 2 décembre 2023 pour que les salariés et coopérateurs assistent à un match de foot au stade Malherbes de Caen.
- En 2024, la prise en charge de l'inscription des équipes de salariés qui ont participé aux courses à pied des Courants de la Liberté, du Marathon de la Baie et de l'Urban Trail de Bayeux ainsi que la Marche de La Rochambelle.
- En 2024, le sponsoring du grand concert pour la paix

Actions visant à promouvoir le co-voiturage

Fin 2022, la Coopérative a souhaité promouvoir auprès de ses collaborateurs l'utilisation du covoiturage pour leurs trajets domicile-travail. Elle a donc conclu un contrat de partenariat avec BlaBlaCar Daily afin de bénéficier d'outils et de supports pour communiquer et promouvoir l'utilisation du covoiturage domicile-travail auprès des membres de son personnel.

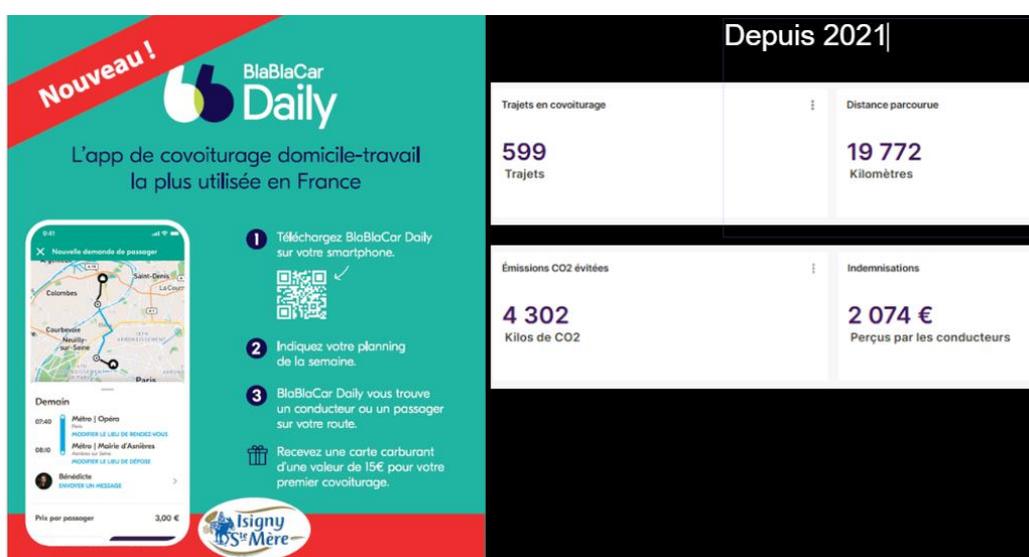


Figure 86 : Données BLABLACAR DAILY de 2021 à 2024

Actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves

Les effectifs de la coopérative comptent quelques réservistes dont le détail est donné ci-dessous.

En parallèle, nous avons développé des partenariats très forts avec les Services de service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Manche et du Calvados. Ces conventions permettent aux salariés de la coopérative qui sont bénévolement engagés dans les sapeurs-pompiers volontaires de se former jusqu'à cinq jours par an (sur leur temps de travail) pour maintenir leurs compétences opérationnelles. Par ailleurs, les salariés qui travaillent en horaire de journée peuvent également réaliser jusqu'à douze départs par an sur leur temps de travail. Cette organisation permet d'assurer la garde et la disponibilité sur des véhicules de secours qui sortent plus rarement comme les véhicules lourds de lutte incendies et évite de solliciter les casernes voisines.

Cet engagement fort est régulièrement salué par les autorités locales et a permis de pérenniser et de renforcer les effectifs de la caserne d'Isigny-sur-Mer dont les effectifs étaient en baisse significative depuis plusieurs années.

Indicateurs sur l'engagement	2022	2023	2024
Nombre de salariés dans la réserve opérationnelle (R01)	4	3	2
Nombre de salariés dans la réserve opérationnelle de disponibilité (R02)	1	1	1
Nombre de salariés dans la réserve citoyenne de défense et sécurité (RCDS)	0	0	0
Nombre de salariés Sapeur-Pompiers Volontaires Conventionnés	12	11	12

Figure 87 : Tableau des indicateurs sur l'engagement citoyen au sein de la coopérative

4.3 Les relations sociales

POLITIQUE

Les représentants syndicaux sont impliqués au plus haut niveau au sein du Conseil d'Administration qui se réunit mensuellement. Quatre représentants syndicaux sont invités à assister et à participer même s'ils ne disposent pas d'un droit de vote. Ils sont répartis de la manière suivante : 2 pour le 1^{er} collège (ouvriers), 1 pour le 2^{ème} collège (agents de maîtrise) et 1 pour le 3^{ème} Collège (Cadres).

Représentation syndicale

Au terme des échanges engagés, les parties ont convenu, pour assurer un dialogue social efficace, d'avoir un nombre de membres réduit à 10 sièges.

Au niveau opérationnel, le dialogue social est organisé avec dix réunions ordinaires du Comité Social Economique par an ainsi que plusieurs commissions :

- Une commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) (six membres),
- Une Commission Formation et Egalité professionnelle (quatre membres),
- Une commission Sociale en charge du suivi pour la mutuelle, la prévoyance et l'aide au logement. (Quatre membres),
- Une commission de proximité (huit membres) qui se réunit 6 fois par an.

Les commissions sont composées de membres titulaires ou suppléants du CSE, dont au moins un membre titulaire.

Qui	Participe aux réunions ordinaires du CSE	Participe ponctuellement aux réunions ordinaires du CSE	Commentaires
L'employeur ou son représentant	X		Peut se faire assister par 3 collaborateurs
Elus titulaires	X		
Elus suppléants		X	- Réunions ordinaires si la réunion du CSE est précédée d'une réunion des représentants de proximité - Ponctuellement, pour suppléer l'absence d'un titulaire
Représentants syndicaux	X		
Invités extérieurs à l'entreprise		X	Mention sur l'ordre du jour
Médecin du travail Inspecteur du travail Technicien prévention CARSAT	X		Réunions ordinaires portant en tout ou partie sur les thématiques de santé, sécurité et conditions de travail

Figure 88 : Tableau de synthèse des participants aux réunions du comité social et économique

Référent Harcèlement

Le personnel de l'entreprise est tenu de respecter les dispositions des articles du Code du travail relatifs au harcèlement moral, notamment les articles L.1152-1 à 5 du Code du travail.

Le Comité Social et Economique de l'entreprise a également désigné parmi ses membres deux référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes : un homme et une femme.

Les accords d'entreprises

Les salariés de l'entreprise sont libres d'adhérer au syndicat de leur choix. Ils élisent des représentants tous les quatre ans avec qui nous organisations le dialogue social. Au titre de 2024, les négociations paritaires ont été nombreuses et ont abouti à la signature de 8 accords. Depuis 2019, 42 accords ont été signés en faveur des travailleurs de l'entreprise.

Indicateurs dialogue social	2022	2023	2024
Nombre d'accords collectifs signés	5	7	8

Figure 89 : Tableau sur le nombre d'accord collectifs signés

2022
<p>Avenant n°2 prévoyance 21-04-2022 NAO 2022 29-03-2022 Avenant n°2 à la NAO 2022 du 13-07-2022 NAO 2023 08-12-2023 Accord d'Intéressement 2022-2024 30-06-2022</p>
2023
<p>Accord sur la mise en place du CSE 30-03-2023 Accord sur le vote électronique 30-03-2023 Protocole d'accord préélectoral 2023 15-05-2023 NAO 2023 16-05-2023 Avenant n°1 au CET 11-12-2023 Avenant n°1 à l'accord sur les classifications 11-12-2023 Avenant n°2 au CET 11-12-2023</p>
2024
<p>Accord d'astreinte général 23-04-2024 NAO 2024 19-03-2024 Avenant n°2 au CET 21-03-2024 Accord travail de nuit 23-04-2024 Avenant n°1 à l'accord d'intéressement 2022-2024 24-06-2024 Accord Egalité Professionnelle et qualité de vie au travail 2024 - 2026 03-06-2024 Avenant n°3 à l'accord de prévoyance 30-09-2024 Avenant n°1 à l'accord d'astreinte 04-06-2024</p>

Figure 90 : Détail des accords collectifs signés par année

4.4 Code Ethique et Conduite des affaires

Dans les relations qu'elle entretient avec ses salariés et avec les tiers, la Coopérative Isigny Sainte-Mère entend toujours agir avec rigueur et transparence, dans le respect des conventions internationales, et des lois et règlements nationaux, en prenant en compte les contextes culturels locaux. Un Code Ethique et de Conduite des Affaires a été rédigé et est consultable sur le site internet www.isigny-ste-mere.com, dans la rubrique mentions légales, « Code éthique des Affaires ».

Ce Code Ethique a été mis à jour en septembre 2022 pour donner suite à la création de l'adresse email et à la mise à jour de la procédure d'alerte conformément à l'article L.1321-2 du Code du travail.

Voici les principes fondamentaux de notre code éthique

- Des Hommes et Femmes d'Isigny Sainte-Mère, adhérents-coopérateurs et salariés, qui constituent l'identité vivante de la coopérative. Ils sont au centre de la vie de l'entreprise, de son développement et de sa pérennité.
- De la Tradition : Profondément enracinée dans son terroir normand au savoir-faire laitier mondialement reconnu, Isigny Sainte-Mère témoigne d'un environnement et d'une tradition unique, qu'elle entend préserver.
- De la Qualité : Isigny Sainte-Mère veut que ses produits soient reconnus par ses clients et ses consommateurs pour leur qualité. La Qualité et la proximité avec le client sont l'objectif principal de la coopérative. La satisfaction des clients est gage de la pérennité de l'entreprise.
- De l'Engagement : Les hommes et femmes d'Isigny Sainte-Mère, éleveurs laitiers et salariés, font tous les jours preuve d'un fort engagement. Ils ont des actions concrètes et efficaces dans l'activité et la vie de l'entreprise.
- De l'Ouverture : L'ouverture au monde et aux innovations fait partie de l'identité d'Isigny Sainte-Mère. La diversité des contacts et l'intérêt pour les autres permettent de faire naître des opportunités et de construire l'avenir. Ces valeurs constituent le socle de l'identité de la coopérative, mais il est aussi nécessaire de préciser la façon dont la coopérative veut conduire son activité :
 - dans la légalité et la loyauté
 - afin de préserver et développer la coopérative dans la durée
 - tout en traitant les hommes et les femmes avec respect.

4.4.1 Une conduite des affaires dans la légalité et la loyauté :

GOUVERNANCE

L'entreprise a nommé un référent éthique directement rattaché à la Direction Générale.

POLITIQUE

L'entreprise vise la conformité avec la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dites SAPIN 2) et la Loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte. Une cartographie des risques et un plan d'actions sont en place depuis 2021 et sont mis à jour chaque année.

Engagement

Former 100% de l'encadrement aux risques de corruption, de fraudes et de pratiques anti-concurrentielles pour 2030

RESULTATS

Isigny Sainte-Mère a mis en place un certain nombre d'outils de détection et de prévention des faits de corruption ou de trafic d'influence, à savoir notamment :

- l'adoption d'un code de bonne conduite faisant l'objet d'un régime disciplinaire,
- la mise en place d'une formation aux salariés susceptibles d'être exposés en 2023,
- la mise en place d'un dispositif d'alerte comprenant la création d'une adresse courriel destinée à recevoir les alertes légales et éthiques, la mise en place d'un référent chargé de répertorier et traiter les signalements.

Les formations réalisées sur le risque Corruption et la loi SAPIN II ont concerné les salariés les plus exposés. L'entreprise prévoit de reprendre les formations / sensibilisation sur ce thème en 2026.

Indicateur sur la formation à la corruption	2022	2023	2024
Nombre de cadres et assimilés cadres formés	0	25	0

Figure 91 : Tableau sur les indicateurs de formation contre la corruption

En début d'année 2024, un questionnaire a été envoyé aux salariés les plus exposés afin de mesurer leur connaissance en matière de lutte contre la corruption à la suite de la formation effectuée en 2023. Une note de rappel a été communiquée à l'ensemble du personnel afin de communiquer à nouveau sur le mécanisme de protection de lanceur d'alerte mis en place au sein de l'entreprise, et une procédure complète va être communiquée en 2025.

Indicateur sur la corruption	2022	2023	2024
Nombre de cas avérés de corruption	0	0	0

Figure 92 : Tableau sur les indicateurs de lutte contre la corruption

Comportement anticoncurrentiel

Le code Ethique et de Conduite des affaires de la coopérative interdit tout accord formel ou non ayant pour but d'empêcher, d'entraver ou de fausser la concurrence sur un marché.

Depuis sa création, la coopérative n'a jamais fait l'objet d'une condamnation concernant les comportements anti-concurrentiels. Cependant, depuis novembre 2022, d'autres laiteries françaises font l'objet d'une enquête de la part de l'autorité de la concurrence ; elles sont suspectées d'avoir mis en œuvre des pratiques anticoncurrentielles dans la collecte du lait de vache.

La coopérative n'a pas fait partie des entreprises visitées mais cette pratique concerne l'ensemble de la filière interprofessionnelle du lait. Elle consiste à optimiser la tournée de collecte afin de réduire les risques sanitaires, les charges et l'empreinte carbone de la collecte, et surtout elle permet à des agriculteurs éloignés de l'entreprise de bénéficier de nos prix et de notre valorisation pour leur lait. A ce titre, ce risque juridique est donc considéré comme faible et la coopérative n'a pas souhaité à ce jour se manifester sur le programme de clémence de l'Autorité de la concurrence.

Indicateurs anticoncurrentiel	2022	2023	2024
Le nombre d'actions en justice en cours ou achevées concernant un comportement anticoncurrentiel et des violations de la législation relative aux pratiques antitrust pour lesquelles l'organisation a été identifiée comme participant.	0	0	0

Figure 93 : Tableau sur les indicateurs de comportements anticoncurrentiel

4.4.2 Traiter les hommes et les femmes avec respect et sans discrimination :

Travail forcé et travail des enfants

La coopérative réalise toutes ses opérations internes en Normandie et ses opérations sous-traitées ont lieu en Europe. Quelques ingrédients spécifiques proviennent d'Amérique ou d'Asie mais ils ne représentent pas une part significative de nos activités. Nous n'avons pas identifié d'activité ou d'opérations susceptibles de présenter un risque significatif en matière de travail des enfants ou de jeunes travailleurs exposés à un travail dangereux, ainsi que d'utilisation de travailleurs forcés.

Pour ses opérations internes, la coopérative dispose d'un code éthique et de conduite d'affaires qui interdit le travail des enfants de moins de 15 ans ainsi que le travail forcé. Pour ses apprentis et alternants de moins de 18 ans, la coopérative respecte les réglementations françaises en matière de travaux interdits aux mineurs.

Pour sa chaîne de valeur, le service Achat a mis en place une politique « Achat » en 2022 qu'elle a communiqué à 100% de ses fournisseurs. Elle permet de leur signaler qu'ils ne doivent en aucun cas avoir recours au travail forcé et au travail des enfants. Ils s'engagent à respecter l'ensemble des principes du Pacte des Nations Unies à travers la Politique « Achat » créée par la coopérative.

Protection des données personnelles (RGPD)

Isigny Sainte-Mère est attachée à assurer un traitement et une conservation sécurisés des données personnelles concernant les personnes physiques. À cet égard et conformément au Règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») entré en vigueur le 25 mai 2018, la Direction a fait appel à DPO Consulting. Ce consultant nous a accompagné dans la mise en place de formations e-learning pour la sensibilisation à la nouvelle réglementation issue du RGPD (définitions, concepts, enjeux et conséquences).

Les principales actions de 2024 :

- La poursuite des formations e-learning pour les membres de l'encadrement.
- La mise à jour de la cartographie des traitements de données personnelles et du registre des traitements.
- Le déploiement de la politique générale de protection des données à caractère personnel auprès du personnel.

Indicateurs RGPD	2022	2023	2024
Nombre de demandes d'accès aux données personnelles	0	0	0
Nombre de pertes substantielles ou plainte liées aux données personnelles	0	0	0
Nombre de salariés formés	64	28	92

Figure 94 : Tableau sur les indicateurs de protections des données

Zoom sur la Cybersécurité

La multiplication des conflits et des tensions entre États a augmenté les cyber-risques, lesquels sont particulièrement sensibles pour les actifs stratégiques et les activités d'importance vitale. De plus, l'usage de l'intelligence artificielle dans les cyberattaques devient plus fréquent, constituant une nouvelle menace pour la sécurité des entreprises. Dans ce contexte, le renforcement et l'amélioration continue des dispositifs de sécurité informatique sont une priorité pour le Groupe. Depuis 2022, La Coopérative a mis en place un plan de montée en compétence des utilisateurs : Une formation initiale à la cybersécurité pour tous les nouveaux arrivants. Des exercices inopinés de phishing sont réalisés à une fréquence trimestrielle et une sensibilisation obligatoire est imposée pour les utilisateurs ayant échoué aux exercices.

Les principales actions de 2024 sont :

- Mise en place d'un Security Opération Center (SOC), plateforme permettant la supervision et l'administration de la sécurité du système d'information au travers d'outils de collecte, de corrélation d'événements et d'intervention à distance.
- Mise en place d'un End point Detection and Response (EDR) une technologie logicielle émergente de détection des menaces de sécurité informatique.

Indicateurs Cybersécurité	2022	2023	2024
Nombre d'exercice Cybersécurité	2	4	4
Nombre de salariés resensibilisés à la suite d'un exercice	107 pour les deux exercices	270 pour les quatre exercices	296 pour les quatre exercices
Nombre de nouveaux arrivants formés depuis 2023	128		

Figure 95 : Tableau sur les indicateurs de Cybersécurité

4.4.3 Information et droit d'alerte :

Processus d'alerte et de signalement

En place depuis 2021, la ligne d'alerte éthique est à disposition du personnel que ce soit par courrier ou par courriel. Elle reste peu utilisée au regard du nombre de cas traités, ce qui témoigne pour nous d'un bon dialogue social et d'une bonne relation managériale : les cas signalés à ce jour sont uniquement internes et donnent lieu à un traitement adapté. Les signalements de harcèlement moral ou sexuel par exemple sont traités en liaison avec un des référents harcèlement élus au CSE.

Indicateurs sur le signalement et la procédure d'alerte	2022	2023	2024
Nombre total d'alertes éthiques remontées	1	3	3

Figure 96 : Tableau sur le signalement et la procédure d'alerte

Lutte contre la discrimination

La discrimination fait l'objet d'une formation spécifique à destination des salariés.

Indicateurs sur la formation	2022	2023	2024
Nombre de personnes formées	0	108	32

Figure 97 : Tableau sur la formation contre la discrimination à l'embauche

Indicateurs sur la discrimination	2022	2023	2024
Nombre total de cas de discrimination au cours de la période de reporting	0	0	0
Nombre total de cas examinés par l'organisation ;	0	0	0
Nombre de plans de compensation mis en œuvre ;	0	0	0
Nombre de plans de compensation ayant été mis en œuvre, dont les résultats sont examinés au cours des procédures d'étude de gestion interne de routine	0	0	0
Nombre de cas ne faisant plus l'objet de mesures.	0	0	0

Figure 98 : Tableau sur les cas de discrimination

5. PLAN DE VIGILANCE : CARTOGRAPHIE ET ANALYSE DES RISQUES

Cartographie des risques



Figure 99 : Cartographie des risques de la coopérative Isigny Sainte-Mère

Une cartographie des risques au regard de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise est présentée ci-dessus. Elle a été établie puis mise à jour à partir des risques les plus vraisemblables compte-tenu de l'activité de l'entreprise et de sa réputation, et pouvant être l'objet d'une gestion de crise. Ces risques plus ou moins élevés ont été évalués au regard des enjeux environnementaux et sociétaux.

Description des risques

R1 Risques liés à la cybersécurité :

Une cyber-attaque est une atteinte à des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant. Elle cible différents dispositifs informatiques : des ordinateurs ou des serveurs, isolés ou en réseaux, reliés ou non à Internet, des équipements périphériques tels que les imprimantes, ou encore des appareils

communicants comme les téléphones mobiles, les smartphones ou les tablettes. Ce risque est traité en détail dans la partie 4.4.2

R2 Un risque de qualité/ sécurité et réglementation des produits :

Ces risques peuvent avoir des impacts sur la santé des consommateurs en cas de contamination pathogène fortuite, ou de défaut de fabrication. L'entreprise fonctionne cependant avec un système de management de la qualité et des contrôles qualité systématiques incluant des analyses microbiologiques et physico-chimiques des matières premières, des environnements et des fabrications (plans de contrôle de fabrication des produits), qui visent à maîtriser ce risque le plus efficacement possible. Il en est de même concernant la qualité organoleptique des produits.

Le risque de défaut de fabrication est d'autant plus important sur les laits infantiles pour lesquels, il existe, au-delà des risques sanitaires, un réel risque de composition nutritionnelle (remarque : un défaut nutritionnel peut représenter un risque sanitaire). En effet, la population des nourrissons présente une grande sensibilité à l'absence ou au surdosage d'un nutriment : il est donc déterminant de parfaitement maîtriser l'incorporation ad'hoc de l'ensemble de ces ingrédients.

Pour cela, la Coopérative a développé depuis 2019 un système informatisé de suivi strict de l'incorporation de chaque ingrédient (MES), incluant du flashage et des contrôles, minimisant ainsi tout risque d'erreur d'incorporation. Depuis sa mise en œuvre, nous avons grandement fiabilisé cette étape de la fabrication de nos laits infantiles.

R3 / R4 Risque environnemental :

Le risque climatique constitue un enjeu important pour notre Coopérative qui a entrepris des actions de réduction de ses émissions de GES dans son outil de production avec le programme appelé ISYWATT 2.0 ainsi que de réduction de ses consommations d'eau notamment (cf. paragraphe 5 ci-après)

- Pollution des eaux et de l'air :
La **pollution** des eaux (un rejet d'eau traitée à la STEP non maîtrisé en DCO, azote, phosphore, etc.), des sols (un épandage de boues agronomiques provoquant un surdosage) et de l'air (un rejet en cheminée entraînant un dépassement en polluant), ou un accident industriel est également un enjeu important. Ces risques sont très encadrés par le respect des réglementations et par les autorisations suivies par l'Etat (DREAL) qui délivre un arrêté préfectoral dans lequel sont définis les seuils des rejets en fonction du dimensionnement des installations ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Le suivi réglementaire et les mises à jour des référentiels sont effectués en permanence et l'entreprise est organisée pour répondre le plus efficacement possible à ces risques.
- Incendie :
Le chauffage à haute température pour la production de vapeur liée à l'activité de séchage des poudres, l'utilisation de gaz et de bois pour la production d'énergie ainsi que la présence de produits chimiques nécessaires pour le nettoyage, induisent un risque d'incendie ou de pollution qui reste sous contrôle grâce aux mesures de sécurité internes et au respect des réglementations en la matière.

R5 Risque liés aux Energies

Le risque de pénurie, notamment au niveau des énergies, a été identifié ainsi que celui en lien avec l'augmentation des coûts qui sont pour autant maîtrisés.

R6 Risques Sociaux

- Capacité d'embauche :
La reprise économique nationale génère quelques tensions sur le marché du travail, spécifiquement sur la main-d'œuvre qualifiée. Néanmoins, l'attractivité de l'entreprise permet de surseoir, à cette difficulté. Du fait du décalage du démarrage de l'Unité 3 et d'un marché du lait infantile plutôt baissier, certains recrutements prévus initialement pour l'Unité 3 ont été reportés.
- Accidents du travail :
La culture sécurité du management et des équipes reste un axe de progrès important pour l'entreprise.
- Risques de malveillance :
Les mesures de sûreté et de sécurité des aliments en place permettent de maîtriser correctement ces risques. Aucune occurrence constatée à date.
- Autres risques sociaux :
Les relations sociales restent bonnes et le Comité Social Économique a été mis en place dans les délais prescrits par la loi. Néanmoins, cela nécessite un dialogue permanent de terrain et de proximité. En février 2024, une grève de quelques heures a eu lieu dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) 2024 pour soutenir les revendications du syndicat majoritaire. Elle a donné lieu à un accord de sortie de grève et n'a pas eu d'impact significatif sur la performance de l'entreprise.
- Risques liés au Management :
Ils sont faibles vu l'expérience de l'équipe de Direction et le suivi permanent des dossiers les plus sensibles en Comité de Direction. Par ailleurs, le management fait l'objet d'un accompagnement permanent du Conseil d'administration et de son Bureau composé d'actionnaires coopérateurs.

R7 Risques de réputation auprès du Public :

Une veille médiatique et interprofessionnelle permanente est en place ainsi qu'un exercice de gestion de crise annuel organisé pour permettre d'appréhender ces risques.

R8 Risques transports :

La crise en mer rouge depuis fin 2023 a mis en évidence de nouveaux risques liés aux transports maritimes dans notre chaîne de valeur. Ils sont maîtrisés grâce à l'adaptation dont ont fait preuve les équipes de la Coopérative. En 2024, la grève des dockers aux Etats-Unis a perturbé légèrement les exportations vers le continent américain.

La présente analyse des risques est partagée en Comité de Direction et est élaborée en fonction de l'expertise de chacun. Elle est mise à jour régulièrement, au moins une fois par an, pour tenir compte de nouveaux risques ou de l'évolution de leur niveau gravité. Elle a pour objet d'améliorer les pratiques de l'entreprise dans le domaine du management des risques.

R9 Risques Bien-être animal :

En 2024, nous avons constaté une hausse de l'activisme lié au bien-être animal des bovins à l'échelle nationale, bien que les producteurs de la coopérative n'aient pas été concernés directement. La coopérative Isigny Sainte-Mère travaille sur le sujet du bien-être animal depuis 2000 avec la mise en place d'Agriconfiance®, puis une Charte des Bonnes Pratiques d'Elevages (CBPE). C'est un axe fort de l'engagement coopérateur.

R10 Risques Changement Climatique :

- Risques liés à l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes :
Le changement climatique augmente les probabilités de tempête / vent violent et d'épisodes de submersion marine.
Concernant les vents violents : les bâtiments construits sur le site depuis 2015 répondent aux dernières normes sur le sujet. Le site le plus à risque est celui de Chef-du-pont, recouvert de nombreuses toitures anciennes en tuile. Celles-ci ont été fortement endommagées lors de la tempête Ciaran en novembre 2023, mais ces dommages n'ont eu qu'un faible impact sur l'activité et la production du site.
- Risques liés à la montée du niveau des océans :
Concernant la submersion par l'eau de mer : les analyses ne montrent pas de risques à court terme et les nouvelles unités 3 et 4 sont réhaussées de 1m30 pour répondre à ce risque.
Concernant le risque de déplacement du biseau salin : nous avons anticipé cette éventualité en installant une osmose inverse sur le site avec des capacités de désalinisation et nous avons mené des études avec un cabinet hydrogéologique.

6. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Période de reporting et périmètre des données publiées

Les données publiées dans le présent rapport concernent exclusivement la Coopérative Isigny Sainte-Mère sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, dont :

- Le site principal d'Isigny-sur-Mer : atelier de collecte et de transformation,
- Le site de Chef-du-Pont, atelier de collecte et de transformation.

La SAS CAPIPONTAINE ayant été acquise à 50 % en fin d'année 2022, les données environnementales la concernant sont intégrées au présent rapport.

Par ailleurs, les données du rapport sont exclusivement limitées à la Coopérative Isigny Sainte-Mère car les filiales existantes, soient les Caramels d'Isigny, Euro-Merchandise et America Merchandise, ne sont pas significatives au regard du poids économique et des données de l'empreinte carbone de la Coopérative.

Le taux de couverture est donc proche de 100 % pour l'ensemble des indicateurs présentés dans le présent rapport.

Méthode

Les données financières liées au présent rapport sont en accord avec la consolidation du groupe établie en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement 2020-01 du 09/10/2020 de l'autorité des normes comptables (ANC).

Le contenu de ce rapport est inspiré des normes GRI (Global Reporting Initiative) ; une table de concordance est disponible au chapitre 10.3

7. LA TAXONOMIE VERTE

Rappel du contexte réglementaire

Le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément « Taxonomie européenne », établit un cadre de référence visant à favoriser les investissements durables en imposant aux entreprises de publier les parts de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation qui contribuent de façon substantielle à un des six objectifs environnementaux suivants :

- Atténuation du changement climatique ; adaptation au changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines ;
- Transition vers une économie circulaire ; prévention et contrôle de la pollution ;
- Prévention et contrôle de la pollution ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Ainsi, la Commission européenne a défini un certain nombre de critères techniques permettant d'établir un langage commun sur la notion de durabilité et, par conséquent, d'orienter l'allocation de capitaux vers des activités contribuant substantiellement à l'atteinte d'un de ces six objectifs.

Dans ce cadre, les entreprises doivent communiquer depuis l'exercice 2021, la part de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation associées à des activités économiques dites « éligibles », c'est-à-dire classifiées dans la Taxonomie européenne, au titre des deux premiers objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Depuis l'exercice 2022, cette communication doit inclure, en outre, la part des ventes, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation dites « durables » ou « alignées », c'est-à-dire respectant les critères de durabilité définis dans la Taxonomie pour les deux premiers objectifs climatiques. Depuis 2023, le reporting Taxonomie s'étend aux quatre derniers objectifs environnementaux (protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines, transition vers une économie circulaire, prévention et contrôle de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes) au titre desquels les entreprises doivent communiquer la part de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation « éligibles ».

Pour répondre à ces obligations de reporting, une analyse détaillée de l'ensemble des activités du Groupe au sein des différentes entités consolidées a été menée conjointement par les Directions financières, RSE, ainsi qu'avec les équipes opérationnelles. L'identification des activités éligibles et la qualification de leur niveau d'alignement à la Taxonomie ont été réalisées conformément aux instructions et critères des actes délégués. Une vérification a notamment été effectuée dans le but d'éviter tout double comptage en ce qui concerne le chiffre d'affaires (CA) et les dépenses d'investissement (CapEx) éligibles.

Une activité est ainsi dite « alignée » dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères d'examen technique (contribution substantielle et DNSH) qui lui sont associés et que le Groupe remplit les exigences liées à l'analyse des garanties minimales.

Lien avec la stratégie RSE du groupe Isigny Sainte-Mère

L'activité agroalimentaire de Isigny Sainte-Mère, qui est l'activité principale du Groupe, n'est pas incluse dans le périmètre d'activités défini à date par la Taxonomie européenne. En effet, sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la Commission européenne a priorisé les activités les plus émettrices sur les scopes 1 et 2 avec un fort potentiel de transformation et de contribution à la réduction des émissions. Sur les quatre autres objectifs environnementaux, la

Commission a retenu, dans un premier temps des secteurs avec des impacts environnementaux — positifs ou négatifs — significatifs pour chaque objectif. À ce stade, de nombreux secteurs de l'économie restent ainsi non couverts par les règlements délégués sur les six objectifs environnementaux.

En conséquence, la part de chiffre d'affaires et de dépenses d'exploitation (OpEx) éligibles est très marginale pour le Groupe. Toutefois, la part de CapEx éligibles pourrait s'avérer matérielle en raison notamment des investissements de constructions immobilières du Groupe. Par construction de la réglementation à ce stade, ce faible niveau d'éligibilité global à la Taxonomie concerne l'ensemble des acteurs agroalimentaires.

Le règlement Taxonomie ne permet donc pas à ce jour de rendre pleinement compte des actions mises en place par le Groupe concernant l'offre de produits (critères et exigences d'achats responsables, économie circulaire des emballages), l'implication des partenaires (fournisseurs, prestataires), et les thématiques liées à la transition alimentaire en général. À ce jour, les activités externalisées entrant dans le cadre d'éligibilité de la Taxonomie concernent uniquement le transport (logistique et livraison de produits finis).

Activités éligibles et non éligibles à la Taxonomie

Le périmètre des activités éligibles à date est relativement restreint et peu matériel. Dans le cadre de l'actualisation du référentiel d'éligibilité en 2024, l'analyse des 6 objectifs de la Taxonomie en vigueur pour l'année 2024 a conduit le Groupe à établir son référentiel d'éligibilité du Groupe et a amené à la revue des activités afin de déterminer leur éligibilité aux 6 objectifs définis par la réglementation CSRD.

Aucune activité du groupe n'est éligible à l'un des 6 objectifs environnementaux

8. ANNEXES

8.1 Emissions GES 2021 et 2022 selon la méthodologie GHG Protocol

Catégories d'émissions		Postes d'émissions	Emissions de GES 2021			Emissions de GES 2022		
			Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)
Scope 1	1-1	Emissions directes des sources fixes de combustion	23 166	47 335	1 153	26 940	43 333	1 274
	1-2	Emissions directes des sources mobiles de combustion	1 022	64	102	1 136	71	124
	1-3	Emissions directes des procédés	0	0	0	116	0	30
	1-4	Emissions directes fugitives	376	0	104	130	0	24
	Total Scope 1		24 564	47 399	1 162	28 322	43 404	1 281
Scope 2	2-1	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	2 233	0	223	2 105	0	201
	2-2	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0
	Total Scope 2		2 233	0	223	2 105	0	201
Scope 3	Scope 3 Amont							
	3-1	Produits et services achetés	366 017	0	175 892	392 762	0	143 181
	3-2	Biens immobilisés	0	0	1 454	9 138	0	6 611
	3-3	Emissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2)	8 018	-47 399	510	8 232	- 43 404	509
	3-4	Transport de marchandise amont et distribution	0	0	0	40 152	0	7 185
	3-5	Déchets générés	1 774	0	254	1 523	0	537
	3-6	Déplacements professionnels	0	0	0	164	0	44
	3-7	Déplacements domicile travail	3 146	0	1 361	3 147	0	861

3-8	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0
	Autres émissions indirectes amont	0	0	0	0	0	0
Scope 3 Aval							
3-9	Transport de marchandise aval et distribution	1 115	0	364	710	0	244
3-10	Transformation des produits vendus	2 606	0	0	0	0	0
3-11	Utilisation des produits vendus	236	0	1 336	631	0	69
3-12	Fin de vie des produits vendus	565	0	113	9 361	0	480
3-13	Actifs en leasing aval	0	0	0	0	0	0
3-14	Franchises	0	0	0	0	0	0
3-15	Investissements	0	0	0	0	0	0
	Autres émissions indirectes aval	18	0	9	13 795	0	3 897
Total Scope 3		383 494	-47 398	175 909	479 614	- 43 404	143 572
Total		410 291	0	177 294	510 041	0	143 578

8.2 Concordance avec le référentiel GRI

Nomenclature	Intitulé GRI	Chapitre DPEF
GRI 1	Fondation	§0
GRI 2	Informations générales	§4.2 et §6.3
GRI 13	Secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et de la pêche	§4.2
GRI 101	Biodiversité	§1.2
GRI 204	Pratiques d'achats	§3.6
GRI 205	Lutte contre la corruption	§4.4
GRI 301	Matières	§3.2
GRI 302	Énergie	§3.1
GRI 303	Eau et effluents	§3.4
GRI 305	Émissions	§3.1
GRI 306	Déchets	§3.2
GRI 401	Emploi	§4.2
GRI 402	Relations employés/direction	§4.3
GRI 403	Santé et sécurité au travail	§4.1
GRI 404	Formation et éducation	§4.2
GRI 405	Diversité et égalité des chances	§4.2
GRI 406	Lutte contre la discrimination	§4.4
GRI 407	Liberté syndicale et négociation collective	§4.3
GRI 408	Travail des enfants	§4.1
GRI 409	Travail forcé ou obligatoire	§4.1
GRI 413	Communautés locales	§1.3
GRI 416	Santé et sécurité des consommateurs	§2.1
GRI 418	Confidentialité des données des clients	§4.4

8.3 Concordance avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)

	1 	2 	3 	4 	5 	6 	7 	8 	9 	10 	11 	12 	13 	14 	15 	16 	17 
1.1 Agir pour une filière Laitière Vertueuse	X	X	X												X		
1.2 Agir pour la biodiversité		X				X						X		X	X		
1.3 Agir pour soutenir nos communautés locales	X	X														X	
2.1 Faire de la qualité et la sécurité des aliments une priorité absolue		X															X
2.2 Satisfaction Client																X	
2.3 Être transparent sur nos ingrédients et nos produits			X													X	
3.1 Réduire notre impact environnemental à travers notre efficacité énergétique			X			X	X				X	X	X	X			
3.2 Adaptation et résilience au changement climatique			X			X	X				X						
3.3 Economie circulaire											X	X					
3.4 Réduire nos prélèvements et gérer les risques de pollutions des eaux liés à nos activités industrielles					X						X		X	X			
3.5 Responsabiliser notre chaîne de valeur			X		X		X				X	X		X			
4.1 La Santé et la Sécurité au travail			X				X										
4.2 Nos employés	X	X		X	X		X		X								
4.3 Les relations sociales									X								
4.4 Code Ethique et Conduite des affaires	X			X			X									X	

8.4 Table des abréviations

Abréviation	Signification
3SE	Santé, Sécurité, Sureté et Environnement
AB	Agriculture Biologique
ACV	Analyse de Cycle de vie
AGEFIPH	Association nationale de GEstion du fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées
ANC	Autorité des Normes Comptables
AOP	Appellation d'Origine Protégée
AQF	Assurance Qualité Fournisseur
ARC	Agent Reception Collecte
B Corp	<i>Benefit Corporation</i>
BDES	Base de Données Economiques et Sociales
BPH	Bonnes Pratiques d'Hygiène
BRC	<i>British Retail Consortium</i>
BRGM	Bureau Recherches Géologiques et Minières
CA	Chiffre d'Affaires
CAP'2ER	Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Elevage de Ruminants
CapEx	<i>Capital Expenditure</i>
CBPE	Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage
CCP	Critical Control Point
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CET	Compte Epargne Temps
CGA	Concours Général Agricole
CHU	Centres Hospitaliers Universitaires
CNIEL	Centre national interprofessionnel de l'économie laitière
CODIR	Comité de direction
COV	Composés organiques volatils
CPF	Compte Personnel de Formation
CSE	Comité Social et Economique
CSP	Catégories socioprofessionnelles
CSRD	<i>Corporate Sustainability Reporting Directive</i>
CSSCT	Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail
CV	<i>Curriculum vitae</i>
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DDPP	Direction Département de la Protection des Populations
DND	Déchets Non Dangereux
DNSH	<i>Do no significant harm</i>
DOETH	Déclaration annuelle Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DUERP	Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
ECML	Eaux de Récupération de Matières Laitières
EDR	<i>Endpoint detection and response</i>
EIP	Entretien Individuel de Performance

EUDR	<i>European Union Deforestation Regulation</i>
FSC	<i>Forest Stewardship Council</i>
GB	<i>Guo Biao</i>
GES	Gaz à Effet de Serre
GHG Protocol	<i>Greenhouse Gas Protocol</i>
GRI	<i>Global Reporting Initiative</i>
Ha	Hectare
HACCP	<i>Hazard Analysis Critical Control Point</i>
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IDE-ST	Infirmier(e) spécialisé(e) en santé au travail
IED	<i>Industrial Emission Directive</i> (Directive sur les Emissions Industrielles).
IFS	International Featured Standard
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
IRES	Institut de Recherches Economiques et Sociales
ISO	<i>International Organization for Standardization</i>
MES	<i>Manufacturing Execution System</i> (Logiciel Informatique)
MESO	Masses d'Eaux SOuterraines
MG	Matières Grasses
MOAH	<i>Mineral Oil Aromatic Hydrocarbons</i>
MOH	<i>Mineral Oil Hydrocarbons</i>
MOSH	<i>Mineral Oil Saturated Hydrocarbons</i>
MSA	Mutuelle Sociale Agricole
MTD	Meilleures Technologies Disponibles
NAO	Négociation Annuelle Obligatoire
NEP	Nettoyage En Place
NOx	Oxydes d'azote
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	Objectif du Développement Durable
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unis
OpEx	<i>Operational Expenditure</i>
PAC	Pompe A Chaleur
PAD	Polluants Atmosphériques Dangereux
PCI	Pouvoir Calorifique Inférieur
PCS	Pouvoir Calorifique Supérieur
PEE	Plan d'Épargne Entreprise
PERO	Plan d'Épargne Retraire Obligatoire
PFAS	<i>Per- and polyfluoroalkyl substances</i>
PGDH	Plan de Gestion Des Haies
PNR	Parc Naturel Régional
POP	Polluants organiques persistants
PPM	Partie Par Million
PPWR	<i>Packaging and Packaging Waste Regulation</i>
PS	Particules en suspension

QHSEE	Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement, Energie
R01	Nombre de salariés dans la réserve opérationnel
R02	Nombre de salariés dans la réserve opérationnelle de disponibilité
RCDS	Nombre de salariés dans la réserve citoyenne de défense et sécurité
REACH	<i>Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals</i>
RED	<i>Renewable Energy Directive</i>
REP	Reception
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RH	Ressources Humaines
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
RSPO	<i>Roundtable on Sustainable Palm Oil</i>
RTT	Réduction du Temps de Travail
R&D	Recherche et Développement
SAS	Société par Actions Simplifié
SBTi	<i>Science-Based Target Initiative</i>
SCA	Société en Commandite par Actions
SDIS	Services de service départemental d'incendie et de secours
SMIC	Salair Minimum Interprofessionnel de Croissance
SM-SST	Système de Management de la Sécurité et Santé au Travail
SOC	<i>Security Operation Center</i>
SOx	Oxydes de soufre
SPST	Service de Prévention et de Santé au Travail
SST	Sauveteurs Secouristes du Travail
STEP	Station d'Épuration
SURE	<i>Sustainable Resources Verification Scheme</i>
UE	Union Européenne
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

8.5 Table des illustrations

Figure 1: Photographie du site d'Isigny-sur-Mer	5
Figure 2 : Photographie du site de Chef-du-Pont	5
Figure 3 : Historique de la coopérative Isigny Sainte-Mère.....	6
Figure 4 : Modèle d'affaire de la coopérative 2024.....	7
Figure 5 : Répartition du chiffre d'affaires 2024.....	8
Figure 6 : Tableau des indicateurs clés	8
Figure 7 : Organigramme du groupe Isigny Sainte-Mère	9
Figure 8 : Illustration des thématiques du label B Corporation.....	10
Figure 9 : Prix du lait conventionnel hors montagne vu par la presse « éleveur laitier »	14
Figure 10 : Comparaison entre le prix de revient CNIEL et le prix final du lait.....	15
Figure 11 : Photographie des marais du Cotentin, commune de Chef-du-Pont (crédit photo Isigny Sainte-Mère)	16
Figure 12 : Tableau de subventions des génisses normandes.....	17

Figure 13 : Tableau des subventions concernant les plantations de haies bocagère	18
Figure 14 : Photographie de plantations de haies bocagère (crédit photo Isigny Sainte-Mère)	18
Figure 15 : Extrait politique QHSEE	21
Figure 16 : Evolution des notations IFS et BRC pour le site d'Isigny-sur-Mer	21
Figure 17 : Evolution des notations IFS et BRC pour le site de Chef-du-Pont	21
Figure 18 : Indicateurs sur la sensibilisation à la Food Safety Culture	22
Figure 19 : Logo Food Safety Culture	22
Figure 20 : Photographies illustrant les animations autour de la Food Safety Culture.....	22
Figure 21 : Indicateurs de non-conformité pour les produits frais.....	25
Figure 22 : Exemples de produits frais.....	25
Figure 23 : Extrait de la politique QHSEE	25
Figure 24 : Répartition des médailles du Concours Générale Agricole de Paris.....	26
Figure 25 : Meilleur produit laitier du Concours International de Lyon.....	26
Figure 26 : Extrait de la politique QHSEE	29
Figure 27 : Tableau des empreintes carbones et intensité carbone de la coopérative	30
Figure 28 : Tableau des consommations d'énergies de la coopérative.....	30
Figure 29 : Tableau des consommations d'énergies pour le site d'Isigny-sur-Mer.....	31
Figure 30 : Répartition des énergies primaires & émissions co ₂ pour 2024(site d'Isigny-sur-Mer)	31
Figure 31 : Tableau des consommations énergétiques pour le site de Chef-du-Pont	32
Figure 32 : Répartition des énergies primaires & émissions CO ₂ pour 2024 (site de Chef-du-Pont).....	32
Figure 33 : Répartition des tonnages déchets produits en 2024 (tous sites).....	35
Figure 34 : Répartition du tonnage de déchets dangereux	36
Figure 35 : Répartition du tonnage de déchets non-dangereux.....	36
Figure 36 et Figure 37 : Répartition des déchets destinés à l'élimination	37
Figure 38 : Graphiques sur les consommations d'eau 2022 à 2024 (site d'Isigny-sur-Mer)	38
Figure 39 : Tableaux sur les consommations d'eau 2022 à 2024 (site d'Isigny-sur-Mer)	38
Figure 40 : Graphique sur les consommations d'eau 2022 à 2024 (site de Chef-du-Pont).....	39
Figure 41 : Tableau sur les consommations d'eau 2022 à 2024 (site de Chef-du-Pont)	39
Figure 42 : Tableau sur les pertes d'eau du réseau de 2022 à 2024	39
Figure 43 : Tableau sur les pertes de traitement d'eau de 2022 à 2024	39
Figure 44 : Réduction des prélèvements d'eaux souterraines	40
Figure 45 : Augmentation actuelle de la part d'eaux réutilisées (ECML) et projections.....	41
Figure 46 : Tableau des incidents majeurs transmis à l'inspection des installations classées	41
Figure 47 : Tableau des volumes d'eau traite a la station d'épuration d'Isigny-sur-Mer	42
Figure 48 : Station d'épuration du site d'Isigny Sainte-Mère	42
Figure 49 : Tableau des volumes d'eau de la coopérative traitée à la station Capipontaine.....	42
Figure 50 : Station d'épuration « La Capipontaine » sur la commune de Chef-du-Pont.....	43
Figure 51 : Tableau de la DCO entrante en station d'épuration d'Isigny-sur-Mer	43
Figure 52 : Graphique d'évolution de la teneur en zinc au rejet entre mars 2022 et décembre 2024..	44
Figure 53 : Répartition des polluants produits par les chaudières du site d'Isigny-sur-Mer	44
Figure 54 : Répartition des polluants produits par les tours de séchage	45
Figure 55 : Tableau sur l'engagement RSE des fournisseurs (périmètre ingrédients et emballages)	46
Figure 56 : Tableau sur les achats de proximité	46
Figure 57 : Tableau sur le ratio moyen d'huiles de palme dans les poudres infantiles.....	47
Figure 58 : Extrait politique QHSEE	49
Figure 59 : Tableau sur les indicateurs sécurité.....	50
Figure 60 : Tableau des indicateurs d'activité santé au travail	51

Figure 61 : Sensibilisation aux gestes de premier secours	51
Figure 62 : Photographie de la sensibilisation octobre rose sur les risques de cancer du sein	52
Figure 63 : Tableau des indicateurs sécurité intérimaires	52
Figure 64 : Tableau de l'accidentologie salariée de la coopérative	53
Figure 65 : Tableau de l'accidentologie intérimaire de la coopérative	53
Figure 66 : Valeurs de la coopérative Isigny Sainte-Mère	54
Figure 67 : Répartition des effectifs par type de contrat	55
Figure 68 : Répartition des effectifs par Catégories SocioProfessionnelles (CSP)	55
Figure 69 : Répartition des effectifs par tranche d'âge	56
Figure 70 : Tableau des embauches 2024	56
Figure 71 : Tableau des départs 2024	57
Figure 72 : Tableau du turn-over	57
Figure 73 : Tableau de répartition hommes / femmes sur les instances dirigeantes 2024	58
Figure 74 : Tableau de comparaison sur les index égalité hommes-femmes	58
Figure 75 : Rémunération moyenne du mois de décembre (de l'effectif permanent)	58
Figure 76 : Tableau sur l'évolution du taux d'emploi des travailleurs avec une RQTH	59
Figure 77 : Indicateurs des jours d'absence pour maternité ou paternité	60
Figure 78 : Tableau des indicateurs formations de 2022 à 2024	61
Figure 79 : Graphique Répartition des formations par genre 2024	62
Figure 80 : Graphique de répartition des formations par CSP en 2024	62
Figure 81 : Graphique de répartition des formations 2024 par thématique	63
Figure 82 : Graphique sur le taux de réalisation des EIP Ouvriers / Employés	64
Figure 83 : Graphique sur le taux de réalisation des EIP cadres en 2024	64
Figure 84 : illustration de nos douze règles d'or sécurité	65
Figure 85 : Photographie journée sportive 2024	66
Figure 86 : Données BLABLACAR DAILY de 2021 à 2024	67
Figure 87 : Tableau des indicateurs sur l'engagement citoyen au sein de la coopérative	68
Figure 88 : Tableau de synthèse des participants aux réunions du comité social et économique	69
Figure 89 : Tableau sur le nombre d'accord collectifs signés	69
Figure 90 : Détail des accords collectifs signés par année	70
Figure 91 : Tableau sur les indicateurs de formation contre la corruption	72
Figure 92 : Tableau sur les indicateurs de lutte contre la corruption	72
Figure 93 : Tableau sur les indicateurs de comportements anticoncurrentiel	73
Figure 94 : Tableau sur les indicateurs de protections des données	74
Figure 95 : Tableau sur les indicateurs de Cybersécurité	74
Figure 96 : Tableau sur le signalement et la procédure d'alerte	74
Figure 97 : Tableau sur la formation contre la discrimination à l'embauche	75
Figure 98 : Tableau sur les cas de discrimination	75
Figure 99 : Cartographie des risques de la coopérative Isigny Sainte-Mère	75

9 VÉRIFICATION PAR UN TIERS INDÉPENDANT

Les informations RSE du Groupe sont vérifiées par un organisme tiers indépendant.

En 2024, cette vérification s'inscrit dans le dispositif réglementaire du décret du 9 août 2017, abrogée en 2023 par la réglementation européenne CSRD, qui fixe les modalités selon lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission de vérification en application de la « Déclaration de performance extra-financière » (DPEF). Une attestation relative à la présence, à la sincérité et la conformité des informations publiées est émise par PIOU ERIC AUDIT, Commissaire aux Comptes désigné organisme tiers indépendant par la coopérative Isigny Sainte-Mère.

ISIGNY SAINTE-MERE

Société Coopérative Agricole à Capital Variable

2 rue du Docteur Boutrois
14230 Isigny-sur-Mer

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la Coopérative Isigny Sainte-Mère,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre coopérative, (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article

A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- nos travaux ont mis en avant les efforts fournis par l'entité afin de fiabiliser les informations relatives aux différents indicateurs et renforcer la robustesse des canaux de collecte de ces derniers ;
- l'entité à adopter un référentiel de reporting reconnu (GRI), notamment pour la formalisation des risques et opportunités et engagements, et afin de fiabiliser les process et canaux de collecte des informations clés.
- l'identification des principaux risques liés à l'activité de l'entité a fait l'objet d'une approche plus documentée par rapport à celle réalisée dans la précédente Déclaration ;
- le périmètre de la Déclaration porte uniquement sur la société mère, les filiales n'apparaissant pas significatives au regard des enjeux, risques et opportunités.

Société à responsabilité limitée
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de
Normandie RCS de Coutances 505 233 510

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations .

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues
- par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;

- de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration en date du 8 avril 2025.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) , de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.
-

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre septembre 2024 et avril 2025 sur une durée totale d'intervention d'environ 4 semaines.

Nous avons mené une douzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

- Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :
- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (enjeux, actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants présentés en Annexe 1 , nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de l'entité consolidante et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

A Donville les Bains, le 5 mai 2025

PIOU ERIC AUDIT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Pioou', written over a stylized graphic element consisting of several curved lines.

Eric PIOU Associé

10. DATAPOINTS

	2022	2023	2024
<i>Indicateur clés sur la coopérative</i>			
Chiffre d'affaires annuel (en millions d'euros)	607,8	641,1	548,0
Dont ratio à l'export	60%	59%	55%
Tonnage de poudre infantile produit	45 100	43 756	34 956
Quantité de litres de lait collectée (en litres)	263,6	265,6	272,0
Effectif moyen titulaire	1025	1075	1101
Effectif moyen intérimaire	210	198	187
1. Agir Localement			
<i>Indicateur prix de revient du lait CNIEL vs Isigny €/1000L</i>			
Prix de revient du lait « Plan de filière » pour 2 SMIC par unité de main d'œuvre (source CNIEL)	427	485	-
Prix final du lait d'Isigny	513,64	532,92	-
Ecart en %	+16,9%	+9,0%	-
<i>Indicateur prix de revient selon la presse vs Isigny €/1000L</i>			
Place classement du magazine l'éleveur laitier	1	7 (1)	6 (2)
Prix moyen annuel du lait d'Isigny constaté	495,11	511,62	509,56
Prix final du lait d'Isigny	513,64	532,92	536,98
<i>Indicateur sur les génisses normandes</i>			
Nombre de génisse normande subventionné annuellement	530	278	255
<i>Indicateurs sur la plantation de haies bocagères</i>			
Nombre de km de plantation subventionnés chez nos producteurs	1,2	5	14
2. Santé et sécurité des aliments			
<i>Evolution des notations IFS et BRC pour le site d'Isigny-sur-Mer</i>			
BRC	Grade B	Grade B+	Grade A+
IFS	Supérieur	Niveau de base	Supérieur
<i>Evolution des notations IFS et BRC pour le site de Chef-du-Pont</i>			
BRC	Grade A	Grade B+	Grade A+
IFS	Supérieur	Supérieur	Supérieur
<i>Indicateurs Food Safety Culture</i>			
Taux de personnel (titulaires et intérimaires) sensibilisées dans l'année	32%	40%	46%
<i>Indicateurs Non-conformité</i>			
Nombre de retrait	0	0	0
Nombre de retrait-rappel	1	1	1
Volume de produit rappelé (t)	3	4,8	4,8
Ratio (PPM)	105,6	164,2	158,5
<i>Nombre de médailles au CGA</i>			

Médailles d'Or	6	3	1
Médailles d'Argent	1	3	5
Médailles de Bronze	2	2	3
Total	9	8	9
3. Produire durablement			
<i>Indicateur émissions CO2</i>			
Scope 1 (t CO2)	28 322	-	-
Scope 2 (t CO2)	2 105	-	-
Scope 1 & 2 (t CO2)	30 427	-	-
Scope 3 (t CO2)	479 614	-	-
Scope 1 & 2 & 3	510 041	-	-
Incertitude*	± 28%	-	-
Intensité (t eq CO ₂ / M€)	839	-	-
<i>Indicateurs Energie</i>			
CA en M€	607,8	641,1	547,8
Conso Elec (GWh)	62,6	65,7	66,8
Conso Gaz (GWh)	148,0	144,3	157,1
Conso Bois (GWh)	85,4	90,9	82
Tonne CO ₂ (scope 1 & 2)	28 900	28 300	30 700
Ratio Tonnes de CO ₂ / M € de CA	47,54	44,14	56,04
<i>Consommation Isigny</i>			
Electricité	-	-	61 565 MWh
Biomasse	-	-	82 040 MWh PCI
Gaz naturel	-	-	147 591 MWh PCS
Dont Vapeur	-	-	190 906 MWh th
<i>Consommation Chef-du-Pont</i>			
Electricité Réseau	-	-	5 243 MWh
Electricité Solaire	-	-	8 MWh (démarrage nov-24)
Gaz naturel	-	-	9 524 MWh PCS
Dont Vapeur	-	-	7 619 MWh th
<i>Indicateur chaudière en kg/année</i>			
NOx	-	10 587	9 801
SOx	-	110	37
Polluants organiques persistants (POP)	-	0.51	0.41
Composés organiques volatils (COV)	-	0	0
Polluants atmosphériques dangereux (PAD)	-	17	14
Particules en suspension (PS)	-	3 584	2 965
<i>Indicateur tour de séchage en t/an</i>			

Particules en suspension (PS)	125,1	73,3	56,9
<i>Indicateurs sur les déchets</i>			
Graisse STEP	767	1028	989
Méthanisation	706	1832	4 340
Déchets non dangereux	4023	5429	2 768
Déchets dangereux	406	412	413
Total des déchets	4429	5841	8 510
Déchets valorisés	3734	5211	7 826
Déchets destinés à l'élimination	695	630	655
<i>Répartition Tonnage déchets dangereux</i>			
Cendres	23	32,5	20
DASRI	128	119	135
Filtration Bayoxide	0	11	14
Résiduel générique	13	16	17
Verre souilles	32	34	39
IBC Bidon vide	172	144	144
Autres	39	55,5	43
<i>Répartition Tonnage déchets non dangereux</i>			
Big Bag	100	138	58
Carton	411	425	379
Plastique	109	120	123
Sacs Kraft PE	174	146	153
Machefer	211	237	264
Fer et Inox	40	59	299
Palettes	247	325	345
DND	717	659	617
Autres	-	-	531
<i>Bilan Global eau Isigny</i>			
Eau forage (m3)	1 254 138	1 114 633	1 037 323
Eau de ville (m3)	19 574	15 672	16 234
ECML réutilisées (m3)	70 000	80 246	106 153
Total (m3)	1 343 712	1 210 551	1 159 710
<i>Indicateurs Eaux rejetées dans le milieu Isigny</i>			
Volume d'eau traité à la STEP (m3)	1 036 886	1 006 195	994 588
Volume d'eau utilisé (m3)	1 343 712	1 210 551	1 159 710
Volume d'eau perdue (m3)	306 826	204 356	165 122
<i>Bilan Global eau Chef-du-Pont</i>			
Eau forage (m3)	83 009	85 055	88 973
Eau de ville (m3)	9 089	9 086	10 340
Total (m3)	92 098	94 141	99 313
<i>Indicateur eau réseau (en m³)</i>			
Perte eau réseau	42 791	38 225	7 253
<i>Indicateur traitement de l'eau (en m³)</i>			

Perte traitement de l'eau	112 731	74 102	54 898
<i>Rapports d'incidents environnementaux majeurs transmis à la DREAL</i>			
Nombre d'incidents majeurs transmis à la DREAL	0	2	4
<i>Indicateurs Eaux rejetées dans le milieu</i>			
Indicateurs Eaux rejetées dans le milieu	2022	2023	2024
Volume totale d'eau utilisée	1 343 712	1 210 551	1 159 710
Volume d'eau traité à la STEP (m3)	1 036 886	1 006 195	994 588
Volume d'eau perdue (m3)	306 826	204 356	165 122
<i>Indicateurs Eaux rejetées dans le milieu</i>			
Volume d'eau traitée à la STEP (m3)	83 141	102 295	107 909
<i>Indicateurs DCO</i>			
DCO Total en entrée de STEP (en kg)	2 200 292	2 407 354	2 108 804
Ratio Année N Vs N-1	+6,81%	+9,41%	-12,40%
<i>Indicateurs sur les Achats Responsables</i>			
% de fournisseurs ayant un référentiel RSE ou signé la charte fournisseur	77,4%	78,6%	85,4%
Nombre d'audits fournisseurs réalisés	46	42	45
<i>Indicateurs sur les achats d'intérêt</i>			
% des achats réalisés à moins de 50km	29%	31%	37%
<i>Indicateurs liés à la déforestation</i>			
Ratio moyen d'huile de palme dans la poudre infantile	16,3%	15,6%	17,3%
4. Bien vivre ensemble			
<i>Indicateurs sur les risques Santé Sécurité</i>			
Nombre de "commissions des risques" réalisés	4	4	2
Nombre de Situations dangereuses et de presque-accident remontés par les travailleurs	405	283	311
Nombre de procédures de droit de retrait	0	0	0
<i>Indicateurs Santé au Travail</i>			
Nombre de Visite Médicale réalisées	743	870	729
Nombre de soins réalisés par les infirmières	155	208	393
Nombre de SST en activité	NC	NC	210
<i>Indicateurs Sécurité Intérimaires</i>			
Effectif moyen d'intérimaires	210	198	187
Nombre d'audit Sécurité (Observation en Milieu de Travail) réalisés	30	114	84
Ratio (%)	14 %	56 %	45 %
<i>Accidents du travail salariés de la coopérative</i>			
Nb de décès	0	0*	0**
Taux de décès	0	0	0
Nb d'accident graves (avec arrêt)	51	55	52
TF1	33,3	34,2	31,8
Nombres d'heures travaillées	1 530 728	1 606 179	1 635 332
<i>Accidents du travail intérimaire</i>			
Nb de décès	0	0	0

Taux de décès	0	0	0
Nb d'accident graves (avec arrêt)	28	19	24
TF1	71,9	54,5	69
Nombres d'heures travaillées	389 350	366 433	347 485
<i>Effectif par statut</i>			
Agent de maîtrise	153	169	174
Assimilé Cadre	8	17	11
Cadre	90	90	93
Employé	79	72	69
Ouvrier	715	747	757
Total	1045	1095	1104
<i>Effectif par statut / Homme</i>			
Agent de maîtrise	89	90	90
Assimilé Cadre	3	11	10
Cadre	68	65	67
Employé	12	12	12
Ouvrier	528	545	544
<i>Effectif par statut / Femme</i>			
Agent de maîtrise	64	79	84
Assimilé Cadre	5	6	6
Cadre	22	25	26
Employé	67	60	57
Ouvrier	187	202	208
<i>Effectif par tranche d'âge</i>			
Moins de 20 ans	12	15	22
20-24 ans	80	83	80
25-29 ans	149	145	135
30-34 ans	155	167	158
35-39 ans	146	155	157
40-44 ans	134	145	142
45-49 ans	133	126	138
50-54 ans	115	127	127
55-59 ans	96	110	120
60 ans et plus	25	22	25
<i>Embauche CDI Homme</i>			
Agent de maîtrise	5	5	3
Assimilé Cadre	0	2	0
Cadre	3	8	5
Employé	0	1	2
Ouvrier	70	62	40
<i>Embauche CDI Femme</i>			
Agent de maîtrise	5	4	1
Assimilé Cadre	0	0	0

Cadre	4	2	3
Employé	6	10	8
Ouvrier	28	25	13
<i>Embauche CDD Homme</i>			
Agent de maîtrise	0	1	0
Cadre	0	1	0
Employé	3	5	2
Ouvrier	8	8	12
<i>Embauche CDD Femme</i>			
Agent de maîtrise	1	3	4
Cadre	0	1	0
Employé	10	6	9
Ouvrier	2	4	5
<i>Total des départs par statut</i>			
Agent de maîtrise	20	9	19
Assimilé Cadre	1	2	3
Cadre	12	12	6
Employé	11	14	18
Ouvrier	64	57	55
<i>Nombre de démission par statut</i>			
Agent de maîtrise	9	4	6
Assimilé Cadre	0	1	3
Cadre	8	2	4
Employé	1	4	0
Ouvrier	23	26	18
<i>Indicateurs sur le turnover annuel (par type)</i>			
Turnover Annuel	12,65%	12,65%	9.54%
Taux de départ Annuel	10,67%	8,86%	9.22%
Taux de départ volontaire A	4,52%	3,96%	3,38%
<i>Indicateurs Sécurité Intérimaires</i>			
Index Egalité Hommes-Femmes « Coopérative »	87	88	88
Index Egalité Hommes-Femmes « France »	86	86	88
<i>Indicateurs sur les Travailleurs Handicapés</i>			
Taux d'emploi des personnes ayant une reconnaissance « Handicap »	5,38 %	5,91 %	5,70 %
Montant de la taxe (en €)	21 382,31	0	0
<i>Indicateurs Journées d'absence pour maternité et paternité par Statut</i>			
Agent de maîtrise	234	518	829
Assimilé Cadre	126	0	56
Cadre	74	347	0
Employé	661	498	205
Ouvrier	2 226	1 974	1 748
Total	3 321	3 337	2 838

<i>Indicateurs Formation</i>			
Cumul nombre heures réalisées	15 997	17 950	14 730
Cumul nombre stagiaires réalisés	3 429	3 544	2 460
Effectif moyen de salarié	1025	1075	1101
Nombre d'heures moyen par salarié	15,61	16,70	13,38
<i>Indicateurs EIP</i>			
Taux de réalisation des EIP ouvriers employés	94 %	47 %	92 %
Taux de réalisation des EIP encadrants	95 %	92 %	92 %
<i>Indicateurs sur l'engagement</i>			
Nombre de salariés dans la réserve opérationnel (R01)	4	3	2
Nombre de salariés dans la réserve opérationnelle de disponibilité (R02)	1	1	1
Nombre de salariés dans la réserve citoyenne de défense et sécurité (RCDS)	0	0	0
Nombre de Sapeur-Pompiers Volontaires Conventionnés	12	11	12
<i>Indicateurs dialogue social</i>			
Nombre d'accords collectifs signés	5	7	8
<i>Indicateurs sur la formation contre la corruption</i>			
Nombre de cadres et assimilés cadres formés	0	25	0
<i>Indicateurs sur la lutte contre la corruption</i>			
Nombre de cas avérés de corruption	0	0	0
<i>Indicateurs sur le comportement anti-concurrentiel</i>			
Le nombre d'actions en justice en cours ou achevées concernant un comportement anticoncurrentiel et des violations de la législation relative aux pratiques antitrust pour lesquelles l'organisation a été identifiée comme participant.	0	0	0
<i>Indicateurs RGPD</i>			
Nombre de demandes d'accès aux données personnelles	0	0	0
Nombre de pertes substantielles ou plainte liées aux données personnelles	0	0	0
Nombre de salariés formés	64	28	92
<i>Indicateurs Cybersécurité</i>			
Nombre d'exercice Cyber-sécurité	2	4	4
Nombre de salariés resensibilisés à la suite d'un exercice	107 pour les deux exercices	270 pour les quatre exercices	296 pour les quatre exercices
Nombre de nouveaux arrivants formés à la cybersécurité	128 depuis septembre 2023		
<i>Indicateurs sur le signalement et la procédure d'alerte</i>			
Nombre total d'alertes éthiques remontées	1	3	3

<i>Indicateurs sur la formation sur la discrimination à l'embauche</i>			
Nombre de salariés formés	0	108	32
<i>Indicateurs sur la discrimination</i>			
Nombre total de cas de discrimination au cours de la période de reporting	0	0	0
Nombre total de cas examinés par l'organisation	0	0	0
Nombre de plans de compensation mis en œuvre	0	0	0
Nombre de plans de compensation ayant été mis en œuvre, dont les résultats sont examinés au cours des procédures d'étude de gestion internes de routine	0	0	0
Nombre de cas ne faisant plus l'objet de mesures.	0	0	0

ISIGNY SAINTE-MERE
Société Coopérative Agricole à Capital Variable
Agrément N°11296 – 317.750.818 RCS CAEN
Organisation de producteurs reconnue sous le N°14 LA 2067
2 rue du Docteur Boutrois – CS 10099 – 14230 ISIGNY-SUR-MER